National Defence / Défense nationale

DGPS - Guide de planification de la défense 1998

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2002 10 3

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Avant-propos

Le Guide de planification de la Défense 1998 (GPD 1998) fournit aux chefs d'état-major des armées (CEMA) et aux chefs de groupe une orientation stratégique pour les exercices 1998-1999 à 2002-2003 et au-delà. Le présent document respecte le modèle que prescrit la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) récemment approuvée; il donne en outre de plus amples détails concernant la mesure du rendement et la reddition des comptes.

À notre avis, le GPD 1998 traduit fidèlement les messages clés qui se dégagent de la séance de planification stratégique tenue en mai 1997 par le Comité de gestion de la Défense (CGD). Il s'agit notamment des éléments suivants :

- la confirmation de la structure des forces requise à l'avenir;
- la prescription d'un examen du concept global de soutien opérationnel, dans le but de garantir le fonctionnement efficace des Forces canadiennes (FC) dans les limites du cadre financier prévu;
- la réaffirmation de la nécessité de réduire les ressources qui sont affectées aux quartiers généraux et à réaliser l'intégration des CEMA au Quartier général de la Défense nationale (QGDN 1997);
- la réaffirmation du besoin d'adopter des systèmes et des pratiques de gestion modernes, de simplifier les formalités administratives et de se procurer de nouveaux systèmes de gestion de l'information le plus rapidement possible;
- la ferme intention d'instruire et de former, de perfectionner et d'appuyer les membres des Forces canadiennes et les employés du ministère de la Défense nationale (MDN), pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités dans un contexte caractérisé par la modernité;
- une appréciation du fait qu'il est impératif pour les membres des FC et les employés du MDN de représenter les valeurs de la société canadienne et d'expliquer aux Canadiens le rôle qui s'impose en matière de défense -- ce qui, à l'heure actuelle, est peu évident dans l'esprit de la population.

Le succès total ne s'obtiendra pas facilement. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant, mais il reste beaucoup à faire. L'essentiel sera de nous assurer que tous les secteurs des FC et du MDN rament dans la même direction et que nous évitons les rivalités de clocher et les « guerres de territoire » lorsque nous tentons de résoudre les difficultés auxquelles nous faisons face.

Nous nous attendons à ce que les dirigeants de tous les échelons s'imprègnent de la vision énoncée dans le présent document (et ailleurs) et qu'ils en communiquent les aspects essentiels à leurs subalternes. Pour atteindre l'objectif qui nous est fixé, à savoir fournir les capacités de défense prescrites dans le Livre blanc sur la défense de 1994, il est primordial que notre vision soit bien définie et que nos communications soient efficaces.

Le chef d'état-major par intérim,
//original signé par//

Vice-amiral Larry Murray

La sous-ministre,
//original signé par//

Louise Fréchette

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2002 10 3

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Liste des tableaux et figures

Tableau 2-1	Effectifs de planification de la Première réserve
Tableau 2-2	Dotation finale des quartiers généraux
Tableau 2-3	Réductions et transfert de responsabilités du RFGP
Tableau 4-1	Niveaux de référence et de planification du Programme des services de défense
Tableau 4-2	Réductions de la phase II de l'Examen des programmes
Tableau 4B-1	Budgets de fonctionnement de l'ER1, 1998-2003
Tableau 4B-2	Comptes de répartition ministériels de l'ER1, 1998-2003
Tableau 4B-3	Budgets de fonctionnement de l'ER2, 1998-2003
Tableau 4B-4	Comptes de répartition ministériels de l'ER2, 1998-2003
Tableau 4B-5	Budgets de fonctionnement de l'ER3, 1998-2003
Tableau 4B-6	Comptes ministériels de l'ER3, 1998-2003
Tableau 4B-7	Comptes de répartition ministériels de l'ER3, 1998-2003
Tableau 4B-8	Budgets de fonctionnement de l'ER4A, 1998-03
Tableau 4B-9	Comptes ministériels de l'ER4A, 1998-03
Tableau 4B-10	Comptes de répartition ministériels de l'ER4A, 1998-03
Tableau 4B-11	Budgets de fonctionnement du CST, 1998-03
Tableau 4B-12	Comptes ministériels du CST, 1998-03
Tableau 4B-13	Budgets de fonctionnement du SNRS, 1998-03
Tableau 4B-14	Comptes ministériels du SNRS, 1998-03
Tableau 4B-15	Budgets de fonctionnement du NORAD HORS-CANADA, 1998-03
Tableau 4B-16	Comptes de répartition ministériels de l'ER4B, 1998-03
Tableau 4B-17	Budgets de fonctionnement de l'ER4C, 1998-03
Tableau 4B-18	Comptes de répartition ministériels de l'ER4C, 1998-03
Tableau 4B-19	Budgets de fonctionnement de l'ER5, 1998-03
Tableau 4B-20	Comptes de répartition ministériels de l'ER5, 1998-03
Tableau 4B-21	Budgets de fonctionnement de l'ER6, 1998-03
Tableau 4B-22	Comptes ministériels de l'ER6, 1998-03
Tableau 4B-23	Comptes de répartition ministériels de l'ER6, 1998-03
Tableau 4B-24	Budgets de fonctionnement de l'ER7A, 1998-03
Tableau 4B-25	Comptes ministériels de l'ER7A, 1998-03
Tableau 4B-26	Comptes de répartition ministériels de l'ER7A, 1998-03
Tableau 4B-27	Budgets de fonctionnement de l'ER7B, 1998-03
Tableau 4B-28	Comptes ministériels de l'ER7B, 1998-03
Tableau 4B-29	Comptes de répartition ministériels de l'ER7B, 1998-03
Tableau 4B-30	Budgets de fonctionnement de l'ER8A, 1998-03

Tableau 4B-31	Comptes ministériels de l'ER8A, 1998-03
Tableau 4B-32	Comptes de répartition ministériels de l'ER8A, 1998-03
Tableau 4B-33	Budgets de fonctionnement de l'ER8B, 1998-03
Tableau 4B-34	Comptes ministériels de l'ER8B, 1998-03
Tableau 4B-35	Comptes de répartition ministériels de l'ER8B, 1998-03
Tableau 4B-36	Budgets de fonctionnement de l'ER8C, 1998-03
Tableau 4B-37	Comptes ministériels de l'ER8C, 1998-03
Tableau 4B-38	Comptes de répartition ministériels de l'ER8C, 1998-03
Tableau 4B-39	Budgets de fonctionnement de l'ER8C, contrôlés par le Ministre de la Défense nationale, 1998-03
Tableau 4B-40	Budgets de fonctionnement de l'ER8C, contrôlés par le Sous-ministre
Tableau 4B-41	Budgets de fonctionnement de l'ER8C, contrôlés par le Chef d'état-major de la Défense nationale, 1998-03
Tableau 4B-42	Budgets de fonctionnement de l'ER8D, 1998-03
Tableau 4B-43	Comptes de répartition ministériels de l'ER8D, 1998-03
Tableau 4B-44	Budgets de fonctionnement de l'ER8E, 1998-03
Tableau 4B-45	4B-23
Tableau 4B-46	Budgets de fonctionnement de l'ER8F, 1998-03
Tableau 4B-47	Comptes de répartition ministériels de l'ER8F, 1998-03
Tableau 4B-48	Niveaux de planification des réserves ministérielles, 1998-03
Tableau 5-1	Exigences en matière de rapport

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

101. APPRÉCIATION DE LA STRATÉGIE

1. Même si à l'heure actuelle le Canada ne fait l'objet d'aucune menace militaire directe, l'environnement de la sécurité mondiale demeure instable et imprévisible. Des conflits subsistent entre les états et dans certains pays, provoqués par les disputes ethniques ou au sujet des ressources, les revendications territoriales, l'extrémisme sous diverses formes et les dures contraintes économiques ou démographiques. D'autres situations présentent également d'énormes problèmes de sécurité, notamment la prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement, les dissensions écologiques et, dans bon nombre de pays, l'effondrement ou l'inefficacité de l'autorité publique.

2. Le Canada doit se doter de la capacité de protéger sa souveraineté. Il doit pouvoir également assurer le contrôle et, au besoin, la défense de son territoire, de ses voies maritimes et de son espace aérien. Outre cela, la stabilité globale demeure un enjeu d'envergure pour le Canada. Dans un environnement instable, les violations du droit et de l'ordre international, le non-respect des décisions de la communauté internationale, les violations des droits de la personne et la perturbation des échanges mondiaux menacent les valeurs et les intérêts auxquels le Canada attache de l'importance.

3. Comme l'énonce le Livre blanc sur la défense de 1994, les Forces canadiennes (FC) continueront d'assurer la protection du territoire national et des zones de responsabilité du pays. De même, le Canada poursuivra sa collaboration avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord, aux termes de l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), et il continuera de participer aux opérations multilatérales menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et dans le cadre de coalitions de pays qui partagent les mêmes convictions. Le Canada maintiendra ses liens avec ses alliés traditionnels et tentera de renforcer ses relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de l'Amérique latine, de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique. Le Canada conservera des forces navales, terrestres et aériennes polyvalentes, aptes au combat et capables de mener des opérations interarmées et interalliés, offrant au gouvernement la souplesse nécessaire pour confronter les problèmes de sécurité qui se posent tant au pays qu'à l'étranger, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

102. ÉNONCÉ DE MISSION

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont pour mission de protéger le Canada et de défendre les valeurs et les intérêts canadiens au pays et à l'étranger, tout en apportant une contribution à la paix et à la sécurité internationales.

103. VISION

Notre vision est de constituer une équipe de défense hautement professionnelle, entièrement capable de réaliser sa mission, et inspirant de la fierté aux Canadiens et aux Canadiennes.

104. MISSIONS DE LA DÉFENSE

1. Tous les ministères sont tenus d'élaborer une structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) dans le cadre du Système de gestion des dépenses du gouvernement. La SPRR consiste en une description exhaustive des objectifs visés; elle permet d'établir un lien entre les activités et les résultats recherchés des programmes. Elle exige que les ministères fassent rapport de leurs activités par secteurs. Dans ce contexte, les trois missions globales de défense décrites ci-après représentent les secteurs d'activités dont le ministère de la Défense nationale (MDN) doit rendre compte au gouvernement :

a. **Défendre le Canada**, c'est-à-dire protéger le territoire national et les zones de responsabilité du Canada, aider les autorités civiles à protéger et à sauvegarder les intérêts nationaux, assurer la présence, partout au Canada, d'un niveau adéquat de mesures d'urgence et porter assistance en situation de crise nationale.
b. **Défendre l'Amérique du Nord**, c'est-à-dire protéger les voies canadiennes d'accès au continent, en partenariat avec les États-Unis, plus particulièrement dans le cadre du NORAD; mettre en valeur la sécurité de l'Arctique et rechercher des possibilités de collaboration en matière de défense avec les États-Unis dans d'autres secteurs.
c. **Contribuer à la sécurité internationale**, c'est-à-dire participer à toute une gamme d'opérations multilatérales sous les auspices de l'ONU, de l'OTAN, d'autres organismes régionaux ou de coalitions de pays partageant les mêmes convictions; appuyer les secours humanitaires et le rétablissement des zones dévastées par la guerre; participer au contrôle des armements et à d'autres mesures d'instauration de la confiance.

2. Le chapitre 3 énonce les priorités du Ministère ou objectifs de défense. Ces derniers sont tirés du Livre blanc sur la défense de 1994 et constituent des énoncés d'ordre général concernant les attentes qui découlent des trois missions de défense mentionnées au paragraphe précédent.

3. La SPRR offre un cadre pour la mesure du rendement et pour la gestion. Elle oblige les ministères à porter une plus grande attention à «l'impact» plutôt qu'aux «extrants». Ainsi, les efforts devront être plus axés sur l'incidence qu'ont les dépenses et les activités et non sur la simple mesure de ces dernières. Le chapitre 5 donne des détails sur le cadre de mesure du rendement du Ministère.

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada
Défense nationale National Defence
Canada

201. GÉNÉRALITÉS

1. Le MDN et les FC tiennent à réaliser les objectifs établis dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Le plus grand défi à cet égard consiste à réaliser les capacités opérationnelles qui y sont prévues, dans les limites d'un budget de dépenses réduit.

202. RENOUVELLEMENT AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

1. Comme il a été mentionné dans le Guide de planification de la Défense 1997 (GPD 1997), un processus de renouvellement d'envergure est en cours au sein du MDN et des FC, et il a des incidences profondes sur les pratiques ministérielles. Le remaniement des processus nécessite encore un certain effort, mais les nouvelles pratiques commencent déjà à porter fruit en ce qui concerne l'efficacité, ce qui permet de destiner une part plus grande des ressources disponibles aux forces opérationnelles.

2. Un élément clé du programme de renouvellement concerne les changements apportés aux quartiers généraux. Dans le cas du Quartier général de la Défense nationale (QGDN), la transition vers une nouvelle structure en est à une étape avancée, même si l'on devrait poursuivre les efforts en vue de réaliser les 50 p. 100 de réductions approuvées par le Comité de gestion de la Défense (CGD). L'intégration des chefs d'état-major des armées (CEMA) au QGDN constitue un objectif clé à accomplir dans le courant de la prochaine année. Il faudra donc préciser les lignes de responsabilités entre les CEMA et les autres chefs de groupe du QGDN et éviter tant le dédoublement des efforts que la rivalité stérile au sujet des ressources.

3. Afin d'optimiser l'efficacité des FC, le Ministère veillera à l'exploitation efficace et prudente des ressources fournies par le gouvernement et à la rentabilité des activités entreprises dans tous les domaines. À cet égard, la Sous-ministre (SM) et le Chef d'état-major de la Défense (CEMD) ont dernièrement instruit les trois chefs d'état-major d'armée ainsi que le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)), le Sous-ministre adjoint (Matériels) (SMA(Mat)) et le Sous-ministre adjoint (Personnel) (SMA(Per)) de déterminer s'il existe des modèles de rechange pour la prestation des services de soutien -- pour assurer que tous les moyens possibles sont étudiés quant à la fourniture du meilleur service au meilleur prix.. Dans tous les secteurs, la Diversification des modes de prestation des services (DMPS) demeurera un outil essentiel.

203. LES FORCES CANADIENNES

1. Pour accomplir les missions que le gouvernement leur a confiées, les FC mettront en oeuvre des forces polyvalentes, aptes au combat, capables d'entreprendre des opérations navales, terrestres et aériennes interarmées et interalliés. Elles pourront mener unilatéralement des opérations hors-guerre (OHG) ainsi que des opérations de combat, sous les auspices d'une alliance ou d'une coalition. Comme le prescrit le Rapport du Ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces canadiennes, on insistera davantage sur l'instruction au-delà du niveau des unités et sur la conduite d'opérations interarmées et interalliés. Au plan des biens d'équipement, on poursuivra un programme de recapitalisation judicieux et bien ciblé qui permettra de maintenir la capacité des FC au plan opérationnel. Dans le cadre de son Plan d'immobilisations, le MDN recherchera des ententes innovatrices avec le

secteur privé lorsque cela est possible et comporte des avantages. La priorité demeure les Grands projets de l'État (GPE) clés indiqués dans le Livre blanc et les initiatives globales visant à accroître la mobilité stratégique et la capacité de déploiement.

2. L'environnement opérationnel où évolueront les FC est en grande mutation; pour demeurer efficaces, les forces devront elles aussi s'adapter. En particulier, la mise au point et l'application de systèmes d'information et des moyens d'attaque de précision ont considérablement amélioré les capacités de commandement et contrôle ainsi que l'efficacité des forces offensives. Mais ces progrès ont par la même occasion accru la vulnérabilité des forces amies aux attaques. Une plus grande dépendance de l'informatique et des systèmes d'information a donné le jour à la stratégie liée aux Opérations de guerre de l'information, entre autres la guerre de l'information et son application militaire ainsi que la guerre de commandement et contrôle. Même si le MDN et les FC ont élaboré ou adopté une doctrine pertinente à cet égard, les unités opérationnelles manquent encore de préparation aux chapitres de l'équipement et de la tactique. Pour remédier à la situation, le GPD 1997 a chargé le Sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD) et l'Officier principal de l'information de la Défense (OPID) d'élaborer une stratégie visant à incorporer ces concepts dans la structure des forces et dans la planification opérationnelle. Comme il est décrit plus tard à l'article 209, les efforts se poursuivent dans ce sens.

3. Par ailleurs, l'informatique et la simulation acquièrent une plus grande importance dans l'instruction, tant individuelle que collective, ou celle offerte dans le cadre d'exercices multinationaux de grande envergure. Pour que les Forces canadiennes demeurent capables de fonctionner aux côtés des principaux alliés du Canada, elles devront disposer de moyens d'entraînement comparables. Il faudra donc mettre un plus grand accent sur les jeux de guerre, les systèmes d'information répartis et les techniques de simulation ultramodernes. En s'appuyant sur l'étude E3/94 réalisée par le Chef - Services d'examen (CS Ex), on définit une stratégie et une vision ministérielles en ce qui concerne l'application des jeux de guerre et la simulation au MDN. La première tâche consiste à développer des normes d'architecture, de communication et de géomatique pour la simulation. Le Groupe du VCEMD remplit la fonction de centre de coordination des activités du MDN relatives aux jeux de guerre et à la simulation.

4. On s'attend à ce que les niveaux d'effectifs militaires prévus atteignent 60 000 membres en 1999. Cela étant, le défi consiste à faire en sorte que le plus grand nombre de personnel militaire soit affecté aux opérations. À cette fin, les FC mèneront à terme un examen complet de la Structure des groupes professionnels militaires (SGPM); le Ministère poursuivra en outre la DMPS, le cas échéant. On vise ainsi à accroître la soutenabilité globale des forces grâce aux initiatives comme l'examen de la SGPM mentionnée précédemment, à l'achèvement du nouveau Plan de mobilisation et à la restructuration de la Réserve.

5. Les aspects suivants seront particulièrement prioritaires :

a. l'élaboration d'une structure optimale des forces, renforcée par une instruction adéquate, du matériel approprié et un dispositif opérationnel de commandement et contrôle;

b. la définition d'un modèle de soutien optimal, qui trouve un équilibre entre l'efficacité opérationnelle et l'efficacité des coûts;

c. l'intégration des chefs d'état-major des armées au sein d'un seul quartier général stratégique;

d. l'élaboration de programmes de soutien qui répondent aux besoins nouveaux des membres des FC ainsi que de leurs familles;

e. l'adoption de lignes d'action et de comportements au sein des FC et du MDN qui expriment les valeurs auxquelles la société canadienne attache de l'importance;

f. une meilleure explication, à l'intention de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, du rôle qui s'impose en matière de défense.

204. LA MARINE

1. La force navale sera dotée d'une triade de capacités, à savoir effectuer des opérations en surface, dans l'espace aérien maritime et en profondeur. Ces capacités reposeront sur une flotte de surface composée de destroyers, de frégates et de bâtiments de défense côtière ainsi que de navires de soutien opérationnel; une flotte sous-marine; une capacité d'intervention sous-marine; des moyens déployables pour la défense portuaire, des unités de contrôle naval de la navigation commerciale (CNNC) et de commodore de convoi; des systèmes de surveillance fixes, ainsi que l'infrastructure de soutien appropriée. Les ressources de l'aviation maritime proviendront du Commandement aérien (C Air). Le 31 juillet 1997, le chef d'état-major de la Marine (CEMM) sera mis sur pied et il assurera le commandement de la force navale opérationnelle et de son infrastructure, par l'intermédiaire des deux commandants de région côtière. Ces derniers pourront, à des fins opérationnelles, mettre en service une force de réserve que le commandant de la Réserve navale aura constituée.

2. La capacité de surface a été mise en place grâce à l'acquisition de 12 frégates polyvalentes et au radoub (projet TRUMP) de quatre destroyers de commandement et contrôle. Par ailleurs, les 12 bâtiments de défense côtière seront livrés d'ici 1999 et les plans sont en cours pour effectivement remplacer le Navire canadien de Sa Majesté (NCSM) PROVIDER, dont le désarmement est prévu en 2001.

3. D'un point de vue stratégique, il faudra maintenant se préoccuper des ressources aériennes et sous-marines, de sorte à doter le Canada d'une capacité de défense navale qui soit polyvalente tout en étant modeste. Le remplacement des sous-marins constitue la plus critique des lacunes qui existent au niveau du Commandement maritime (COMAR); il s'avère un projet maritime des plus essentiels. C'est pour cela que le Plan d'immobilisations à long terme (PILT) de l'Élément de ressource 1 (ER1) continue d'accorder la priorité à la prolongation de la vie des sous-marins. Les projets du C Air - remplacement des hélicoptères maritimes et prolongation de la vie des Aurora - sont également jugés essentiels à la réalisation du mandat confié au COMAR.

205. L'ARMÉE DE TERRE

1. L'armée continuera de prendre appui sur le concept d'une force polyvalente et apte au combat, qui se caractérise par la rapidité et la précision de son feu, sa mobilité, son agilité et sa souplesse. Les forces opérationnelles du Commandement de la Force terrestre (CFT) se composeront, d'une part, d'un élément de la force régulière comprenant trois groupes-brigades polyvalents qui sont structurés de la même manière et géographiquement dispersés, un régiment d'artillerie antiaérienne, un régiment d'appui du génie, un quartier général divisionnaire; et d'autre part, un élément de la force de réserve comprenant neuf groupes-brigades, chacun appuyé des unités de soutien et des états-majors qui conviennent. Les ressources de l'aviation terrestre proviendront du C Air et comprendront trois escadrons d'aviation tactique équipés d'hélicoptères utilitaires de transport tactique (HUTT) CH-146. L'infrastructure de l'armée de terre englobe le reste du dispositif de commandement et contrôle, d'instruction et de garnison requis pour assurer le commandement, l'instruction et le soutien des forces opérationnelles. Quant à la Milice, elle permet d'effectuer la transition entre les opérations de temps de paix et des échelons d'opérations plus élevés, selon les quatre seuils de mobilisation. Le chef d'état-major de l'Armée de terre (CEMAT) en assurera le commandement, par l'intermédiaire des quatre commandants de secteur qui assumeront la responsabilité de l'infrastructure et des forces opérationnelles situées dans leurs régions.

2. Au plan du matériel, on consacrera plus d'effort à la réalisation des projets approuvés. Dans le courant de la prochaine génération, on pourra grâce à ces projets renouveler une grande partie de la flotte de combat de la Force

terrestre; se doter d'un nouveau système de communication tactique, d'un nouveau système de commandement, d'un nouvel habillement destiné aux soldats; ainsi que d'autres projets visant des biens d'équipement et une infrastructure modernes. La Force terrestre consacrera le reste des ressources en capital à l'acquisition, le plus tôt possible, de véhicules blindés de combat (VBC), de détecteurs d'acquisition d'objectifs et de renseignement et autres éléments destinés aux opérations de guerre de l'information.

206. L'ARMÉE DE L'AIR

1. L'armée de l'air continuera de fournir la force aérienne polyvalente et apte au combat qui est requise pour la conduite des opérations aériennes, en surface et en profondeur. On consacrera plus d'efforts en vue de fournir aux unités opérationnelles et aux unités de soutien une plus grande capacité de s'appuyer sur une infrastructure rudimentaire pour se déployer et mener des opérations. L'armée de l'air poursuivra donc sans relâche l'adoption d'une nouvelle structure de commandement et de contrôle, des procédures remaniées ainsi que d'une culture d'amélioration constante. Le chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA) en assurera le commandement par l'intermédiaire du Quartier général de la 1re Division aérienne du Canada/Région canadienne du NORAD, situé à Winnipeg.

2. Du point de vue stratégique, l'armée de l'air s'efforcera de conserver ses ressources de combat essentielles, de sorte à maintenir la puissance aérienne lui permettant de remplir les missions ministérielles qui lui sont confiées. Au plan du matériel, la priorité sera donc accordée au projet d'hélicoptères maritimes, à la prolongation de la vie des systèmes du CF-18, à la prolongation de la vie du CP-140 Aurora, ainsi qu'à un certain nombre de projets relatifs au commandement et contrôle. Enfin, le Ministère cherchera un moyen économique de ravitaillement stratégique en vol pour remplacer le Boeing 707 qui a été mis hors service.

207. L'ESPACE

1. Comme l'indique le Livre blanc sur la défense de 1994, l'espace acquiert une plus grande importance en ce qui concerne la sécurité globale. Le MDN et les FC continueront, d'une part, de défendre les intérêts nationaux en matière de sécurité et de souveraineté aussi bien dans l'espace qu'au moyen de l'espace et, d'autre part, de respecter les engagements du Canada en matière de défense, en appuyant les missions et tâches qui font appel à la technologie spatiale lorsque cela convient. Dans la poursuite de ces objectifs, on s'efforcera d'assurer aux FC un accès complet et opportun à tous les renseignements nécessaires qui sont obtenus de l'espace; on veillera également à faire en sorte que les commandants de tous échelons reçoivent l'instruction, l'équipement et l'information requis pour la planification et l'exploitation efficace de l'espace dans la conduite des opérations militaires.

3. Au plan stratégique, le MDN et les FC combleront les lacunes dans le domaine spatial par la collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'avec nos alliés. La priorité sera accordée au Système militaire canadien de télécommunications par satellite et au Projet spatial interarmées. Compte tenu des ressources limitées affectées à l'espace dans le Plan d'immobilisations à long terme ces FC, la collaboration aux programmes américains s'avère un volet essentiel de la mise au point d'une capacité spatiale modeste destinée aux Forces canadiennes. Nous exercerons autant que possible l'influence que nous confère notre partenariat au sein du NORAD pour donner au Canada un accès aux programmes spatiaux des États-Unis et pour lui assurer une juste contribution au partage des charges à l'avenir. Servira comme important mécanisme habilitant la Déclaration d'intention concernant la collaboration en matière de défense spatiale, que le MDN et le US Department of Defence (US DoD) - département américain de la Défense - élaboreront.

208. L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (OTAN)

1. La stratégie globale du Canada vis-à-vis l'OTAN consiste à encourager l'Alliance à fonctionner dans les limites de financement actuelles; à favoriser l'efficacité au sein de la nouvelle structure de commandement; à faire en sorte que

les programmes à financement commun n'appuient que les initiatives qui poursuivent l'effort commun, c'est-à-dire ces initiatives qui dépassent les besoins des pays en matière de leur propre défense. Les budgets à financement commun suivants sont soutenus par les subventions et contributions du crédit 10 du MDN : le Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP), le Budget militaire (dont le Budget d'exploitation et de soutien consacré à l'alerte aérienne avancée de l'OTAN (NAEW) et les coûts liés au programme de Modernisation du NAEW), ainsi que les budgets des Bureaux, qui comprennent le Budget d'administration du Bureau OTAN de maintenance et d'approvisionnement (NAMSA) et l'Agence Centre-Europe d'exploitation (CEOA) (ligne de ravitaillement).

2. Depuis que le Canada a pris la décision de réduire sa contribution au NSIP, la part du budget du MDN qui est affectée à l'OTAN a chuté, passant de 175 millions de dollars durant l'année financière (AF) 1993-1994 à 146 millions de dollars en 1997-1998; selon les prévisions, elle tombera à 132 millions de dollars en 2000-2001. Exprimés en pourcentage, les fonds du MDN qui sont réservés à l'OTAN sont passés de 1,552 p. 100 en 1994 à 1,495 p. 100 en 1997; on prévoit qu'ils chuteront à 1,341 p. 100 en 2001.

3. L'Alliance procède à l'heure actuelle à l'examen de certains projets, bon nombre desquels pourront avoir des répercussions financières sur les budgets de l'OTAN, et donc une incidence éventuelle sur les contributions canadiennes. Deux de ces initiatives nécessitent une décision de la part du gouvernement du Canada dans le court terme et comportent des questions d'ordre financier pour le Ministère.

a. **Élargissement de l'OTAN** : De nombreuses études ont fait des estimations quant aux répercussions financières qu'aura l'élargissement prochain de l'OTAN. Selon l'étude effectuée par le Conseil principal des ressources, les coûts différentiels annuels pour le Canada seraient d'environ 1,2 million de dollars si l'élargissement se faisait à trois pays, et de 6,5 millions de dollars lorsque six pays sont admis. Si l'élargissement entraînait l'augmentation des contributions du MDN destinées à l'OTAN, le gouvernement pourrait ordonner le Ministère d'assumer ces coûts supplémentaires dans les limites du budget actuel.

b. **Capacité alliée de surveillance** : Le Canada participe depuis un certain temps aux échanges qui ont lieu relativement au projet visant la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS). Comme les discussions sont toujours en cours, il n'y a encore aucune certitude quant aux coûts totaux du projet ni à la part que le Canada choisira de contribuer. Dans le cas où le projet irait de l'avant et le Canada déciderait d'y participer, le MDN pourrait se voir obligé d'en assumer les coûts dans le budget actuel. Cela imposerait des contraintes au budget des immobilisations stratégiques.

4. Pendant la période de planification de l'AF 1998-1999 à l'AF 2002-2003, le Ministère étudiera les projets du crédit 10 mentionnés ci-après aux fins d'approbation de financement. La direction de ces projets incombe aux bureaux de première responsabilité (BPR) indiqués entre parenthèses.

a. Modernisation OTAN de l'alerte aérienne avancée (CEMFA);

b. Projet Alliance de surveillance terrestre (SMA(Mat)).

209. OPÉRATIONS DE GUERRE DE L'INFORMATION

1. Comme il a été mentionné précédemment à l'article 203.2, l'usage plus accru de l'informatique a donné naissance à la stratégie liée aux opérations de guerre de l'information. La formulation de la doctrine et l'élaboration de la terminologie dans ce domaine sont encore « en germe »; il importe cependant que le MDN et les FC accroissent leurs efforts visant à traduire les concepts naissants en capacités opérationnelles, surtout dans le but d'offrir une protection adéquate à nos propres systèmes de commandement et contrôle.

2. Le SCEMD et l'OPID assument la responsabilité conjointe d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique et la doctrine visant le domaine des Opérations de guerre de l'information au sein du MDN/FC, avec la collaboration d'autres ministères et organismes canadiens, et nos alliés. Le SCEMD a créé un comité directeur chargé des opérations de guerre de l'information (OISC) pour les activités d'élaboration et de mise en oeuvre. Le IOSC veillera à ce que le MDN et les FC soient organisés, équipés et formés de façon adéquate afin de pouvoir répondre aux situations liées aux OGI. Le VCEMD a également mis sur pied au sein de l'état-major J, une cellule de coordination chargée des opérations de guerre de l'information (IOCC) qui servira de plaque tournante pour la planification et la conduite des opérations dans ce domaine. L'IOCC se chargera également de mettre au point la doctrine qui mènera à l'intégration des concepts de guerre de l'information aux opérations des Forces canadiennes; la cellule veillera également à l'application de ces concepts.

210. LA GESTION DE L'INFORMATION ET L'AN 2000

1. L'OPID assume la responsabilité de la planification et des directives concernant la gestion de l'information (GI) ministérielle, dans le but d'assurer la cohésion des plans connexes, une meilleure exploitation des investissements et le repérage des possibilités éventuelles et des solutions rentables. Deux instruments définissant le contexte permettent de formuler l'orientation stratégique à cet égard, notamment :

a. un cadre stratégique de GI, comprenant les principes directeurs, les normes, l'architecture, la marche à suivre, les méthodes et les processus, qui oriente l'évolution de l'infrastructure de gestion de l'information;

b. un plan directeur d'application en matière de gestion de l'information (PDA GI), qui définit la stratégie de transfert, autorise les affectations de ressources du programme et établit des jalons, des mesures de contrôle et des indicateurs de rendement. Le PDA GI sert de cadre à la planification et à toutes les activités du MDN et des FC qui favorisent l'environnement informationnel intégré (EII). Il inclut le PILT(GI), les fonctions critiques d'état-major (ministérielles, gouvernementales et internationales), les capacités essentielles dont l'acquisition est prévue au moyen des programmes d'immobilisations visant le fonctionnement et entretien (F&E) et les besoins divers (BD), de même que le volet GI du Programme de recherche et développement du Ministère.

2. Selon la politique visant l'an 2000, les produits et systèmes GI devront être conformes aux exigences de l'Initiative à cet égard. Il faudra donc moderniser les produits et systèmes actuels en conséquence et selon leur pertinence aux missions. Il incombe aux CEMA et aux chefs de groupe d'établir les priorités en ce qui concerne la pertinence des systèmes aux missions qui leur sont confiées et d'attester que ces systèmes sont conformes aux exigences de l'Initiative An 2000. Les CEMA et les chefs de groupe devront doter en ressources leurs propres efforts grâce à leur enveloppe réservée au personnel, fonctionnement et entretien (P, F&E) et dans le cadre de leurs projets d'immobilisations. On fera recours autant que possible des contrats d'entretien actuels. L'OPID est désigné coordonnateur ministériel; il mettra donc sur pied un organe contractuel global pour homologuer les sociétés possédant de l'expérience liée à l'Initiative An 2000 qui aideront à rectifier les systèmes non couverts par un contrat d'entretien.

211. DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET MAINTIEN EN PUISSANCE

1. En règle générale, les unités des Forces canadiennes seront maintenues aux niveaux minimums de disponibilité opérationnelle correspondant à leur capacité de remplir la mission qui leur est confiée. Il incombe aux chefs d'état-major des armées et aux chefs de groupe d'établir ce niveau pour les forces qui sont sous leur commandement et qui sont appelées à entreprendre une certaine opération. Ils doivent également consigner ce renseignement dans les plans d'activités de premier échelon. Le maintien en puissance (soit la capacité d'une force militaire à maintenir son

efficacité opérationnelle pendant le temps qu'il lui faut pour atteindre ses objectifs) se calcule en nombre de jours consacrés aux opérations, selon les taux d'exploitation envisagés et le rythme opérationnel prévu. Il se fonde sur deux paramètres, à savoir l'approvisionnement ininterrompu en articles consomptibles et le remplacement des pertes en personnel et en matériel subies au combat ainsi que des usures non liées au combat.

2. En règle générale, les unités et les formations doivent conserver suffisamment de munitions et d'articles consomptibles, exception faite des fournitures médicales, aux première et deuxième lignes afin de soutenir les opérations pendant les 30 premiers jours. Les stocks requis pour poursuivre les opérations au-delà de cette période proviendront des ressources de troisième ligne. Le personnel affecté aux opérations et à la logistique se chargeront d'élaborer les plans de stocks stratégiques dans le cadre du processus de planification opérationnelle de circonstance. Compte tenu des exigences législatives touchant le transport des produits pharmaceutiques et du matériel médical et étant donné la particularité de ceux-ci à maintenir la vie, le Chef - Service de santé (CSS) établira les critères en ce qui concerne les fournitures médicales dans le contexte de la disponibilité opérationnelle et du maintien en puissance.

3. Les éléments d'avant-garde de la Force de circonstance seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée pour des OHG.

4. En cas de crise, les FC devront être en mesure de déployer la Force de circonstance et ses éléments de soutien dans un délai de trois mois, dotée des ressources qui lui seront nécessaires pour mener des opérations de combat pendant 60 jours. Il ne faut pas confondre cette période avec la *présence dans le théâtre*, celle-ci étant sans aucun doute d'une durée plus longue pouvant même dépasser un an. Les plans d'activités de premier échelon devront également faire état des ressources requises pour maintenir la force spécifiquement engagée en vue des opérations de circonstance décrites au chapitre 3. Les plans de mobilisation visant le troisième seuil concernent les besoins de maintien en puissance au-delà de 60 jours d'opérations tactiques (voir article 212).

5. Le besoin de remplacer les pertes en matériel principal subies au combat ne fait pas partie du maintien en puissance systématique. Il est pris en considération au moment de procurer les articles en cause. Aux premier et deuxième seuils de mobilisation (voir article 212), les stocks de matériel disponibles, notamment ceux détenus par les unités d'instruction, peuvent être utilisés pour soutenir les opérations. La redistribution du matériel sera évaluée cas par cas et des directives émises au besoin.

6. Durant la planification des engagements opérationnels, on évaluera les besoins liés au remplacement des pertes en personnel et en matériel principal subies au combat ainsi que des usures non liées au combat. Sauf lorsque l'expansion des forces ou la mobilisation est en vigueur (mobilisation de troisième et quatrième seuils), les besoins devront être comblés au moyen des ressources non engagées des FC.

212. MOBILISATION

1. En temps de paix, les capacités militaires des FC se maintiennent à des niveaux que le gouvernement juge prudents, en fonction de facteurs comme les engagements internationaux et nationaux, les conseils des militaires et des fonctionnaires, la disponibilité globale des ressources et le contexte stratégique qui prévaut. Selon les évaluations actuelles du risque, le Canada et ses alliés disposent d'au moins deux ans d'alerte contre toute menace stratégique; cependant, le caractère évolutif du contexte stratégique oblige que le MDN et les FC mettent au point et revoient des plans qui répondent aux ajustements structurels qu'une crise importante ou un état de guerre imposeraient.

2. La révision des plans de mobilisation actuels se fondera sur le cadre à quatre seuils décrit dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Dans l'ensemble, le concept prévoit un cadre de mobilisation qui offre suffisamment de

souplesse -- surtout aux premier, deuxième et troisième seuils -- en vue d'escalader ou de réduire les opérations, et donc d'adapter la situation militaire et la préparation de la force aux circonstances qui règnent. Toutefois, en raison de cette même particularité, les lignes de démarcation entre un seuil de mobilisation et l'autre (exception faite de la mobilisation nationale) ne sont ni clairement définies ni absolues.

3. La planification concernant le premier seuil (Constitution de la force) et le deuxième seuil (Amélioration de la force) fait partie des processus relatifs à l'emploi et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité courante menée au sein du Groupe du SCEMD (avec la collaboration des CEMA et des chefs de groupe). La planification concernant le troisième seuil (Expansion de la force) et du quatrième seuil (Mobilisation nationale) fait partie des processus relatifs à l'orientation stratégique et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité qui relève du VCEMD et des ER concernés. Le VCEMD a la responsabilité d'élaborer le plan global de mobilisation stratégique, que viennent appuyer les plans des CEMA et chefs de groupe. Ces derniers plans donnent le détail des ressources requises, une idée générale de la mise en oeuvre des modifications à la structure des forces ainsi que les niveaux de soutien logistique nécessaires. Ce qui suit dans la présente section constitue le Guide de planification stratégique du VCEMD, publié à l'intention des CEMA et des chefs de groupe en mai 1997.

4. **Premier seuil - Constitution de la force**. Elle a pour but d'instaurer les mesures quotidiennes qui sont nécessaires pour préparer, employer et soutenir les forces régulières et de réserve actuelles en vue de certaines tâches opérationnelles menées dans le cadre des OHG. En règle générale, la planification du premier seuil entraîne l'élaboration de plans en vue des opérations de circonstance qui ont trait aux engagements militaires actuels ou éventuels. Les ressources consacrées à ces plans proviennent du Programme des services de Défense (PSD) et leur gestion est assurée par l'intermédiaire du Système de gestion de la Défense (SGD). La constitution et l'emploi de la force du premier seuil se réalisent au sein de la structure en vigueur, partant de l'élaboration des plans liés aux opérations de circonstance par l'état-major du SCEMD et les CEMA. Pour combler les défauts de capacité repérés durant la planification ou la mise au point des opérations, on définit à l'interne de nouvelles priorités, on utilise les réserves financières stratégiques établies ou on réaffecte les ressources au niveau stratégique (c'est-à-dire entre un ou plusieurs ER ou comptes ministériels).

5. **Deuxième seuil - Amélioration de la force**. Certains éléments sont « en transition » du premier au deuxième seuil lorsque l'envergure d'une opération exige un renforcement substantiel des capacités opérationnelles par rapport aux niveaux habituels. Comme dans le cas du premier seuil, la planification du deuxième seuil consistera en une activité courante du Groupe du SCEMD, en collaboration avec les CEMA et les chefs de groupe. Le deuxième seuil repose sur la structure en vigueur des FC tout en reconnaissant que certaines opérations pourraient nécessiter la formation d'unités ou d'éléments spécialisés sur une base temporaire, comme c'était le cas pendant la guerre du Golfe. Dans de telles situations, les ressources humaines et matérielles qui dépassent les avoirs habituels proviendront d'autres secteurs des FC ou du MDN. L'engagement opérationnel le plus probable des FC au deuxième seuil consiste à déployer et à employer à l'étranger les unités d'avant-garde de la Force de circonstance pour des OHG, peut-être dans plusieurs secteurs géographiques et pendant une période indéterminée. La force d'avant-garde pourrait se composer d'un certain nombre ou de l'ensemble des éléments suivants :

a. deux navires;

b. un groupe de combat;

c. un groupe-bataillon d'infanterie;

d. un escadron de chasseurs;

e. une escadrille d'aéronefs de transport tactique;

f. un élément de communications;

g. un élément d'état-major.

6. La mobilisation du deuxième seuil comprend le déploiement de la Force de circonstance au théâtre d'opérations dans le cadre d'une force de coalition ou sous le commandement de l'OTAN. Pour des fins de planification, on présume que les opérations seront menées à l'étranger mais, à l'exception du groupe-bataillon, le déploiement se fait dans un seul théâtre opérationnel ou une seule localité géographique. L'essentiel de la Force de circonstance pourrait se composer d'un certain nombre ou de l'ensemble des éléments suivants :

a. un groupe opérationnel naval, comprenant jusqu'à quatre navires de guerre, et un bâtiment de soutien, doté d'un appui aérien maritime adéquat;

b. un groupe-brigade;

c. une escadre de chasseurs;

d. un escadron d'aéronefs de transport tactique;

e. les éléments logistique et médical nécessaires au soutien de la formation.

7. Dans le cadre de la planification du deuxième seuil, il faut prévoir pour la Force de circonstance une quantité suffisante de stocks pour assurer le soutien des opérations de combat pendant 60 jours; cette période ne doit pas être confondue avec la *présence dans le théâtre*, celle-ci étant sans aucun doute d'une durée plus longue pouvant même dépasser un an. La planification exigera des analyses minutieuses à partir de scénarios en vue de définir les ressources que nécessite le maintien en puissance des éléments de combat et d'appui de la Force de circonstance. Du moment que les écarts entre les stocks disponibles et ceux requis sont répertoriés, regroupés et classés par priorité, l'information sera communiquée à la haute direction qui en fera l'étude et donnera des instructions en conséquence.

8. **Troisième seuil - Expansion de la force**. Tandis que l'on distingue mal la transition entre les deuxième et troisième seuils, il est certain que si le gouvernement choisissait de déployer tous les éléments de la Force de circonstance dans un théâtre d'opérations, la crise en cause devrait être d'une gravité telle que la mobilisation de troisième seuil s'imposerait. Pour des fins de planification, le troisième seuil suppose le maintien en puissance de l'ensemble de la Force de circonstance pendant une période additionnelle de 60 jours de combat. Cela nécessiterait sans aucun doute la formation de nouvelles unités, l'amélioration des installations existantes et l'acquisition de matériel supplémentaire. Ces améliorations et modifications ne sont possibles qu'en établissant, au niveau stratégique, de nouvelles priorités dans les dépenses consacrées à la défense ou en obtenant des fonds additionnels du gouvernement. Dans le cadre de la planification du troisième seuil, les CEMA et les chefs de groupe doivent déterminer les ressources qui sont requises pour soutenir la Force de circonstance pendant une autre période de 60 jours de combat; ils doivent en outre élaborer les plans militaires généraux (PMG) et les plans auxiliaires qui permettront d'effectuer les modifications nécessaires aux capacités des FC. Les plans qui viennent appuyer la mobilisation de troisième seuil seront présentés à la haute direction aux fins d'approbation.

9. **Quatrième seuil - Mobilisation nationale**. Elle entraîne la mobilisation éventuelle de la nation dans une situation de crise ou un état de guerre, selon les définitions de la *Loi sur les mesures d'urgence*. La planification de la mobilisation se fera en étapes, les activités du quatrième seuil ne s'amorçant qu'après approbation des plans du troisième seuil. Selon les directives du Livre blanc, la mobilisation du quatrième seuil doit essentiellement faire appel à des plans « qui ne coûtent rien », c'est-à-dire que la planification ne devrait entraîner aucune dépense directe

(sauf si celle-ci vise les réservistes). Les plans du quatrième seuil se fonderont sur une expansion des FC vers les structures doctrinales de la force qui sont adéquates pour la conduite d'opérations navales, terrestres et aériennes dans le contexte d'un état de guerre totale. Les CEMA, en consultation du SCEMD et du VCEMD, définiront les structures de planification particulières qui seront mises en place. Les PMG produits seront de nature générique, mais ils devront contenir une quantité suffisante d'information pour permettre aux chefs de groupe d'élaborer les concepts d'appui connexes. Les plans auxiliaires se limiteront en général à la définition des besoins de liaison, aux contrats de défense, aux protocoles d'entente ou à toutes autres dispositions requises aux niveaux national et international. Les plans ainsi établis favoriseront une plus grande appréciation de l'envergure, des échéances et des coûts liés à la mise sur pied d'une capacité militaire de temps de guerre.

213. ASPECTS CONCERNANT LE PERSONNEL

1. Pour confronter les défis liés aux ressources humaines (RH) que posent les réductions, la réorganisation et les changements dans la démographie et pour faire en sorte que les efforts consacrés à l'évolution de notre main-d'oeuvre soient axés sur l'accroissement et le soutien de l'efficacité opérationnelle, nous poursuivrons cinq grandes stratégies en matière de RH. Il s'agit notamment :

a. de la modernisation des compétences professionnelles;

b. du renouvellement du leadership et de la gestion;

c. de la gestion des structures nouvelles;

d. de la qualité de vie/l'équilibre entre les exigences professionnelles et les besoins personnels;

e. de nouveaux rapports employeur/membre/employé.

2. Pour mettre ces initiatives en marche, il est nécessaire d'entreprendre une planification systématique des ressources humaines et de l'intégrer au processus de planification des activités. Il faudrait également voir les problèmes qui se posent sous un angle militaire comme civil et conjuguer les efforts, le cas échéant.

3. Pour assurer la pleine participation des gestionnaires au processus de planification, on créera un comité formé de cadres supérieurs issus des commandements et des groupes. Cet organe se chargera d'orienter, au plan stratégique, la gestion des ressources humaines (militaires et civils) de l'ensemble de l'organisation; il veillera à ce que l'orientation soit en rapport avec les besoins opérationnels.

4. Le SMA(Per) publiera un guide de planification stratégique des ressources humaines (GPSRH) qui donnera aux planificateurs des activités du premier échelon et au personnel chargé des RH, des détails sur la planification et l'établissement de rapports liés aux RH. Le GPSRH vise à éliminer, dans la mesure du possible, le besoin des lettres d'appel distinctes.

5. **Équité en matière d'emploi (ÉE)** . Le MDN et les FC tiennent à remplir les obligations réglementaires prescrites par la *Loi de 1996 sur l'équité en matière d'emploi*. En ce qui concerne les FC, il faudra accorder une attention particulière aux questions touchant l'intégration des sexes, compte tenu des exigences découlant de l'arrêt du Tribunal des droits de la personne en 1989. Agissant au nom du CEMD et de la SM, le SMA(Per) est chargé d'élaborer les principes directeurs et d'assurer la coordination du programme Équité en matière d'emploi dans l'ensemble du Ministère et des FC. Chaque élément de ressource est tenu d'intégrer le programme ÉE à l'échelle de son organisation et, pour remplir les obligations réglementaires, d'indiquer en annexe à son Plan d'activités du premier échelon, les progrès réalisés ainsi que les plans futurs, selon le modèle établi par le SMA(Per). Les objectifs

stratégiques d'ÉE sont les suivants :

a. instaurer un milieu de travail favorable;

b. favoriser une meilleure représentation;

c. faire preuve d'engagement et de leadership.

6. **Langues officielles (LO)**. Le MDN et les FC tiennent à respecter les obligations réglementaires prescrites par la *Loi de 1988 sur les langues officielles*. Agissant au nom du CEMD et de la SM, le SMA(Per) est chargé d'assurer la coordination du programme des langues officielles dans l'ensemble du Ministère. Chaque élément de ressource est tenu de surveiller l'application intégrale de la Loi de 1988 dans les activités quotidiennes. Les objectifs stratégiques de LO sont énoncés dans le deuxième Protocole d'entente sur les langues officielles (PELO II) et décrits en détail dans le GPSRH 1998. Le processus de planification des activités servira à indiquer les progrès réalisés dans la poursuite de ces objectifs, selon un modèle établi par le SMA(Per).

7. **Instruction individuelle et éducation (II&E)**. Les dirigeants de tous les échelons ont la responsabilité d'assurer l'instruction et l'éducation de leur personnel, en application des principes directeurs et des règlements en vigueur. Le SMA(Per), en sa capacité d'autorité du Ministère en matière d'II&E, veillera à l'optimisation du cadre de gestion, notamment l'attribution des responsabilités, la formulation de la politique ministérielle, l'orientation et la vérification de toutes les activités d'II&E menées par l'Équipe de Défense ou réalisées en son nom. Les CEMA, le Système de recrutement, d'éducation et d'instruction des FC (CFRETS) et la Direction des stratégies d'apprentissage permanent (DSAP) veilleront à ce que les programmes d'II&E tiennent compte tant des besoins opérationnels des FC que du développement professionnel des militaires. Ils devront instaurer des mécanismes adéquats pour la planification, la communication, l'inventaire des compétences et le contrôle de la qualité, la gestion des ressources ainsi que la vérification. Ces responsables rendront également compte des activités liées à l'instruction individuelle et l'éducation dans le cadre de la planification des activités du Ministère et au sein des processus de vérification de l'II&E définis par le SMA(Per). Les objectifs stratégiques relatifs à l'II&E sont les suivants :

a. réaliser les activités pertinentes selon les moyens les plus efficaces, les plus rentables et les plus responsables;

b. instaurer un cadre favorable, notamment la langue d'instruction, l'auto-perfectionnement et les stratégies d'apprentissage permanent;

c. assurer la transparence des ressources affectées à l'II&E;

d. intégrer, le cas échéant, l'instruction individuelle et l'éducation offerte aux membres de l'Équipe de Défense.

8. **Effectif de la Force régulière**. L'organisation finale de la Force régulière présentera la structure des forces qui découle de l'Examen de la SGPM. Selon les directives fournies dans le GPSRH, les éléments de ressource doivent, à compter de l'exercice 1998-1999, indiquer les mesures qu'ils entreprendront pour mettre en oeuvre la structure qu'ils prévoient. D'ici l'automne 1997, le VCEMD publiera une directive donnant des instructions en ce qui concerne la structure militaire de la Force régulière et le mécanisme de rajustement de ses postes militaires. Les responsabilités suivantes incombent au SMA(Per) :

a. surveiller les plans d'activités du premier échelon pour faire en sorte que les plans des ER demeurent conformes au Guide de planification de la Défense, entre autres les directives particulières concernant les niveaux de planification du personnel;

b. ajuster les niveaux de dotation par les méthodes habituelles, soit les attritions, les affectations, les transferts professionnels, les libérations et le recrutement.

9. Dans les tableaux de l'annexe B du présent chapitre, une portion théorique de la solde des réguliers est attribuée aux éléments de ressources, en fonction de la structure des forces qui leur est assignée. Il importe de noter que cette part ne représente que la solde et qu'elle ne comprend pas les indemnités. Par ailleurs, les répartitions ne touchent pas les catégories de personnel ci-après : Effectif en formation avancée (EFA); Effectif en formation élémentaire (EFE); Effectif en stage universitaire subventionné (ESUS); personnel en détachement, Registre de fournisseurs (Gestion des projets) (RFGP), y compris les postes RFGP qui sont transférés aux ER conformément à l'article 215; et Liste des ressources à court terme (LRCT). Pour l'exercice 1998-1999, ces postes sont au nombre d'environ 7 630, et 7 270 pour l'exercice 1999-2000.

10. **Priorités de dotation en personnel militaire**. Le VCEMD a établi les priorités de dotation suivantes afin d'orienter les états-major du SMA(Per) dans l'attribution du personnel disponible :

a. **Priorité Un** : Forces engagées et déployées

Ce sont toutes les unités de combat et d'appui tactique ou tous les membres particuliers qui sont engagés ou déployés dans un théâtre opérationnel ou qui apportent une contribution sous l'égide de l'Alliance ou d'autres ententes multilatérales. Objectif de dotation - 100 p. 100.

(par exemple, les opérations de maintien de la paix ou autres opérations de circonstance de l'ONU, la Recherche et sauvetage (SAR), la Deuxième Force opérationnelle interarmées (FOI 2), les Missions de l'OTAN, la Force navale permanente de l'Atlantique (SNFL), les Bureaux des Attachés des FC, les Bureaux d'échange et de liaison avec l'étranger, NORAD HORS-CANADA, etc. Les unités qui participent à la défense continentale sont exclues.)

b. **Priorité Deux** : Soutien aux forces engagées ou déployées

Ce sont tous les états-majors tactiques et opérationnels qui sont chargés d'assurer le commandement et le contrôle des forces engagées ou déployées ainsi que des unités d'appui tactique. Il s'agit de tous les éléments qui apportent un appui direct aux forces engagées ou déployées. Objectif de dotation - 100 p. 100.

(par exemple, l'état-major J du QGDN, le Centre des opérations de la Défense nationale (CODN), le Centre de renseignement de la Défense nationale (CRDN), le cadre du 3^{e} Groupe de soutien du Canada (3 GSC), le cadre du Groupe médical du Canada (GGC), la 4^{e} Unité des mouvements de contrôle des Forces (4 UMCF), etc.)

c. **Priorité Trois** : Forces mises en alerte et en formation en vue d'un engagement opérationnel

Ce sont les unités ou des membres particuliers qui se préparent à se rendre dans un théâtre opérationnel, dans le cadre du déploiement initial, à titre de renfort ou pour remplacer les unités présentes dans le théâtre. Il s'agit des forces qui sont disponibles au plan opérationnel, de certains éléments d'intervention immédiate à qui l'on a confié plusieurs tâches ainsi que de tous les éléments qui se préparent en vue d'un engagement. Objectif de dotation - 100 p. 100.

(par exemple, les unités ou les navires qui sont mis en alerte en vue d'une rotation opérationnelle)

d. **Priorité Quatre** : Forces de circonstance non engagées

Ce sont les forces mises en alerte en vue de service sur le territoire national ou à l'étranger. Cette catégorie regroupe la plupart des éléments opérationnels des FC. Objectif de dotation - 100 p. 100.

(par exemple, le QG d'une force interarmées, le QG de la 1re Division du Canada et du Régiment des signaleurs (QG & Régt trans 1 Div du CA), une force de réaction immédiate (FRI), une force en alerte de l'ONU, etc.)

e. **Priorité Cinq** : Développement des Forces, unités de gestion des projets et de défense continentale et tous les éléments responsables de l'instruction, de l'éducation et du recrutement

Ce sont tous les éléments et les membres particuliers qui ont la responsabilité d'élaborer et de planifier l'orientation stratégique et de modifier les capacités opérationnelles des Forces canadiennes. Y sont inclus les éléments qui sont voués exclusivement à la défense du Canada et (ou) du continent et les éléments responsables de l'instruction, de l'éducation et du recrutement des FC. Il s'agit des états-majors chargés de l'orientation et de la planification stratégique ainsi que les bureaux de projets et les états-majors/éléments s'occupant de l'approvisionnement, qui assurent la dotation en personnel et en matériel des forces engagées. Objectif de dotation - 95 p. 100.

f. **Priorité Six** : Toutes les autres forces

Ce sont les unités qui ne sont pas mentionnées ailleurs. Objectif de dotation - 95 p. 100.

(par exemple, bon nombre des principaux états-majors et les éléments de soutien administratifs)

10. **Effectif de la Force de réserve**. Pour établir l'effectif de la Réserve, le facteur critique dont il faut tenir compte est le financement, tant en termes absolus qu'en termes d'imputations aux différentes catégories liées au service dans la Réserve. L'effectif réserviste de chaque ER est donc fonction de la disponibilité des ressources et du rendement global. Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC), le Sénat et la Commission spéciale pour la restructuration de la Réserve (CSRR) se sont penchés sur les questions de la structure et de l'emploi des réservistes. La Directive D4/96 du VCEMD tient compte des diverses recommandations formulées par ces divers groupes. L'orientation générale est la suivante :

a. La Première réserve (P rés) :

Comme il a été mentionné précédemment, l'effectif de la P rés repose sur la disponibilité des fonds. Le financement prévu pour la P rés durant l'exercice 1998-1999 et au delà est inclus dans les budgets de fonctionnement des ER qui paraissent dans les niveaux de planification à l'annexe B du chapitre 4. Grâce à ces allocations budgétaires, l'effectif de planification peut atteindre 30 000 membres. Les ER sont tenus d'indiquer dans leurs plans d'activités de premier échelon les niveaux d'effectif quinquennaux qu'ils prévoient en ce qui concerne les réservistes, ainsi que tout rajustement d'ordre financier qui sera effectué dans les ressources dont ces éléments détiennent le contrôle. Le personnel du VCEMD assurera le contrôle des plans d'activités de premier échelon pour faire en sorte que ces derniers permettent, ensemble, de créer une structure de la Force de réserve qui répond aux besoins globaux du Ministère. Le tableau 2-1 montre la plage actuellement autorisée des effectifs de planification de la P rés.

Élément de ressource	Effectif de planification
ER1 - Réserve navale	4 000 - 5 000
ER2 - Milice	18 500 - 20 500
ER3 - Réserve aérienne	3 000 - 5 000
ER5 - Réserve des communications	1 000 - 1 500
ER6 - Cadre de la Première réserve	200 - 400
Total	26 700 - 32 400

Tableau 2-1 Effectifs de planification de la Première réserve

- La Réserve supplémentaire :

  1. La Réserve supplémentaire (Rés supp) comportera deux éléments distincts : la Réserve supplémentaire disponible (RSD) et la Réserve supplémentaire d'attente (RSA).

  2. Le plateau de l'effectif de la RSD sera d'environ 20 000 personnes. Le tableau 4B-26 de l'annexe B, chapitre 4, indique les allocations budgétaires de la RSD pour l'exercice 1998-1999 et au-delà. On continuera d'affecter à la RSD des ressources en personnel spécialisées qui assureront sa gestion à divers niveaux de la chaîne de commandement et qui se chargeront d'élaborer des politiques d'envergure nationale pour remplir les exigences du plan de mobilisation par étapes;

  3. La RSA se compose d'un effectif moins instruit au plan militaire mais qui a consenti de répondre à l'appel de mobilisation du gouverneur en conseil. L'exploitation de la base de données de la RSA n'engage qu'une quantité très limitée de ressources.

- Les Canadian Rangers :

  1. L'augmentation modeste que le Livre blanc sur la défense de 1994 prévoit pour les Canadian Rangers se poursuivra jusqu'à la dotation finale de 3 500 membres. La mise en oeuvre du Projet de revalorisation P9175 accroîtra leur capacité d'effectuer des patrouilles dans l'Arctique et le long des côtes.

  2. Le Commandent de la Force terrestre et le Secteur du Nord des Forces canadiennes (SNFC) assurent le contrôle opérationnel des éléments des Rangers. Cependant, c'est le CEMD qui en assume le commandement; quant à la gestion du programme, elle est assurée par le Chef - Réserves et cadets (C Rés et Cad) au nom du VCEMD.

  3. Les niveaux de planification des ressources de l'annexe B, chapitre 4, indique les allocations budgétaires des Canadian Rangers pour l'exercice 1998-1999 et au-delà.

  4. Le Programme des Jeunes Canadian Rangers (JCR) sera créé pendant la période couvrant les exercices 1997-1999; il offre aux jeunes des collectivités du Nord et isolées, là où n'existe aucune organisation de cadet, l'occasion de participer à des activités communautaires, structurées et surveillées, qui mettent l'accent sur la

culture autochtone et la discipline, ainsi que d'acquérir. Le Programme leur permet également d'acquérir des connaissances pratiques.

- Le Cadre des instructeurs des cadets :

1. Le Cadre des instructeurs des cadets (CIC) demeurera un élément de la Réserve. Sa principale fonction consistera à assurer la surveillance, l'administration et l'instruction des cadets.

2. Le tableau 4B-37 de l'annexe B, chapitre 4, qui se rapporte à l'ER8C, indique les allocations budgétaires du CIC, incluses dans les dépenses prévues pour les Cadets.

11. **Personnel civil**. Les CEMA et les chefs de groupe sont chargés d'élaborer des plans concernant les ressources humaines qui s'alignent sur l'initiative de Renouvellement de la main d'oeuvre. Il leur incombe également de mettre en oeuvre des activités qui favorisent la réalisation des objectifs stratégiques relativement au personnel civil du MDN. Leurs efforts doivent se concentrer sur les aspects suivants :

a. Modernisation/Compétences futures - fournir aux employés des outils d'apprentissage adéquats et leur fournir le soutien dont ils ont besoin pour élargir leurs connaissances, pour se préparer à un emploi futur et pour accroître leur motivation. Les activités suivantes permettront de relever ces défis : élaboration et mise en oeuvre d'un cadre de priorités d'apprentissage; adoption d'un système de gestion des ressources humaines fondé sur les compétences qui articule et satisfait les besoins futurs en matière de compétences; instauration d'un milieu de travail favorable; application de la nouvelle loi sur l'équité en matière d'emploi; enfin, réorganisation du programme de récompense et de reconnaissance.

b. Renouveau du leadership et de la gestion - recruter nos dirigeants, les instruire et les équiper de sorte qu'ils puissent relever les défis futurs. On pourra y parvenir en répertoriant les compétences essentielles exigées des gestionnaires, en examinant la formation de gestion et en élaborant une approche intégrée en ce qui concerne l'administration des responsables tant militaires que civils.

c. Gestion des réductions - trouver un équilibre entre les besoins opérationnels et la rentabilité, d'une part, et les besoins et les préférences des employés, d'autre part.

d. Équilibre entre travail et besoins personnels - remettre en question la culture et les pratiques de gestion du Ministère en vue d'assurer qu'elles favorisent un équilibre le travail et les besoins personnels. On pourra y parvenir en instaurant un milieu de travail favorable, en offrant un plus grand accès aux modes de travail non conventionnels et en mettant en valeur une plus grande sensibilisation.

e. Partenariat avec les syndicats - élaborer un nouveau cadre consultatif avec la collaboration des syndicats et de la haute direction, et établir des forums multisyndicaux qui se chargeront de régler les questions d'ordre courant.

f. Ombudsman - créer, avant la fin de l'année, un service d'ombudsman qui permettra aux militaires comme aux civils de régler certains problèmes de façon confidentielle et officieuse.

214. ORGANISATION DES CADETS DU CANADA/CADRE DES INSTRUCTEURS DES CADETS

1. L'orientation en ce qui concerne les cadets est la suivante :

a. Le VCEMD/C Rés et Cad assure, avec la collaboration des CEMA, le contrôle central des questions relatives

à la politique, aux prévisions budgétaires et à l'entraînement des cadets. Le VCEMD donnera des directives en ce qui concerne l'Organisation des cadets du Canada/Cadre des instructeurs des cadets (OCC/CIC). Cette orientation sera énoncée dans un guide de planification stratégique de l'OCC/CIC définissant la mission, la vision, les objectifs, les priorités, les buts et le cadre de gestion du rendement de l'Organisation.

b. Il incombe aux CEMA de veiller à la mise en oeuvre du programme annuel des cadets. Les commandants régionaux devront quant à eux assurer la prestation des services et l'administration des fonds qui sont alloués aux régions. Chaque année, les QG régionaux des cadets soumettront chacun un plan d'activités au VCEMD/C Rés et Cad, par les soins de leur commandant. À son tour, le VCEMD/C Rés et Cad intégrera ces plans au Plan d'activités de l'OCC/CIC.

c. Le tableau 4B-37 de l'annexe B, chapitre 4, indique les allocations budgétaires de l'OCC pour l'exercice 1998-1999 et au-delà, incluses dans les dépenses prévues pour l'ER8C. Le Plan d'activités de l'OCC/CIC fait état de la gestion, du contrôle et du financement liés à l'effectif.

215. QUARTIERS GÉNÉRAUX

1. Le CGD a ordonné certaines autres réductions dans l'effectif affecté aux quartiers généraux, pour permettre de réaliser le total global de 50 p. 100 avant 1999; ces réductions sont indiquées à la ligne 3 du tableau 2-2 et détaillées dans les nota afférentes. Afin de réaliser la dotation finale globale, il a été convenu que les ER pourront contribuer aux derniers 5 p. 100 en réduisant le nombre de personnes affectées aux fonctions d'état-major, en réduisant les ressources monétaires liées aux états-majors, ou les deux. Les réductions en dollars doivent s'effectuer dans les nouveaux projets et non dans ceux dont la mise en oeuvre est en cours. Les nouveaux effectifs finaux (tableau 2-2, ligne 3) s'appliquent si toutes les réductions se réalisent grâce aux coupures de personnel. La ligne 4 indique le coût pondéré moyen par poste d'état-major, par l'ER. Quant à la dernière ligne (exprimée en milliers de dollars), elle montre la valeur totale de «5 p. 100 de réduction» par ER. Il convient de noter que même si les la plupart des organisations élargies seront réduites d'environ 50 p. 100, la compression globale des états-majors équivaut à 48 p. 100 environ (par rapport à la ligne de référence établie en 1994 par le Directeur général - Services du renouveau de la gestion (DGSRD)); toutefois, compte tenu de l'éventualité d'économies additionnelles grâce à la DMPS, à l'adoption de nouveaux concepts de soutien, ainsi de suite, le CGD juge adéquats pour l'immédiat les objectifs de réduction présentement attribués.

2. Les ER veilleront à ce que les postes supprimés soient libérés au 1er avril 1999. La seule exception générale à cette échéance concerne les militaires en affectation (ou les civils en réaffectation) dans une nouvelle localité géographique; dans ces cas, on peut prolonger l'exercice des fonctions concernées jusqu'à la fin de la Période active des affectations (PAA) 1999 en vue de faciliter le déménagement. Durant la planification des compressions de l'effectif civil, il faudra aussi tenir compte du fait que la Prime de retraite anticipée (PRA) et la Prime de départ anticipée (PDA) prendront fin en mars et en juin 1998 respectivement.

3. Les plans d'activités du premier échelon donneront des détails précis concernant les programmes de réduction des états-majors, notamment les objectifs provisoires et les effectifs finaux/jalons prévus. Les CEMA et chefs de groupe a la liberté de choisir une combinaison de personnel militaire (régulier et réserviste) et de civils. Le DGSRG, en collaboration avec le Sous-ministre adjoint (Finance et Services ministériels) (SMA(Fin SM)), suivra de près les réductions des états-majors et en rendra régulièrement compte au CGD.

	ER 1	ER 2	ER 3	ER 4A	ER 4C	ER 5	ER 6	ER 7A	ER 7B	ER 8A	ER 8B	ER 8C	ER 8D	ER 8E	ER 8F
Plafond QG à ne pas dépasser	534	653	570	649	65	518	857	1626	199	1004	93	150	94	98	66
Dotation finale nominale des QG si toutes les réductions se font dans les AP	486	594	528	618	60	442	780	1626	187	881	87	144	88	TBC	66
Coupure additionnelle	48	59	42	31	5	76	77	0	12	123	6	6	6	TBC	0
Coût pondéré moyen (milliers $) par poste	50.6	55.2	48.2	48.2	45.3	43.7	42.7	45.6	54.6	39.1	54.1	54.4	57.5	47.5	---
Valeur des coupures additionnelles dans les ressources en dollars liées aux QG (milliers $)	2430	3256	2022	1495	227	3319	3290	0	655	4804	325	326	345	TBC	0

Nota :

1. L'annexe A du chapitre 4 donne la structure des ER.

2. La dotation finale peut changer à la suite de négociations concernant le transfert de ressources entres les ER.

3. La dotation finale du QG de l'ER1 inclut le CEMM, le QG FMAR(A), le QG FMAR(P) et le QG RESNAV.

4. La dotation finale du QG de l'ER2 inclut le CEMAT, le QG SOFT, le QG SCFT, le QG SQFT, le QG SAFT et les éléments de la 1 Div CA qui ne sont pas liés au QGI.

5. La dotation finale du QG de l'ER3 inclut le CEMFA, le QG 1 DAC/QG RC NORAD.

6. La dotation finale de l'ER4A inclut un effectif définitif de 15 pour le SNRS.

7. La dotation finale de l'ER6 inclut le QG CFRETS.

8. La dotation finale de l'ER8B inclut l'ER8F, le Chef - Affaires publiques.

9. La dotation finale de l'ER8C inclut un effectif définitif de 11 pour le bureau du CEMD et de 9 pour le Cabinet du SM.

10. Les réductions finales de l'ER8E ne sont pas encore attribuées.

Tableau 2-2 Dotation finale des quartiers généraux

4. L'élimination du Répertoire des fournisseurs (Gestion de projets) et le transfert, aux ER, de 650 années-personnes (AP) pour la gestion de projets font partie du plan global visant les compressions des effectifs au QGDN. Il faut noter que ces postes viennent s'ajouter à ceux indiqués au tableau 2-2 ci-dessous. Le tableau 2-3 ci-après montre la dotation finale du RFGP, qui doit se réaliser au 31 mars 1999 selon l'orientation prescrite par le VCEMD dans le document 5535-150 (DASD 7) du 11 octobre 1996.

	ER 1	ER 2	ER 3	ER 4A	ER 5	ER 6	ER 7A	ER 7B	ER 8A	ER 8C	TOTAL
Dotation finale 1998-1999	10	32	23	0	130	0	428	17(1)	10	0	650

(1) La destination définitive des 17 postes attribués à l'ER7B fera l'objet d'une évaluation au terme des projets relatifs au PMRT et au CESM, au plus tard à la fin de l'exercice 2000-2001

Tableau 2-3 Réductions et transfert de responsabilités du RFGP

216. PLANIFICATION DES BIENS D'ÉQUIPEMENT

1. Dans le Plan d'immobilisations à long terme (Équipement) 1996 (PILT (E) 96), figuraient les projets stratégiques ci-après (le nom des parrains est indiqué entre parenthèses). Six d'entre eux ont reçu comme prévu l'approbation ministérielle et (ou) l'autorisation de dépenses, ce n'était pas le cas pour deux (indiqués en caractères gras). Le PILT (E) 97, que le Ministère prévoit publier sous peu, traitera de ces projets et d'autres encore. Les voici :

a. **Projet d'hélicoptères maritimes (CEMFA)**;

b. Télécommunications militaires par satellite canadien (OPID);

c. Habillement du soldat (CEMAT);

d. **Prolongation de la durée de vie des sous-marins canadiens (CEMM)**;

e. Viseur thermique Leopard (CEMAT);

f. Véhicule léger polyvalent à roues (CEMAT);

g. Système de commandement de la Force terrestre (CEMAT);

h. Système de commandement, contrôle et renseignement de la Force interarmées (SCEMD).

2. Le PILT(E) 97 traitera également des projets stratégiques suivants prévus pour l'AF 1997-1998 :

a. Hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage (CEMFA);

b. Transport de troupes blindé (phases finales) (CEMAT);

c. Volet Système de traitement des messages militaires faisant partie du Système de traitement des messages de

la Défense (STMD) (OPID);

d. Volet Renseignement du Projet spatial interarmées (SCEMD).

3. Enfin, durant la période de planification globale liée au GPD 1998, le Ministère accordera la priorité aux autres projets stratégiques ci-après. Les bureaux de première responsabilité (BPR) indiqués entre parenthèses veilleront à l'élaboration des plans détaillés pertinents :

a. Projet de prolongation de la vie des Aurora (CEMFA);

b. Projet de prolongation de la vie des système du CF-18 (CEMFA);

c. Véhicules blindés de combat (VBC) (CEMAT);

d. Les autres volets du Projet spatial interarmées (SCEMD);

e. Capacité de soutien logistique à la mer et de transport maritime (CEMM).

4. Les projets de développement sont des projets ayant été effectivement autorisés (c'est-à-dire qui ont reçu une approbation définitive du projet ou ADP) mais dont la portée se limite à trouver une solution technologique éprouvée en vue de combler une lacune de ressources. La fourniture d'une capacité opérationnelle finale nécessite une présentation subséquente au Conseil du Trésor (CT). Durant la période de planification globale liée au GPD 1998, le Ministère envisagera la mise en oeuvre d'une capacité opérationnelle finale relativement aux projets de développement ci-après (les parrains sont indiqués entre parenthèses).

a. Projet de capteur actif perfectionné (APAR) (CEMM);

b. Projet de missile de défense ponctuelle amélioré (ESSM) (CEMM);

c. Projet de capteur électro-optique perfectionné (CEMM);

d. Projet d'armes air-air perfectionnées (IRIS-T) (CEMFA);

e. Projet de radar à ouverture synthétique Spotlight (SpotSAR) (SMA(Mat)).

5. Les projets d'immobilisations prévus (stratégiques, non stratégiques et besoins divers d'une valeur de plus de 1 million de dollars) devront figurer dans les plans d'immobilisations du premier échelon. Ces derniers accompagneront les plans d'activités, conformément au nouveau Manuel du SGD, chapitre 6 (PFC-125 révisée). Une version préliminaire de cette nouvelle directive sera émise d'ici l'automne 1997.

217. INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT

1. Le programme de rationalisation de l'infrastructure découlant des Budget de 1994 et de 1995 en est à une étape avancée. Il faudra le poursuivre de façon permanente, de sorte que les objectifs du gouvernement et les besoins opérationnels des FC puissent continuer à bénéficier du soutien le plus rentable possible. On devra également adapter les processus relatifs à l'infrastructure et à l'environnement (IE), compte tenu des mesures de renouvellement récentes. La fonction du Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)) consiste à formuler la politique, à fournir des conseils et à assurer le contrôle à l'échelle du Ministère, relativement aux questions touchant l'IE. Les services seront fournis grâce au transfert des fonds de construction aux FR, à l'adoption de nouveaux outils

de gestion (le concept de l'infrastructure attribuée) ainsi qu'à l'application de la théorie des options à la réalisation des projets. La mise en place de l'infrastructure est une responsabilité dynamique qui continuera d'évoluer.

2. Les tableaux de planification des ressources des ER figurant dans l'annexe B, chapitre 4, donnent des détails concernant les petits travaux de construction (les travaux de remplacement compris) dont la responsabilité a été transférée du SMA(IE). Il incombe aux ER de présenter leurs plans d'infrastructure dans leur Plan d'immobilisations du premier échelon décrit à l'article 216.

3. **Sûreté nucléaire**. Le Ministère est tenu de veiller à l'application de la réglementation en ce qui concerne la sûreté de ses activités mettant en cause des matières radioactives. Cette surveillance sera conforme aux pratiques qu'applique la Commission de contrôle de l'énergie atomique au secteur civil, sauf lorsque des impératifs militaires en dictent autrement. On mettra en place un programme de radioprotection visant l'utilisation et le contrôle des plus de 130 000 substances radioactives stockées par le MDN. Il faudra en outre instaurer des mesures de protection accrues pour la visite de navires à propulsion nucléaire, comprenant entre autres une capacité d'intervention en cas d'urgence nucléaire. L'élaboration et le maintien du programme de sûreté nucléaire fourniront l'occasion de satisfaire les obligations déjà mentionnées en ce qui concerne les armes de destruction massive, l'aide humanitaire, le soutien aux mesures de protection, la défense nucléaire opérationnelle et les mesures antiterroristes.

4. **Affaires autochtones**. Environ 80 p. 100 des terres du MDN se trouvent à proximité de communautés autochtones, ce qui entraîne une interaction quotidienne du Ministère et des FC avec les Autochtones (individus ou groupes). Les commandants doivent être au courant des principes en vigueur au Ministère relativement au rétablissement des terres, au développement économique et à l'équité en matière d'emploi; ils doivent également posséder une connaissance de l'ensemble des directives et des lois fédérales pertinentes. Le Directeur général - Gestion de l'infrastructure et des biens immobiliers (DGGIBI) est le BPR du Ministère en ce qui concerne ces questions; il faut le consulter pour confirmer l'application exacte de la politique et de la législation touchant les rapports avec les Autochtones.

218. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1. Une force militaire qui se dit moderne repose sur la technologie de pointe; par conséquent, le MDN devra rechercher des conseils et des mesures de soutien d'un niveau supérieur aux plans scientifique et technologique. La recherche et développement (R & D) s'imposent dans les domaines clés suivants :

a. contribution à l'élaboration de la politique de défense et au développement des forces, en apportant une connaissance experte en matière de sciences et de technologie, notamment en offrant une perspective scientifique et technologique dans le cadre des scénarios de planification des Forces (SPF);

b. exploration et développement de nouveaux concepts et équipements scientifiques et technologiques;

c. apport d'un soutien scientifique et technologique aux opérations et au matériel;

d. évaluation et exploitation de techniques clés grâce à la coopération nationale et internationale;

e. évaluation des techniques étrangères obtenues grâce au renseignement militaire;

f. contribution à la création et au maintien d'une capacité industrielle canadienne viable pour la défense.

2. Durant la période couvrant les exercices 1998-1999 à 2002-2003, les efforts du Ministère en matière de R & D seront axés sur les domaines suivants :

a. les techniques qui viennent appuyer la mise au point, l'acquisition et l'exploitation de systèmes de commandement, contrôle, communications et information;

b. les techniques de surveillance et d'acquisition d'objectifs, notamment les capteurs et la fusion des capteurs;

c. les techniques liées à la guerre électronique et à la guerre de l'information;

d. les techniques qui aideront à soutenir les capacités de guerre navales, terrestres et aériennes;

e. la défense nucléaire, biologique et chimique (NBC), et la médecine opérationnelle militaire;

f. les facteurs humains visant l'optimisation du résultat des missions.

3. On créera des occasions en vue d'optimiser les activités de R & D au sein du Ministère, entre autres un effort accru favorisant le partenariat avec l'industrie plutôt que la passation de contrats à celle-ci. À cet égard, le Service de R & D examinera la DMPS en vue d'évaluer les choix qui pourraient améliorer la fourniture de services scientifiques et technologiques au Ministère.

219. PLANS D'ACTIVITÉS

1. Le MDN et les FC s'engagent à poursuivre la planification des activités comme fondement pour la gestion stratégique des ressources. Comme élément essentiel du processus, les CEMA et chefs de groupes ainsi que les autres gestionnaires du premier échelon sont tenus de trouver des moyens de faire dans les limites des affectations de ressources actuelles, tant aux budgets de fonctionnement qu'aux comptes ministériels. Les ER doivent donc élaborer leurs plans d'activités pour l'exercice 1998-1999 en respectant les niveaux de planification des ressources attribués. Lorsque des demandes de modification aux ressources ou aux capacités sont présentées dans le cadre du processus de planification des activités, elles devront avoir des rapports avec des changements de priorités, de capacités ou d'orientation et ne concerner que les exercices suivants. Bref, le plan d'activités de 1998-1999 ne doit pas servir à demander des ressources additionnelles destinées à l'exercice 1998-1999.

2. Des ajustements aux plans d'activités approuvés pourraient se justifier en raison d'activités opérationnelles ou autres tâches supplémentaires non prévues. Dans ces circonstances, les ER devront réévaluer leurs priorités internes et tenter de réaffecter leurs ressources avant de présenter au Conseil de gestion du programme (CGP) une demande de ressources additionnelles. Dans les cas extraordinaires, lorsque les ER ne sont pas en mesure d'entreprendre l'activité requise selon les moyens disponibles ou par défaut de financement auprès des réserves centrales, le SM/CEMD peut autoriser la réaffectation des ressources dans le courant de l'exercice.

3. Durant l'exercice 1998-1999, un certain nombre de changements seront apportés au cycle de la planification des activités, parmi lesquels l'élimination de la nécessité de soumettre des ébauches de plan d'activités. Ces changements visent à simplifier le processus et tiennent compte du fait que les ER ont besoin de recevoir le Guide de planification de la Défense dès le début du cycle de planification. Le calendrier à respecter est le suivant :

a. Avril - publication du GPD;

b. 1er novembre - Présentation des versions finales des plans d'activités du premier échelon au VCEMD (les ébauches ne sont pas requises);

c. Novembre/décembre - Équipe d'examen de la planification des activités et séances d'information au VCEMD

et au SM/CEMD;

d. Janvier - Approbation des plans d'activités par le SM/CEMD;

e. Février/mars - Élaboration du Plan d'activités ministériel, des plans et priorités, et préparation du prochain GPD;

f. Avril - Présentation du Plan d'activités ministériel, des Plans et priorités du Ministère, et publication du GPD.

220. SERVICES DE SANTÉ

1. **Services de santé de Rôle 3**. Le SMA(Per) et le CSS continueront de développer la capacité d'un soutien de santé de Rôle 3 en créant le Groupe médical du Canada. Ce dernier comprendra le Quartier général du GMC, le 1er Hôpital de campagne du Canada (doté de la capacité de déployer deux hôpitaux de campagne modulaires, un hôpital de campagne destiné à la FRI, des hôpitaux de campagne destinés aux forces navale, aérienne et interarmées/GSC), une compagnie dentaire ainsi qu'une unité de soutien médical de secteur (USMS). Le GMC sera capable de fonctionner dans un contexte NBC. L'infrastructure de soutien comprend le dispositif de commandement et contrôle, d'instruction et de garnison requis pour assurer le commandement, l'instruction et le soutien de la force médicale opérationnelle. Une force composée de réservistes permettra d'effectuer la transition entre les opérations de temps de paix et des échelons de capacités plus élevés, selon les quatre seuils de mobilisation. Le commandant, Groupe médical du Canada, assurera le commandement des unités de campagne opérationnelles.

2. L'achat du matériel et (ou) à la répartition des stocks actuels dont disposent les FC permettront de mettre sur pied les unités de campagne désignées. L'accent sera mis sur l'acquisition des systèmes informatiques pour appuyer les fonctions de commandement et contrôle, de gestions des dossiers médicaux et de localisation des pertes en vies humaines.

3. Le SMA(Per) doit faire état des ressources consacrées à l'OP PHOENIX en tant qu'entité distincte dans le plan d'activités du premier échelon de l'ER6. Cela permettra de suivre de près les ressources qui sont liées à la fourniture de soutien médical aux CF.

221. COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

Le Directeur général - Affaires publiques (DGAP) est chargé de l'élaboration et de la coordination de la stratégie nationale visant les communications et les relations publiques ainsi que du plan. Il doit également conseiller et appuyer les cadres supérieurs relativement aux questions de relations publiques. Les chefs de groupe et les CEMA sont tenus d'intégrer la stratégie dans leurs plans et de prévoir des ressources suffisantes pour répondre aux besoins en matière de relations publiques. Les communications et les affaires publiques relèvent de la structure hiérarchique et les commandants de tous les niveaux devront veiller à inclure dans leurs opérations et activités d'instruction la stratégie et les plans relatifs aux relations publiques.

222. DIVERSIFICATION DES MODES DE PRESTATION DES SERVICES

1. La Diversification des modes de prestation des services peut s'avérer un outil hautement efficace pour absorber les compressions budgétaires tout en maintenant les capacités opérationnelles. Le CGD fourni une orientation quant au recours à la DMPS en adoptant, en juillet 1995, un principe directeur concernant la DMPS et, en juillet 1996, la politique connexe de Prise en charge par les employés (PCE). Il fut ainsi déterminé que la DMPS (la PCE incluse) s'applique spécifiquement aux activités non essentielles et que le Ministère s'efforcera de trouver des fournisseurs de services lorsque cela est possible et rentable. Globalement définies, les activités essentielles sont : les exigences de

combat et les besoins liés au combat, les besoins essentiels de soutien tactique et les questions ressortant de l'intérêt public.

2. La stratégie actuelle consiste à examiner, au fil des ans, toutes les activités non essentielles et de transférer au secteur privé ou de partager avec lui la responsabilité de leur réalisation, selon la définition fournie dans l'article 222.1. Les ER doivent donc inclure chacun la DMPS dans leur stratégie globale visant la planification des activités. On prévoit, en raison d'une telle stratégie, faire des économies annuelles de 200 millions de dollars d'ici 1999 et de 350 millions de dollars en 2001. Ces sommes aideront à combler les réductions budgétaires qui s'imposent en dépit du maintien des capacités opérationnelles.

3. Même si la planification, la mise en oeuvre et la surveillance des initiatives de DMPS sont décentralisées en faveur des chefs d'état-major des armées et des chefs de groupe, le CGD a fait savoir qu'il se chargera d'examiner toutes les activités qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

a. activités ayant une valeur annuelle minimale de 5 millions à 10 millions de dollars;

b. activités liées au système central, par exemple, la distribution des approvisionnements, les aspects financiers, les systèmes/techniques de gestion de l'information;

c. ensembles d'activités multiples, par exemple, les services de soutien des bases ou des unités;

d. activités trans-organisationnelles;

e. activités distinctes (autonomes).

4. Le CGD assurera le contrôle des activités qui répondent aux critères précédents grâce à la coordination d'un plan national établi en fonction de différentiels par année, par exemple *Plan DMPS 1999* ou *Plan DMPS 2000* (l'année indiquant le moment prévu pour la mise en place du nouveau système de prestation des services).

5. Les ER doivent indiquer dans leurs plans d'activités du premier échelon toute proposition de DMPS qui répond aux critères précédents, en fournissant les renseignements suivants :

a. désignation de l'activité;

b. brève description exposant la nature et la portée de l'activité à examiner;

c. augmentation du plan auquel l'activité est à inscrire; pour le processus de planification en cours, il faut indiquer les activités sous les différentiels quinquennaux suivants : *Plan DMPS 199, Plan DMPS 2000, Plan DMPS 2001, Plan DMPS 2002, Plan DMPS 2003*;

d. estimation de la valeur annuelle de l'activité (ordre de grandeur approximatif);

e. estimation de l'effectif militaire et civil actuellement chargé de réaliser l'activité (ordre de grandeur approximatif).

223. QUELQUES DIRECTIVES PARTICULIÈRES

1. **Directives antérieures du gouvernement**. Restent toujours en vigueur les priorités et initiatives établies dans le Livre blanc sur la défense de 1994 ainsi que celles qui découlent des budgets de 1994 à 1997.

2. **Autres initiatives**. Il faudra également poursuivre ou achever les tâches suivantes et, le cas échéant, indiquer leur statut dans les plans d'activités de premier échelon (les BPR ou bureaux consultatifs (BC) sont indiqués entre parenthèses) :

a. Revoir et mettre à jour les plans de défense actuels afin de faire en sorte que la structure des forces et leur disponibilité opérationnelle correspondent aux besoins du Canada en matière de défense - article 203 (SCEMD/CEMA).

b. Mener à terme l'examen des besoins globaux en matière de mobilité stratégique et de déploiement et élaborer des plans visant les ressources de transport aérien et de transport maritime - article 203 (SCEMD/VCEMD/SMA(Mat)/CEMA).

c. Élaborer la stratégie et la vision du MDN et des FC en ce qui concerne l'application des jeux de guerre et de la simulation - article 203 (SCEMD).

d. Organiser et doter les Forces canadiennes de sorte à réaliser avec la plus grande priorité l'effectif de tous les éléments tactiques et déployables, au sein d'une structure de commandement et contrôle rationalisée - article 203 (VCEMD/CEMA/SMA(Per)).

e. Renforcer la capacité globale des FC en matière d'opérations liées à la guerre de l'information - article 209 (SCEMD/SMA(SID)/CEMA).

f. Revoir les plans de mobilisation en fonction des directives énoncées dans le Guide de planification de la mobilisation émis par le VCEMD le 3 juin 1997 - article 212 (Tous).

g. Mettre en oeuvre le nouveau Cadre de gestion de l'instruction individuelle et de l'éducation ainsi que le Système d'information de gestion (Instruction individuelle) (SIGII) - article 213 (CEMA).

h. Mettre en oeuvre les recommandations que le MDN a acceptées parmi celles formulées par la CSRR, le CPDNAC, le Sénat, le Groupe consultatif spécial sur la justice militaire et sur les services d'enquêtes de la police militaire ainsi que le Rapport du Ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces canadiennes - article 213 (VCEMD/SMA(Per)).

i. Élaborer des plans en matière de ressources humaines et entreprendre des activités qui appuient les objectifs stratégiques du Ministère en ce qui concerne le personnel civil - article 213 (SMA(Per)/Tous).

j. Publier un plan directeur d'application en matière de gestion de l'information - article 210 (OPID).

k. Mettre en oeuvre la stratégie et le plan convenus par le Ministère en matière de relations publiques - article 221 (Tous).

l. Mettre en application le programme de DMPS du Ministère - article 222 (Tous).

m. Intégrer des initiatives visant la protection et la gérance de l'environnement dans les plans d'activités de tous les échelons, conformément à la directive stratégique du 4 juillet 1997 émise par le SMA(IE) - article 217 (Tous).

n. Mettre sur pied un système de gestion de l'environnement qui respecte les principes énoncés dans la série de

normes ISO 14000 relativement aux systèmes de gestion de l'environnement - article 217 (Tous).

o. Mettre en place un système ministériel de responsabilité financière et gestionnaire qui pourra favoriser les exigences concernant l'élaboration du GPD, la planification des activités, la mesure du rendement et la structure hiérarchique - article 203 (SMA(Fin SM)).

p. Mettre en oeuvre le Programme d'éthique de la Défense autorisé - article 203 (Tous).

q. Continuer d'apporter un soutien à toutes les unités dépendantes, les réservistes et les cadets inclus. En application du Livre blanc sur la défense de 1994, aucune réduction n'est prévue dans les niveaux d'appui direct ou indirect destiné aux cadets - article 214 (CEMA/SMA(Per)/SNFC).

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Objectifs, résultats et attentes

301. GÉNÉRALITÉS

1. Le présent chapitre définit les missions et objectifs de défense et les résultats clés qui s'y rapportent. Il expose également les attentes attribuées à chaque ER à l'égard des résultats clés. Les gestionnaires du premier échelon doivent réaliser une exploitation efficace des ressources au moyen d'extrants et d'activités pour réaliser ces attentes.

302. FOCALISATION SUR L'IMPACT

1. Comme il a été précédemment mentionné au chapitre 1, trois missions de défense globales sont les suivantes :

   a. Défendre le Canada;

   b. Défendre l'Amérique du Nord;

   c. Contribuer à la sécurité internationale.

2. Des effets associés à chacune de ces missions de défense. Il s'agit des résultats escomptés en conséquence d'activités entreprises et de ressources dépensées. Au niveau le plus élevé, le Programme des services de défense a comme impact : la protection du Canada, la défense de l'Amérique du Nord et des contributions en vue d'instaurer un contexte international stable.

3. **Objectifs de défense et résultats clés.** Chaque mission de défense comporte des objectifs qui définissent en termes généraux ce qu'il faut accomplir, ainsi que des résultas clés qui précisent davantage les objectifs en attribuant des attentes. Le rendement des Éléments de ressources est mesuré contre ces attentes.

4. **Objectifs en matière de soutien.** Ils englobent deux objectifs additionnels. Le soutien aux opérations traduit l'importance qu'ont les activités d'appui pour la réalisation des objectifs de défense. Le soutien aux programmes généraux du gouvernement concerne l'exigence pour le Ministère et les Forces canadiennes de respecter la législation et la réglementation gouvernementales ainsi que les lignes directrices ministérielles; il définit également le rôle du MDN en tant que force unificatrice nationale. Les extrants de compétence sont mesurés contre ces deux objectifs et résultats clés.

5. **Attentes à l'égard des résultats clés.** Les attentes à l'égard des résultats clés définissent davantage les objectifs attribués à un ER donné. Elles ne sont en général pas normatives quant à la manière dont les ressources sont exploitées en vue de la réalisation des produits ni à l'ampleur des activités, ni aux responsabilités qui sont confiées aux gestionnaires du premier échelon (il faut toutefois tenir compte des directives particulières énoncées dans le Livre blanc sur la défense de 1994, le Questionnaire des plans de défense (QPD) et le Plan de sécurité fondamental canado-américain).

6. L'atteinte des résultats clés se vérifie par la conduite des opérations courantes (prévues), celle des opérations naissantes (non prévues) et par le maintien d'une capacité contingente qui est soumise à une évaluation périodique.

Elle se démontre également en remplissant les obligations prises dans les plans d'activités et réalisant les niveaux de soutien convenus dans les Accords sur les niveaux de service (voir le chapitre 5 pour autres lignes directrices), dans les protocoles et lettres d'entente.

7. Les articles 305 à 320 précisent les attentes attribuées à chacun des ER à l'égard des résultats clés. Il convient de noter que le soutien aux opérations et l'appui des grands programmes du gouvernement décrits dans les paragraphes qui suivent englobent les attentes à l'égard des résultats clés. Ces définitions s'appliquent à tous les ER.

8. **Objectifs et résultats clés actuels.** Voici une liste des objectifs en matière de défense et de soutien actuels et les résultats clés qui s'y rapportent. Le segment des objectifs de défense respecte le Livre blanc de 1994, confirmé de nouveau dans le Rapport de 1997 présenté par le Ministre au Premier ministre.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :

DÉFENDRE LE CANADA

a. **Surveillance et contrôle des activités.** Prouver, de façon régulière, la capacité de surveiller et de contrôler les activités qui se déroulent dans les zones de responsabilité territoriale, aérienne et maritime du Canada.
Résultats clés. Les violations de la souveraineté du Canada sont dissuadées, repérées et contrées avec succès.

b. **Aide aux autres ministères.** Aider, sur une base régulière ou, d'autres ministères dans la poursuite de divers objectifs nationaux dans des domaines comme la protection de la pêche, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la protection de l'environnement.
Résultats clés. Des accords de coopération sont conclus le cas échéant, les niveaux de soutien convenus sont assurés, et les autres ministères reçoivent de l'aide selon les instructions.

c. **Fourniture d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés.** Apporter, dans un délai de 24 heures, une aide humanitaire et du secours aux sinistrés au Canada, et maintenir cette aide aussi longtemps que voulu. Mener des activités de protection civile.
Résultats clés. Les demandes d'aide humanitaire et de secours aux sinistrées sont satisfaites de sorte à réduire :

   - les pertes de vie et la souffrance,
   - les dégâts matériels,
   - les dégâts écologiques.

d. **Activités de recherche et de sauvetage.** Conserver une capacité de recherche et de sauvetage à l'échelle nationale.
Résultats clés. Les activités de recherche et de sauvetage sont menées en cas d'incidents de sorte à réduire les pertes de vie et la souffrance.

e. **Intervention en cas de gestes terroristes.** Conserver la capacité d'aider à organiser, à tout moment, une intervention immédiate et efficace contre tout geste terroriste.
Résultats clés. Les gestes terroristes sont dissuadés. Lorsqu'ils se manifestent, les incidents terroristes sont contrés de sorte à réduire :

   - les pertes de vie et la souffrance,

- les dégâts matériels.

f. **Fourniture d'aide au pouvoir civil.** Satisfaire aux demandes d'aide du pouvoir civil et maintenir cette aide aussi longtemps que voulu.
Résultats clés. Le MDN et les FC réussissent à rétablir l'ordre public sur l'appel des autorités civiles. Leur intervention vise à réduire :

- les pertes de vie et la souffrance,
- les dégâts matériels.

OBJECTIF DE DÉFENSE LIÉ À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

a. **Défense de l'Amérique du Nord.** Conserver la capacité de mener avec efficacité des opérations navales, terrestres, aériennes et spatiales en collaboration avec les forces militaires des États-Unis pour défendre la région septentrionale de l'hémisphère occidental.
Résultats clés. Les obligations prescrites par les traités et autres sont remplies, de sorte que les menaces à l'Amérique du Nord sont détectées et résolues. Ce résultat se fonde sur la capacité de mener des opérations avec les forces militaires américaines.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

a. **Évacuation des Canadiens de l'étranger.** Conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) à protéger les Canadiens dans les régions qui sont sous la menace d'un conflit et à les en évacuer.
Résultats clés. Les demandes faites le MAECI pour l'évacuation de civils canadiens sont satisfaites de sorte à réduire les pertes de vie.

b. **Soutien à la sécurité internationale et défense de l'OTAN.** Participer aux opérations multilatérales menées n'importe où dans le monde, sous l'égide de l'ONU ou pour défendre un État membre de l'OTAN.
Résultats clés. Les obligations internationales et à l'égard de l'ONU ainsi que les directives du gouvernement concernant une réaction en cas d'urgences internationales (aide humanitaire et secours aux sinistrés, maintien de la paix et imposition de la paix) sont satisfaites par une intervention militaire adéquate. Toute menace contre les pays de l'OTAN est dissuadée ou contrée avec succès, en raison de la posture et de l'intervention militaires des pays de l'OTAN (dont le Canada). Les engagements du Canada envers l'OTAN au plan de force militaire sont remplis.

c. **Accroissement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale grâce aux relations bilatérales et multilatérales.** Face aux priorités géographiques en mutation, élargir les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec certains partenaires en Europe centrale et en Europe de l'Est, dans la région de l'Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique, en visant principalement le maintien de la paix, les mesures d'instauration de la confiance et les relations civilo-militaires.
Résultats clés. La collaboration avec certaines forces militaires et des organismes particuliers accroît la confiance et renforce la compréhension des rôles et de la performance d'une force militaire au sein d'un régime démocratique et pour le maintien de la paix.

9. **Soutien aux opérations.** Cet objectif définit le soutien en termes généraux et non au sens tactique. Il comprend les extrants de toutes catégories (commandement et contrôle, plans, instruction, personnel, produits, services et systèmes) fournis par les CEMA, les chefs de groupe et les autres gestionnaires de premier échelon en vue de faciliter la réalisation, par les forces opérationnelles, des objectifs de défense.

a. **Résultats clés.** Les besoins opérationnels sont remplis grâce à la fourniture d'un soutien rentable. Les employés du MDN et les membres des FC (de tous les échelons) comprennent et exercent leurs autorités et fonctions de façon adéquate.

b. **Attentes à l'égard des résultats clés.** Les plans d'activités et les accords sur niveaux de service élaborés sont suffisamment complets pour assurer que : la responsabilisation est bien précisée, les normes de services sont établies, les attentes du client et du fournisseur sont convenues, le rendement est mesuré de façon satisfaisante contre ces normes et accords.

10. **Appui des grands programmes du gouvernement.** Cet objectif concerne les exigences liées au bon gouvernement, à la probité et à la garantie que le MDN/FC remplit son rôle en tant qu'institution nationale.

a. **Résultats clés.** Le MDN et les FC contribuent au maintien et au renforcement des valeurs canadiennes et de la qualité de vie en appuyant les programmes, les politiques et les initiatives du gouvernement.

b. **Attentes à l'égard des résultats clés.** Les Éléments de ressources sont tenues de respecter les lois et règlements ainsi que les principes directeurs et programmes pertinents du gouvernement dans les domaines suivants (il incombe aux responsables ministériels de programme - indiquées entre parenthèses - de préciser l'orientation ministérielle et les normes qui s'imposent) :

1. *Loi sur la défense nationale;*
2. *Loi sur la gestion des finances publiques* (SMA(Fin SM));
3. *Loi sur l'accès à l'information* (SMA(Fin SM));
4. *Loi sur la protection des renseignements personnels* (SMA(Fin SM));
5. *Loi sur les langues officielles* (SMA(Per));
6. *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (SMA(Per));
7. *Loi sur la protection civile* (SCEMD);
8. *Loi sur les mesures d'urgence* (SCEMD);
9. *Loi canadienne sur les droits de la personne* (SMA(Per));
10. *Loi canadienne sur la santé* (SMA(Per));
11. Charte des droits et libertés (SMA(Per));
12. Règlements concernant les marchés publics (SMA(Mat));

13. Développement économique régional (SMA(Mat));

14. Protection et gérance de l'environnement (SMA(IE));

15. Affaires autochtones (SMA(IE));

16. Sûreté nucléaire (SMA(IE));

17. Programme des cadets (VCEMD);

18. Autres lois et réglements pertinents.

11. Chaque ER devra en outre contribuer à l'édification de l'unité du pays, au renforcement des valeurs et de la qualité de vie canadiennes, en assurant : l'intégration des langues officielles à la culture organisationnelle; la représentativté de la main d'oeuvre; le respect des droits de la personne; l'éthique dans les normes et pratiques professionnelles; la sûreté écologique des activités et la conduite de celles-ci dans une perspective de durabilité (économique, sociale et écologique).

303. SCÉNARIOS DE PLANIFICATION DES FORCES

1. **Scénarios.** Ce sont des moyens pour :

a. évaluer les risques;

b. définir les aspects opérationnels, les besoins en ressources et autres facteurs d'importance;

c. établir les exigences en matière de capacités;

d. établir les exigences en matière d'activités.

2. Les responsabilités des Forces canadiennes connaissent une grande mutation en raison des évolutions importantes qui surviennent dans le contexte global. Dans le cadre de l'examen permament de la structure de nos forces, le MDN est déterminé à perfectionner les scénarios fondamentaux définis dans le GPD 1997. Cela mènera à une vision unifiée de l'avenir et un cadre unique pour la planification générale des forces.

3. En vue de la planification des forces, les exigences en matière de ressources, de disponibilité opérationnelle, de maintien en puissance et de capacité de déploiement qui se rapportent aux objectifs de défense (article 302) seront définies à partir des scénarios et des attentes à l'égard des résultats clés. En somme, elles représentent les besoins globaux en ressources des forces militaires. Les gestionnaires de premier échelon compétents ont la responsabilité de trouver les meilleurs moyens pour satisfaire ces besoins dans les limites des ressources dont ils disposent et de celles qui découlent de négociations avec d'autres gestionnaires de premier échelon. Le CEMD et le SM ont quant à eux la responsabilité de trouver un équilibre entre les besoins à l'échelle du Ministère.

4. L'ensemble de scénarios en est encore à l'étape d'élaboration. Cependant, les onze ébauches qui figurent à l'annexe A du présent chapitre sont conformes au Livre blanc et autres énoncés de la politique de défense; elles reflètent la gamme de tâches que les Forces canadiennes pourraient être appelées à exécuter. La directive 1901-5-2 (DAD 2) du 16 avril 1997 (Ensemble de scénarios aux fins de planification des forces du Ministère) donne plus de détails à cet égard.

304. EXTRANTS

1. On peut considérer les extrants comme étant à quel point (p. ex., les forces opérationnelles et les activités) les gestionnaires de premier échelon satisfont aux objectifs (par rapport aux attentes à l'égard des résultats clés et aux scénarios). Il doit exister un lien concret (établi grâce aux opérations, aux exercices, aux jeux de guerre, à l'analyse opérationnelle, à l'esprit de jugement, ainsi de suite) entre le niveau d'effort consacré à l'égard des extrants et le niveau d'accomplissement des objectifs.

2. L'objectif consiste à optimiser l'impact en répartissant de façon adéquate l'effort (exploitation la plus efficace des ressources). La catégorisation des extrants est la suivante :

a. Conseil en matière de politique de défense (niveau ministériel seulement);

b. Forces opérationnelles (de fait et de circonstance);

c. Commandement et contrôle;

d. Extrants liés au soutien aux opérations (plans - p. ex. plan d'activités, accord sur les niveaux de service, plan d'immobilisations à long terme -, personnel, instruction, produits et services, systèmes);

e. Extrants liés à l'appui des grands programmes du gouvernement (plans -p. ex., plan d'activités, plan d'immobilisations à long terme -, personnel, instruction, produits et services, systèmes).

3. Les gestionnaires de premier échelon doivent définir le niveau d'effort prévu pour les activités courantes et les capacités de circonstance (sous forme de résumé, selon les catégories d'extrant) dans leur plan d'activités. Ils devront également indiquer dans les raports de rendement décrits au chapitre 5, les résultats réels obtenus dans les opérations courantes, naissantes et de circontance; le niveau réel d'effort consacré; enfin, les défauts ou lacunes.

4. **Structure des forces et ressources attribuées.** La quantité et la qualité des extrants se fonderont au départ sur la structure actuelle des forces (voir l'annex B du présent chapitre) et sur le niveau de soutien convenu dans les plans d'activités et les accords sur les niveaux de sevices. Cette structure de forces peut toutefois changer par la suite à mesure que de nouveaux moyens s'offrent pour atteindre les objectifs. Les propositions de modification à la structure des forces seront présentées au moyen des plans d'activités du premier échelon. Les changements au niveaux de soutien seront quant à eux établis lors du processus de planification des activités et dans le cadre des négociations visant les accords sur les niveaux de service.

5. **Ajustements au Plan.** Les ressources ne seront certainement pas suffisantes pour satisfaire en même temps tous les objectifs. Y tenant compte, le Ministère a adopté une stratégie de forces polyvalentes, aptes au combat, qui sont capables de répondre aux opérations de circonstance comme aux opérations courantes moins exigeantes. Au déclenchement d'opérations de circonstance, la totalité ou une partie des opérations courantes sera interrompue. Les gestionnaires de premier échelon doivent indiquer dans leurs plans d'activités les objectifs concurrents qui sont réalisables et de recommander ceux qui seront suspendus en cas d'opérations de circonstance.

305. FORCE NAVALE (ER1)

1. **Mission.** La Marine canadienne (ER1) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force navale polyvalente et apte au combat, qui satisfait les objectifs de la politique en matière de défense du Canada.

2. **Structure de la force.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle de la force.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-1 et 4B-2 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER1.

4. **ER1 - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER1. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs. Les codes d'objectifs de mission figurant dans le GPD 1997 apparaissent entre parenthèses afin de faciliter la transition du GPD 1997 au GPD 1998.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Surveillance et contrôle des activités.** (N1.1, N1.2, N1.3, N1.4, N1.10)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité de réagir en cas d'activités clandestines menées en zone maritime et d'attaques contre les ressources maritimes. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 8 jours, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans toutes les eaux territoriales accostables du Canada et dans ses zones de responsabilité maritimes. Selon les directives reçues, l'ER1 assumera le commandement des forces assignées.

b. **Aide aux autres ministères.** (N1.8, N1.10)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, en particulier le ministère des Pêches et Océans (MPO) et le Solliciteur général/Gendarmerie royale canadienne (GRC). Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 8 jours, et maintenue en puissance pendant une période de 90 jours. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans toutes les eaux territoriales accostables du Canada et dans ses zones de responsabilité maritimes. Selon les directives reçues, l'ER1 assumera le commandement des forces assignées.

c. **Fourniture d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés.** (N1.9, N1.10)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 24 heures, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans toutes les régions côtières accostables du Canada. Selon les directives reçues, l'ER1 assumera le commandement des forces assignées.

d. **Conduite de recherche et sauvetage.** (N1.6, N1.10)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas d'incidents maritimes de recherche et de sauvetage, comme l'écrasement d'un avion civil ou le naufrage d'un paquebot de luxe ou d'un navire de charge. Les opérations seront menées en assurant la coordination avec la Garde côtière et les autorités civiles. Une intervention adéquate de la force navale renforcées des forces aériennes assignées doit être disponible dans un délai de 24 heures, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée. L'ER1 doit se doter, de façon permanente, de la capacité

d'assurer la coordination et d'intervenir en cas d'incidents dans les régions de SAR de Halifax et de Victoria. Selon les directives reçues, l'ER1 assumera le commandement des forces assignées.

e. **Intervention en cas de gestes terroristes.** (N1.7, N1.10)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité d'appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, les interventions en cas de gestes terroristes en mer (eaux territoriales et zones de responsabilité maritimes du Canada). Un tel appui englobe des forces, l'infrastructure et le dispositif de commandement et de contrôle. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible sans délai, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée.

f. **Fourniture d'aide au pouvoir civil.** (N1.10)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité de fournir un appui de transport maritime aux autres forces opérationnelles des FC. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 8 heures, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans toutes les eaux territoriales accostables et dans les zones de responsabilité maritime du Canada.

OBJECTIF DE DÉFENSE LIÉ À : DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

g. **Défense de l'Amérique du Nord.** (N2.1, N2.2, N2.3, N1.5, N1.10)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité de détecter, d'identifier et d'intercepter, en collaboration avec d'autres éléments opérationnels des FC et des forces militaires des États-Unis, un nombre limité de bâtiments et aéronefs hostiles ou menaçants, dans les voies martitimes d'accès à l'Amérique du Nord. Cette capacité s'inscrit dans les exigences concernant la défense continentale aux termes du Plan de sécurité fondamental canado-américain. La force doit comprendre au minimum un groupe opérationnel positionné sur chaque côte. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 10 jours, et maintenue en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

h. **Évacuation de Canadiens de l'étranger.** (N3.7)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'un pays étranger dont le gouvernement est menacé d'une insurrection. Une telle aide sera fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. Le rôle de l'ER1 consiste à assurer l'évacuation des Canadiens concernés par voie maritime. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 10 jours, et maintenue en puissance pendant une période de 30 jours, n'importe où dans le monde.

i. **Défense de l'OTAN**

1. **Défense collective de l'OTAN.** (N3.1, N3.2)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1 doit se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure partout dans la zone d'intérêt de l'OTAN. Une telle force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être en mesure de mener des opérations maritimes contre une force ennemie moderne, l'objectif étant de rétablir le territoire, les eaux ou l'espace aérien qui ont été violés et d'en ramener le contrôle aux mains du pays membre de l'OTAN.

Force navale. Plusieurs attentes à l'égard des résultats clés se rapportent au sous-objectif de défense de l'OTAN. Elles prévoient en partie la capacité contingente de fournir une force navale dont l'importance peut atteindre celle d'un groupe opérationnel, à remplacer au besoin par un autre groupe opérationnel.
Disponibilité opérationnelle et maintien en puissance. Un élément particulier de ce groupe opérationnel doit être disponible dans un délai de 10 jours, et le groupe de remplacement dans un intervalle de 30 jours, le cas échéant. Chaque groupe opérationnel doit être maintenu en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat.
Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Comme obligation de temps de paix à l'égard de l'OTAN, l'ER1 doit fournir un bâtiment à la Force navale permanente de l'Atlantique, et par occasions, un autre bâtiment à la Force navale permanente de la Méditerranée. Un navire demeurera en alerte auprès de la SNFL, maintenu en puissance indéfiniment et déployable partout dans la zone des opérations de l'OTAN.

2. **Soutien à la sécurité internationale** (N3.3, N3.4, N3.5, N3.6)
Attentes à l'égard des résultats clés.
Aide humanitaire internationale et secours aux sinistrés. L'ER1 doit se doter de la capacité de mener des opérations dans le cadre d'une force interarmée et interalliés chargée de fournir, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG), de l'aide humanitaire. La force navale, renforcée des forces aériennes assignées, assurera une telle aide dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde.
Opérations de soutien de la paix (Chapitre 6 de la Charte de l'ONU). L'ER1 doit se doter de la capacité de renforcer un embargo naval, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU. Il doit fournir une force navale renforcée de forces aériennes qui est en mesure de mener des opérations dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde.
Opérations de soutien de la paix (Chapitre 7 de la Charte de l'ONU). L'ER1 doit se doter de la capacité de mener des opérations de moyenne envergure, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU. Il doit fournir une force navale renforcée de forces aériennes qui est en mesure de combattre une force ennemie moderne n'importe où dans le monde.

Force navale. Plusieurs attentes à l'égard des résultats clés se rapportent au sous-objectif de soutien à la sécurité internationale. Elles prévoient en partie la capacité contingente de fournir une force navale dont l'importance peut atteindre celle d'un groupe opérationnel.
Disponibilité opérationnelle et maintien en puissance. Ce groupe opérationnel doit être disponible dans un délai de 90 jours, un élément particulier devant être prêt dans un intervalle de 21 jours. Le groupe opérationnel doit être maintenu en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat, ou pendant 180 jours pour des opérations de moindre envergure.

j. **Renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER1, de concert avec l'ER8B et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens de satisfaire cette attente sont les suivants : visites diplomatiques et visites d'initiative commerciale dans les ports étrangers; contributions aux exercices et mesures d'instauration de la confiance dans le cadre de Partenariat pour la paix; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

k. Voir les articles 302.9 et 302.10.

306. FORCE TERRESTRE (ER2)

1. **Mission.** L'Armée de terre canadienne (ER2) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force terrestre polyvalente et apte au combat, qui satisfait les objectifs de la politique en matière de défense du Canada.

2. **Structure de la force.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle de la force.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-3 et 4B-4 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER2.

4. **ER2 Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER2. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs. Les codes d'objectifs de mission figurant dans le GPD 1997 apparaissent entre parenthèses afin de faciliter la transition du GPD 1997 au GPD 1998.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Surveillance et contrôle des activités.** (LFC 1.1, 1.3,1.7)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2 doit se doter de la capacité terrestre d'assurer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, les patrouilles de reconnaissance, la surveillance et la protection des points névralgiques contre les violations de la souveraineté du Canada (contexte de menace réduite). Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 15 jours, et maintenue en puissance pendant une période de 60 jours au plus. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans l'ensemble du bloc continental canadien (y comris l'Arctique). l'intervention peut nécessiter la mobilisation de deuxième seuil. Selon les directives reçues, l'ER2 assumera le commandement des forces assignées.

b. **Aide aux autres ministères.** (LFC 1.5, LFC 1.7)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2 doit se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, en particulier le Solliciteur général/GRC. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 7 jours, et maintenue en puissance pendant une période de 30 jours au plus. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans l'ensemble du bloc continental canadien. Selon les directives reçues, l'ER2 assumera le commandement des forces assignées.

c. **Fourniture d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés.** (LFC 1.6, LFC 1.7)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2 doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas de sinistres naturels et provoqués par l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction englobe une aide au pouvoir civil en fournissant du secours humanitaire et la restauration de l'infrastructure locale. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 24 heures, et maintenue en puissance pendant une période de 30 jours. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans toutes les zones urbaines et rurales du Canada. Selon les directives reçues, l'ER2 assumera le commandement des forces assignées.

d. **Conduite de recherche et sauvetage.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2 doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres

éléments opérationnels des FC, en cas d'incidents de recherche et de sauvetage, comme l'écrasement d'un transporteur ou la disparition de personne(s). Une intervention adéquate de la force terrestre renforcées des forces aériennes assignées doit être disponible dans un délai de 12 heures, et maintenue en puissance pendant une période de 7 jours. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans l'ensemble du bloc continental canadien. Selon les directives reçues, l'ER2 assumera le commandement des forces assignées.

e. **Intervention en cas de gestes terroristes.** (LFC 1.4, LFC 1.7)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2 doit se doter de la capacité d'appuyer, de concert avec les autorités civiles, une force anti-teroriste spécialisée et d'autres éléments opérationnels des FC, les interventions en cas de gestes terroristes. Un tel appui englobe des forces, l'infrastructure et le dispositif de commandement et de contrôle. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible sans délai, et maintenue en puissance pendant une période de 30 jours, dans les zones urbaines et rurales du Canada.

f. **Fourniture d'aide au pouvoir civil.** (LFC 1.2, LFC 1.7)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2 doit se doter de la capacité d'aider les autorités civiles à maintenir et à rétablir l'ordre public, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas de troubles civils, d'émeutes ou d'activités clandestines. La force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 12 à 48 heures. La force déployée doit être autonome et maintenue en puissance pendant une période de 30 jours au plus, dans les zonesurbaines et rurales du Canada. Une telle intervention peut nécessiter la mobilisation de deuxième seuil. Selon les directives reçues, l'ER2 assumera le commandement des forces assignées.

OBJECTIF DE DÉFENSE LIÉ À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

g. **Défense de l'Amérique du Nord.** (LFC2.1)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2 doit se doter de la capacité de détecter, d'identifier et d'intercepter, en collaboration avec d'autres éléments opérationnels des FC et des forces militaires des États-Unis, un raid militaire ou un groupe de saboteurs pénétrant un ou plusieurs points névralgiques du continent nord-américain. Cette capacité s'inscrit dans les exigences concernant la défense continentale aux termes du Plan de sécurité fondamental canado-américain. La force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 15 jours, et maintenue en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat (des périodes plus longues pourraient s'avérer nécessaires). Cette intervention peut nécessiter la mobilisation de deuxième seuil.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

h. **Évacuation de Canadiens de l'étranger.** (LFC 3.7)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2 doit se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'un pays étranger dont le gouvernement est menacé d'une insurrection. Une telle aide sera fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. Le rôle de la force terrestre et des forces aériennes assignées consiste à protéger l'évacuation des Canadiens concernés en assurant un point de lancement sécuritaire, l'évacuation, le soutien et le transport par voie terrestre. Une intervention adéquate doit être disponible dans un délai de 3 jours, et maintenue en puissance pendant une période de 30 jours, n'importe où dans le monde.

i. **Défense de l'OTAN et soutien à la sécurité internationale.**

Attentes à l'égard des résultats clés.
Défense collective de l'OTAN. (LFC 3.1, 3.3)

L'ER2 doit mettre sur pied la force et l'état-major opérationnel interarmées en vue de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure partout dans la zone d'intérêt de l'OTAN. Une telle force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être en mesure de mener des opérations terrestres contre une force ennemie moderne, l'objectif étant de rétablir le territoire qui a été violé et d'en ramener le contrôle aux mains du pays membre de l'OTAN.

Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Comme obligation de temps de paix à l'égard de l'OTAN, l'ER2 doit donner aux forces terrestres alliées la possibilité de s'entraîner au Canada, contre remboursement des frais.
Aide humanitaire internationale et secours aux sinistrés. (LFC 3.6)

L'ER2 doit mettre sur pied la force et l'état-major opérationnel interarmées, dans le cadre d'une force internationale interarmées et interalliés chargée de fournir, en collaboration avec des ONG, de l'aide humanitaire. Les opérations peuvent comprendre : le transport de nourriture et la fourniture de refuge; la sécurité/protection des approvisionnements, des pesonnes et du matériel; les fonctions de sécurité, l.évaluation des dégâts causés à l'infrastructure de génie civil; la prestation de conseil spécialisé. La force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, assurera une telle aide dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde.

Opérations de soutien de la paix (Chapitre 6 de la Charte de l'ONU). (LFC 3.2, 3.3, 3.4, 3.5)
L'ER2 doit mettre sur pied la force (entre autre des observateurs terrestres) et l'état-major opérationnel interarmées, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU. Une telle force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, mènera des opérations de maintien de la paix, dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde. Cette intervention peut nécessiter la mobilisation de deuxième seuil.
Opérations de soutien de la paix (Chapitre 7 de la Charte de l'ONU). (LFC 3.2, 3.3, 3.4, 3.5)

L'ER2 doit mettre sur pied la force (entre autre des observateurs terrestres) et l'état-major opérationnel interarmées, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU chargée de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure. L'ER2 fournira la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, pour des opérations de soutien de la paix contre une force ennemie moderne, n'importe où dans le monde.< Cette intervention peut nécessiter la mobilisation de troisième seuil.

Force terrestre. Plusieurs attentes à l'égard des résultats clés se rapportent à cet objectif. Elles prévoient en partie la capacité contingente de fournir une force terrestr : jusqu'à trois groupes tactiques séparés ou un groupe-brigade (comprenant trois bataillons d'infanterie, un régiment blindé et un régiment d'artillerie, renforcé d'un soutien tactique adéquat), et un état-major opérationnel interarmées.
Disponibilité opérationnelle et maintien en puissance. Des éléments particuliers ou d'avant-garde seront disponibles dans un délai de 3 semaines, et maintenu en puissance pendant une période indéterminée. Le reste de la Force de circonstance doit être disponible dans un délai de 3 mois. L'essentiel de cette force sera maintenu en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat, selon un guide de planification qui sera élaboré par le SCEMD dans le cadre du Processus de planification opérationnelle interarmées. De plus, un groupe-bataillon d'infanterie sera affecté soit comme force en alerte auprès de l'ONU ou en service auprès de la Force de réaction immédiate de l'OTAN. Les éléments d'avant-garde de l'état-major opérationnel interarmées seront activés dans un délai de 7 jours.

j. **Renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER2, de concert avec l'ER8B et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens de satisfaire cette attente sont les suivants : contributions aux exercices et mesures d'instauration de la confiance dans le cadre de Partenariat pour la paix; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

k. Voir l'article 302.9 et 302.10.

307. FORCE AÉRIENNE (ER3)

1. **Mission.** L'Armée de l'air canadienne (ER3) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force aérienne polyvalente et apte au combat, qui satisfait les objectifs en matière de défense du Canada.

2. **Structure de la force.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle de la force.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-5 à 4B-7 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER3.

4. **ER3 - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER3. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs. Les codes d'objectifs de mission figurant dans le GPD 1997 apparaissent entre parenthèses afin de faciliter la transition du GPD 1997 au GPD 1998.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Surveillance et contrôle des activités.** (AF1.1, AF1.2, AF1.3, AF1.9)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER3 doit se doter de la capacité de réagir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas d'activités clandestines et d'attaques contre les ressources (l'ER3 fournira des forces aériennes à l'ER1 et à l'ER2). Une intervention adéquate de la force aérienne doit être disponible dans un délai de 12 heures, et maintenue en puissance pendant une période de 90 jours. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans l'espace aérien, dans le territoire et dans les zones de responsabilité maritimes du Canada. Selon les directives reçues, l'ER3 assumera le commandement des forces assignées.

b. **Aide aux autres ministères.** (AF1.2, AF1.3, AF 1.4, AF1.5, AF1.9)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER3 doit se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer d'autres ministères, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC (l'ER3 fournira des forces aériennes à l'ER1 et à l'ER2). Une intervention adéquate de la force aérienne doit être disponible dans un délai de 14 heures, et maintenue en puissance pendant une période de 30 jours au plus. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans l'espace aérien, dans le territoire et dans les zones de responsabilité maritimes du Canada. Selon les directives reçues, l'ER3 assumera le commandement des forces assignées.

c. **Fourniture d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés.** (AF1.2, AF1.3, AF 1.4, AF1.6, AF1.9)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER3 doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC (l'ER3 fournira des forces aériennes à l'ER1 et à l'ER2), en cas de sinistres naturels et provoqués par l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction englobe une aide aux autorités civiles en fournissant du secours humanitaire et la restauration de l'infrastructure locale. Une intervention adéquate de la force aérienne doit être disponible dans un délai de 24 heures, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée. Cette capacité doit être concrétisée, en toutes saisons, dans toutes les zones urbaines et rurales du Canada. Selon les directives reçues, l'ER3 assumera le commandement des forces assignées.

d. **Conduite de recherche et sauvetage.** (AF1.2, AF1.3, AF1.4, AF1.7, AF1.9)
Attentes à l'égard des résultats clés. ER3 doit se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents de recherche et de sauvetage, comme l'écrasement d'un transporteur ou le naufrage d'un paquebot de luxe ou d'un navire de charge. L'opération sera menée de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC (l'ER3 fournira des forces aériennes à l'ER1 et à l'ER2) ainsi qu'avec l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA)et la Garde côtière. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée. L'ER3 doit se doter, de façon permanente, de la capacité d'assurer la coordination et d'intervenir en cas d'incidents dans la région de SAR de Trenton. Selon les directives reçues, l'ER1 assumera le commandement des forces assignées.

e. **Intervention en cas de gestes terroristes.** (AF1.2, AF1.3, AF1.4, AF1.8, AF1.9)
Attentes à l'égard des résultats clés. ER3 doit se doter de la capacité d'appuyer les interventions en cas de gestes terroristes, de concert avec d'autres éléments opérationnels des F (l'ER3 fournira des forces aériennes à l'ER1 et à l'ER2). Un tel appui englobe des forces (entre autres des capacités spécialisées de l'aviation pour le sauvetage en cas de prise d'otage), l'infrastructure et le dispositif de commandement et de contrôle. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée.

f. **Fourniture d'aide au pouvoir civil.** (AF1.4)
L'ER3 assurera le transport aérien des autres forces opérationnelles des FC. Selon les directives reçues, l'ER1 assumera le commandement des forces assignées.

OBJECTIF DE DÉFENSE LIÉ À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

g. **Défense de l'Amérique du Nord.** (AF2.1)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER3 doit se doter de la capacité de détecter, d'identifier et d'intercepter, en collaboration avec d'autres éléments opérationnels des FC (l'ER3 fournira des forces aériennes à l'ER1 et à l'ER2) et des forces militaires des États-Unis, un nombre limité d'aéronefs et de bâtiments hostiles ou menaçants, dans les voies martitimes d'accès à l'Amérique du Nord. Cette capacité s'inscrit dans les exigences concernant la défense continentale aux termes du Plan de sécurité fondamental canado-américain.

OBJECTIF DE DÉFENSE LIÉ À :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

h. **Évacuation de Canadiens de l'étranger.** (AF3.6)
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER3 doit se doter de la capacité de participer à l'évacuation de

Canadiens d'un pays étranger dont le gouvernement est menacé d'une insurrection. Une telle aide sera fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC (l'ER3 fournira des forces aériennes à l'ER1 et à l'ER2) et les forces militaires d'autres pays. Le rôle de l'ER3 consiste à assurer l'évacuation voie aérienne. Une intervention adéquate doit être disponible dans un délai de 7 jours, et maintenue en puissance pendant une période de 30 jours, n'importe où dans le monde.

i. **Défense de l'OTAN et soutien à la sécurité internationale.**
Attentes à l'égard des résultats clés.
Défense collective de l'OTAN. (AF3.1)

L'ER3 doit se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure partout dans la zone d'intérêt de l'OTAN. Une telle force doit être en mesure de mener des opérations aériennes contre une force ennemie moderne, l'objectif étant de rétablir le territoire et l'espace aérien qui ont été violés et d'en ramener le contrôle aux mains du pays membre de l'OTAN.

Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Comme obligation de temps de paix à l'égard de l'OTAN, l'ER3 doit affecter, sur une base permanente, l'équipage et autre personnel en service auprès du système d'alerte aérienne avancée de l'OTAN.
Aide humanitaire internationale et secours aux sinistrés. (AF3.5, AF3.8)

L'ER3 doit se doter de la capacité de mener des opérations dans le cadre d'une force internationale interarmées et interalliés chargée de fournir, en collaboration avec des ONG, de l'aide humanitaire. La force aérienne assurera une telle aide dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde.
Opérations de soutien de la paix (Chapitre 6 de la Charte de l'ONU). (AF3.2, AF3.3, AF3.4, AF3.8)

L'ER3 doit se doter de la capacité de participer à une force de coalition multinationale chargée d'imposer les zones d'exclusion aérienne de l'ONU et d'assurer le transport aérien, dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde.
Opérations de soutien de la paix (Chapitre 7 de la Charte de l'ONU). (AF3.2, AF3.3, AF3.4, AF3.8)

L'ER3 doit se doter de la capacité de participer à une force de coalition multinationale de l'ONU chargée de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure. Les forces aériennes de l'ER3 seront en mesure de confronter une force ennemie moderne, n'importe où dans le monde.

Force aérienne. Plusieurs attentes à l'égard des résultats clés se rapportent à cet objectif. Elles prévoient en partie la capacité contingente de fournir une force aérienne : jusqu'à une escadre de chasseurs, renforcé d'un soutien adéquat, et un escadron d'aéronefs de transport tactique ainsi que des forces requises pour soutenir l'ER1 et l'ER2.
Disponibilité opérationnelle et maintien en puissance. Un escadron de chasseurs renforcé d'un soutien adéquat ainsi qu'une escadrille de transport tactique seront disponibles dans un délai de 3 semaines, le reste de la force aérienne devant être prêt dans un intervalle de 90 jours. L'escadron de chasseurs et l'escadrille de transport tactique seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée, dans un contexte de menace réduite. L'escadre de chasseurs et l'escadron de transport tactique seront soutenus pendant 90 jours. La disponibilité opérationnelle et le maintien en puissance des forces aériennes qui appuient l'ER1 et l'ER2 respecteront les obligations de ces derniers.

j. **Renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER3, de concert avec l'ER8B et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts

et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens de satisfaire cette attente sont les suivants : contributions aux exercices et mesures d'instauration de la confiance dans le cadre de Partenariat pour la paix; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

k. Voir l'article 302.9 et 302.10.

308. OPÉRATIONS INTERARMÉES, RENSEIGNEMENT, GÉOMATIQUE, RECHERCHE OPÉRATIONNELLE ET PROTECTION CIVILE (ER4A)

1. **Mission.** L'ER4A a pour mission de planifier, d'orienter et d'appuyer la conduite des activités ministérielles et des opérations des FC.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-8 à 4B-10 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER4A.

4. **ER4A - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER4A. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

a. **Tous les objectifs.**
Attentes à l'égard des résultats clés.
Opérations. L'ER4A a la responsabilité d'appuyer les opérations des FC en assurant la planification stratégique, la coordination, l'attribution des tâches et l'orientation. Une intervention adéquate doit être disponible sur le champ et soutenue pendant une période indéterminée.
Espace. L'ER4A doit assurer la planification et la coordination des activités menées dans le domaine spatial et qui contribuent à la protection du Canada et au soutien des opérations et programmes des FC.

b. **Aide humanitaire et secours aux sinistrés.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER4A doit instaurer et coordonner les mesures de protection dans les situations civiles d'urgence, au nom du gouvernement du Canada, de sorte à réduire les pertes de vie et la souffrance, les dégâts matériels et lesdégâts écologiques.

c. **Intervention en cas de gestes terroristes.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER4A doit assurer une intervention armée adéquate ainsi que le commandement et contrôle, en vue de régler une situation qui menace, ou qui est suceptible de menacer la sécurité nationale. Il est également chargé de la coordination et de l'orientation opérationnelles de l'Équipe d'intervention tactique NBC (ER6). Une intervention adéquate doit être disponible sur le champ et soutenue pendant une période indéterminée.

d. **Renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER4A, de concert avec l'ER8B et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens de satisfaire cette attente sont les suivants : contributions aux exercices et mesures d'instauration de la confiance dans le cadre de Partenariat pour la paix; adhésion et participation aux forums internationaux; soutien des activités internationales visant le contrôle des armements; nomination d'attachés des Forces canadiennes à l'étranger et contrôle des missions de l'OTAN ainsi que des postes d'échange et de liaision; accueil d'attachés étrangers au Canada; coordination d'ententes protocolaires visant les dignitaires étrangers en visite au MDN/CF; enfin, soutien bien défini à certains membres des FC en poste à l'étranger.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

e. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER4A assurera, de façon rentable, le soutien (appui tactique des opérations des FC, activités de renseignement et de géomatique, recherche opérationnelle, instruction nationale, défense contre les armes de destruction massive) requis par le MDN et les FC. De plus, l'ER4A doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

f. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

309. NORAD HORS-CANADA (ER4B)

1. **Mission.** Le NORAD HORS CANADA (ER4B) a pour mission d'assurer la coordination opérationnelle et le soutien du personnel et des éléments des FC qui sont affectés à la défense collective de l'Amérique du Nord, à l'extérieur du Canada, sous les auspices de l'accord du NORAD.

2. **Structure**. Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-15 et 4B-16 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER4B.

4. **ER4B Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER4B. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

a. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER4B assurera la coordination opérationnelle et le soutien du personnel et des éléments des FC qui sont affectés à la défense collective de l'Amérique du Nord, à l'extérieur du Canada. De plus, l'ER4B doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

310. SECTEUR DU NORD DES FORCES CANADIENNES (ER4C)

1. **Mission.** Le Secteur du Nord des Forces canadiennes (ER4C) a pour mission d'assurer la présence des FC dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et le Yukon.

2. **Structure**. Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-17 et 4B-18 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER4C.

4. **ER4C - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER4C. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Surveillance et contrôle des activités.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER4C doit : coordonner les activités militaires avec le QGDN et autres quartiers généraux; remplir la fonction de QG de force interarmées en cas d'urgences nationales courantes et en cas de grandes urgences nationales de nature relativement élémentaire; assurer la surveillance terrestre à l'intérieur du SNFC, notamment les patrouilles de sécurité dans les zones d'alerte du Nord, dans un contexte de menace réduite. Ces capacités doivent être disponibles sans délai et soutenues pendant une période indéterminée, à l'exception du QG de la force interarmée, qui devra être maintenu en puissance pendant 30 jours. La surveillance régulière au sol s'effectuera dans l'ensemble de la région du Secteur du Nord.

b. **Conduite de recherche et sauvetage.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER4C appuyera la conduite de recherche et de sauvetage à l'échelle nationale en cas d'incidents tels que l'écrasement d'un avion. Cela englobe la capacité de coordonner avec d'autres éléments des FC, les autorités territoriales, et de fournir une équipe de recherches terrestres.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

c. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER4C assurera le soutien administratif (représentantation militaire, cadets, administration et logistique) dans le Secteur du Nord. Ce soutien sera disponible sur le champ et maintenu pendant une période indéterminée. De plus, l'ER4C doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

d. **Appui des grands programmes du gouvernement.**
Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

311. ORGANISATION DES SERVICES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE (ER5)

1. **Mission.** L'Organisation des services d'information de la Défense (OSID) (ER5) a pour mission de fournir l'orientation, les produits et les services nécessaires pour la gestion de l'information, ressource ministérielle qui est vitale à l'accomplissement de la mission et des objetifs du Ministère et des Forces canadiennes.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-19 et 4B-20 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER5.

4. **ER5 - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER5. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

a. **Tous les objectifs.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER5 fournira des services de gestion de l'information aux forces en déploiement (élargissant l'infrastructure nationale de GI aux opérations de circonstance) et assurera la conduite des opérations du Réseau radio supplémentaire des FC (RRSFC). Une intervention adéquate doit être fournie dans un délai de 21 jours aux éléments d'avant-garde des ER 1, 2 et 3, et soutenue pendant une période indéterminée. La capacité doit être déployable partout dans le monde.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

b. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER5 assurera, de façon rentable, le soutien de la GI (orientation stratégique, gestion des ressources d'information et services d'infrastructure de GI) requis par le MDN et les FC. De plus, l'ER5 doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

c. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

312. GROUPE DU PERSONNEL (ER6)

1. **Mission.** Le Groupe du personnel (ER6) a pour mission de fournir des conseils stratégiques en matière de ressources humaines; d'élaborer des principes directeurs, des programmes et des services de soutien concernant les RH; de mettre sur pied et de maintenir une capacité médicale de Rôle 3; enfin, de se doter de capacités opérationnelles NBC en vue de satisfaire aux objectifs de défense.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-21 à 4B-23 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER6.

4. **ER6 - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER6. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

a. **Tous les objectifs.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER6 fournira les plans et les ressources nécessaires pour la mise sur pied, le soutien, le commandement et le contrôle d'unités médicales de Rôle 3, qui viendront appuyer les opérations du MDN et des FC. Ces ressources ainsi que les interventions adéquates serviront à satisfaire aux besoins des ER opérationnels et aux obligations internationales. La mobilisation des deuxième et troisième seuils pourraient s'avérer nécessaires.
Disponibilité opérationnelle et maintien en puissance. Le niveau de disponibilié opérationnelle et de maintien en puissance des unités de soins médicaux de Rôle 3, ou leurs composantes compétentes, sera en fonction des exigences opérationnelles. À cette fin, une équipe chirurgicale destinée au groupe opérationnel sera disponible dans un délai de 10 jours et soutenue pendant une période de 60 jours d'opérations de combat. Les détachements d'avant-garde ou des éléments particuliers devront être prêts dans un intervalle de 21 jours et maintenus en puissance pendant une période indéterminée, dans un contexte de menace réduite. Le reste du GMC sera disponible dans un délai de 90 jours et soutnu pendant une période de 60 jours d'opérations de combat. Un hôpital de campagne sera affecté à l'appui d'un groupe-bataillon d'infanterie mis en alerte pour la défense du Canada, des opérations de l'ONU ou auprès d'une force de réaction immédiate de l'OTAN. Les éléments avancés doivent être disponibles dans un délai de 7 jours. Dans le cas d'opérations de secours humanitaire, les premières contributions du GMC parviendront dans les 48 heures.

b. **Intervention en cas de gestes terroristes.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER6 participera dans une intervention en cas de gestes terroristes mettant en cause des agents NBC ou créant une urgence nucléaire. Une intervention adéquate doit être disponible surle champ dans les zones urbaines et rurales du Canada, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée.

c. **Renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER6, de concert avec l'ER8B et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en participant aux forums internationaux.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

d. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER6 assurera, de façon sensible et rentable, le soutien des ressources humaines (contrôle stratégique des RH; conseils relatifs aux RH, principes directeurs concernant l'effectif militaire et civil; gestion et administration du personnel; recrutement, éducation et instruction; services de santé; soutien J!, services de soutien du personnel; enfin, gestion des données nationales relatives aux RH) requis par le MDN et les FC. De plus, l'ER6 doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

e. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

313. GROUPE DU MATÉRIEL (ER7A)

1. **Mission.** Le Groupe du matériel (ER7A) a pour mission de procurer aux Forces canadiennes et au Ministère du matériel adéquat, efficace et de qualité, et d'en assurer le soutien.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-24 à 4B-26 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER7A.

4. **ER7A - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER7A. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS DE DÉFENSE LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

a. **Tous les objectifs.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER7A assurera, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou des opérations interarmées des FC. Un tel appui logistique sera fourni par le Groupe de soutien du Canada. Des éléments d'avant-garde du GSC seront disponibles dans un délai de 60 jours, le reste de la formation devant être prêt dans un intervalle de trois mois. La mobilisation de deuxième seuil étant en vigueur, les éléments d'avant-garde seront soutenus pendant une période indéterminée, dans un contexte de menace réduite; quant à l'essentiel de la formation, il sera maintenu en puissance pendant 60 jours d'opérations de combat.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

b. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER7A assurera, de façon rentable, l'acquisition et le soutien du matériel (conseils techniques et spécialisés; analyse des informations et analyse exploratrice; acquisition de nouvelles capacités; services de modifications; élimination; gestion de l'approvisionnement et de l'inventaire;e entretien; recherche et développement; enfin, gestion du matériel et du transport) ainsi que tout autre soutien (gestion de la propriété intellectuelle; gestion du déplacement du personnel et des familles; formation en matière de logistique militaire; enfin, relationsavec les intervenants) qui sont requis pr le MDN et les FC. De plus, l'ER7A doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

c. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

314. GROUPE DE L'INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT (ER7B)

1. **Mission.** Le Groupe de l'infrastructure et environnement (ER7B) a pour mission d'assurer au MDN/FC les services suivants : conseil, contrôle, formulation de politique et services professionnels connexes, relativement aux questions touchant les biens mobiliers, la protection de l'environnement, la sûreté nucléaire, les services d'incendie et les affaires autochtones.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-27 à 4B-29 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER7B.

4. **ER7B - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER7B. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

a. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER7B assurera, de façon rentable, le soutien de l'infrastructure et de l'environnement (politique stratégique et planification; gestion de l'infrastructure et des biens mobiliers; programmes de mise en oeuvre de l'infrastructure et fourniture des services; services d'incendie; protection et gérance de l'environnement, mesures de sûreté nucléaire; enfin, affaires autochtones) requis par le MDN et les FC. De plus, l'ER7B doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

315. GROUPE DES FINANCES ET SERVICES DU MINISTÈRE (ER8A)

1. **Mission**. Le Groupe des finances et services du Ministère (ER8A) a pour mission de remplir la fonction de contrôle et de fournir le cadre des autorisations financières ainsi que les conseils qui sont nécessaires à l'appui du processus de gestion des ressources; il doit également assurer des services de gestion et de soutien du Ministère.

2. **Structure**. Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-30 à 4B-32 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8A.

4. **ER8A - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER8A. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

a. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER8A remplit la fonction de responsable du programme, chargé de veiller à l'application, à tous les échelons, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il assure les services financiers et ministériels (cadre et orientation en matière de contrôle); gestion financière; services et systèmes de soutien comptable et décisionnel; services financiers centraux; soutien financier des opérations; services de soutien ministériel; enfin, services de gestion) requis par le MDN et les FC pour fonctionner de façon rentable. L'ER8A agit au nom du ministre de la Défense nationale dans l'application de la législation, de la réglementation ainsi que de la politique gouvernementale; il établit également l'orientation ministérielle (notamment les normes) en ce qui a trait à *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. De plus, l'ER8A doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

316. GROUP DE LA POLITIQUE (ER8B)

1. **Mission.** Le Groupe de la politique (ER8B) a pour mission de gérer tous les aspects de la politique de défense.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-33 à 4B-35 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8B.

4. **ER8B - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER8B. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

a. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER8B assurera, de façon rentable, le soutien de la gestion concernant la politique de défense (planification et formulation; opérations, enfin, coordination) requis par le MDN et les FC. De plus, l'ER8B doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

317. GROUPE DU VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE (ER8C)

1. **Mission**. Le Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense (ER8C) a pour mission de coordonner et au besoin, d'orienter, au nom du SM et du CEMD les activités qui garantissent la réalisation des objectifs stratégiques du Ministère.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-36 à 4B-41 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8C.

4. **ER8C - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER8C. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

a. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER8C fournira, de façon rentable, l'orientation stratégique et les

services ministériels (planification du Programme des services de Défense; surveillance du PSD, coordination de certaines activités données à titre de chef d'état-major du QGDN; services du renouveau de la gestion, sécurité générale, sécurité et police militaire; enfin, soutien de secrétariat) requis par le MDN et les FC. De plus, l'ER8C doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

318. DIRECTION DU CHEF - SERVICES D'EXAMEN (ER8D)

1. **Mission**. Le Chef - Services d'examen (ER8D) a pour mission d'assurer, au nom du SM et du CEMD, des services d'examen en vue de l'amélioration des politiques, programmes, opérations et activités du MDN et des FC et pour favoriser la protection des ressources consacrées à la défense, au moyen d'initiatives qui soutiennent l'éthique de la gestion.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-42 et 4B-43 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8D.

4. **ER8D - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER8D. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

a. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER8D assurera, de façon rentable, les services d'examen (évaluation; vérification interne et examen; programme d'éthique de la défense; enfin, liaison avec le Bureau du Vérificateur général) requis par le MDN et les FC. De plus, l'ER8D doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

319. BUREAU DU JUGE-AVOCAT GÉNÉRAL (ER8E)

1. **Mission**. Le Juge-avocat général (JAG) (ER8E) a pour mission de fournir des conseils et des services d'ordre juridique au ministre la Défense nationale, au Ministère et aux Forces canadiennes ainsi que de coordonner le fonctionnement du système de justice militaire.

2. **Structure.** See Annex to this Chapter for current structure.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-44 et 4B-45 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8E.

4. **ER8E - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui

suivent sont attribués à l'ER8E. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

a. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER8E assurera, de façon rentable, les services d'ordre juridique (justice militair;, conseils et services juridiques; formation en droit international humanitaire; enfin, services de consultation juridique à l'appui des opérations des FC) requis per le MDN et les FC. De plus, l'ER8E doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

320. DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES (ER8F)

1. **Mission**. La Direction des affaires publiques (ER8F) a pour mission de gérer tous les aspects des relations publiques qui touchent la défense.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-46 et 4B-47 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8F.

4. **ER8F - Objectifs et attentes à l'égard des résultats clés.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués à l'ER8F. Il doit indiquer dans son plan d'activités du premeir échelon le niveau d'effort prévu en vue de réaliser ces objectifs.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

a. **Soutien aux opérations.**
Attentes à l'égard des résultats clés. L'ER8F assurera, de façon rentable, le soutien des affaires publiques (diffusion publique et communications internes) requis par le MDN et les FC. De plus, l'ER8F doit réaliser les attentes prévues à l'article 302.9.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes à l'égard des résultats clés. Voir l'article 302.10.

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada
Défense nationale National Defence
Canada

401. NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET DE PLANIFICATION MINISTÉRIELS

1. Le Budget fédéral de 1997 marque la première fois depuis plusieurs années que le MDN n'a pas eu à subir de nouvelles coupures budgétaires. Cependant, le Ministère en est encore à mettre en oeuvre les compressions découlant des Réductions des dépenses de défense (RDD) et des phase I et II de l'Examen des programmes.

2. On s'attend à ce que que les niveaux de financement de la Défense croissent à compter de l'exercice 1999-2000; mais, telles qu'elles sont actuellement planifiées, ces augmentations ne se traduiront pas en une croissance réelle du PSD. Selon les prévisions actuelles, les augmentations budgétaires se justifieront par le fait que durant l'exercice 1998-1999, 150 millions de dollars ont représenté une réduction unique (contrairement à un montant de référence). et par le retour à une «augmentation réelle de zéro» à partir de 1999-2000.

3. Le tableau 4-1 montre le financement estimé du Ministère pendant la période de planification quinquennale. Y est inclus, le report d'environ 70 millions de dollars de 1996-1997 à 1999-2000 à la suite d'une entente spéciale entre le ministère de la Défense nationale, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor.

Niveaux de référence et de planification					
AF	**1998-1999**	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
(en M $ courants)	9 ,380	9 ,745	9 ,826	9 ,983	10 ,139

Tableau 4-1 Niveaux de référence et de planification du Programme des services de défense

402. RAJUSTEMENTS DANS LES PROGRAMMES ET CAPACITÉ FINANCIÈRE GLOBALE

1. En conséquence des réductions effectuées dans les niveaux de référence du Ministère, les niveaux de planification indiqués à l'annexe B du présent chapitre ont fait l'objet des réductions suivantes prévues dans la phase II de l'Examen des programmes.

Activité ou programme	**Rajustement**
AF 1998-1999	
Programme de biens d'investissements	Une réduction de 234M $
Programme d'approvisionnement en munitions (PAM)	Une réduction de 15M $ au niveau de financement
Approvisionnement national	Une réduction de 54M $ durant l'exercice en cours
Dépenses pour déménagement	Une réduction de 73,5M $ durant l'exercice en cours

Tableau 4-2 Réductions de la phase II de l'Examen des programmes

2. Afin de respecter les limites financières accordées au Ministère pour l'exercice 1998-1999, des restrictions additionnelles s'imposent en plus de celles déjà prescrites dans les RDD de 1994 et dans les phases I et II de l'Examen des programmes. Les réductions uniques suivantes s'appliquent aux niveaux de planification de 1998-1999 indiqués à l'annexe B du présent chapitre.

a. Les budgets de fonctionnement n'ont pas été ajustés en fonction de l'inflation. Par conséquent, les ER devront assumer toute augmentation des coûts de ce poste liés à l'effectif civil, soit en améliorant les rendements dans d'autres secteurs des budgets de fonctionnement, ou en réduisant l'effectif civil (les budgets de fonctionnement n'ont toutefois subi aucune coupure en conséquence de la directive du CGD visant à réaliser une réduction additionnelle de 5 p. 100 dans les quartiers généraux).

b. Les budgets de fonctionnement ont été ajustés de sorte à faire cas des réductions antérieurement prescrites, des rajustements aux fonds extraordinaires et de l'enveloppe salariale du personnel civil figurant dans les *réductions dollarisées* du GPD 1997.

c. Les comptes ministériels n'ont pas été ajustés en fonction de l'inflation.

d. Il n'y a pas de fonds alloués pour des travaux de construction de remplacement.

e. Le budget des dépenses pour déménagement a accru de 31 millions de dollars par rapport au niveau prévu dans le GPD 1997, en fonction de la recommandation faite par le Conseil des Forces armées (CFA). Cela entraînera cependant une réduction de 73,5 millions de dollars à ce poste, par rapport à l'exercice 1997-1998.

3. Pour le reste de la période de planification (exercice 1999-2000 et au-delà), le Ministère s'attend à percevoir une compensation pour inflation en fonction du déflateur du produit intérieur brut (PIB) établi par le ministère des Finances. Même si cela s'avère positif, il faut noter que l'on prévoit, pour la même période, un taux réel plus élevé d'environ un pour cent en ce qui concerne l'inflation touchant particulièrement le domaine de la défense, entraînant une baisse globale du «pouvoir d'achat» au fil des ans. Les niveaux de planification des ressources indiqués dans le présent Guide relativement à l'exercice 1999-2000 et au-delà (exception faite de la solde militaire) se fondent sur le déflateur. Cela veut dire que les budgets de fonctionnement et les comptes ministériels connaîtront une réduction effective d'environ un pour cent par année; les Éléments de ressources doivent en tenir compte dans leurs plans d'ensemble. Afin de mettre en évidence les répercussions pour les ER et les budgets de fonctionnement, le SMA(Fin SM) publiera régulièrement des informations financières indiquant l'effet de tout écart entre le déflateur PIB et le taux d'inflation prévu dans le Modèle économique du MDN.

403. CADRE DE GESTION STRATÉGIQUE

1. Afin de réaliser un potentiel de défense optimal dans le contexte des ressources disponibles, le MDN doit veiller à ce que les dépenses budgétaires se fassent avec autant d'efficacité et de prudence que possible et que tous les secteurs d'activités fassent preuve de rentabilité. À cette fin, le Ministère a adopté comme éléments clés du processus de gestion globale des ressources, les principes de budget de fonctionnement et de planification des activités. Tous les constituants du Ministère sont regroupés en 16 éléments de ressources, selon la similitude de leurs missions, et chacun d'eux a la responsabilité de dresser un plan d'activités de premier échelon. L'annexe A du présent chapitre donne des détails sur la structure des ER et sur le rapport entre cette structure et la planification des activités.

2. Même si l'on maintient encore des réserves centrales réduites (environ 65 millions de dollars), les fonds sont pour

la grande part imputés aux gestionnaires de premier échelon qui sont tenus de fonctionner dans les limites de ces affectations. Tous les gestionnaires devront essentiellement compter sur leurs propres ressources pour répondre aux nouveaux besoins, en apportant des ajustements internes aux plans et aux priorités. La transition vers le nouveau cadre de gestion stratégique a débuté durant l'exercice 1996-1997 et se poursuivra durant les prochaines années.

3. Le cadre de gestion stratégique offre aux ER une plus grande stabilité financière et un contrôle accru des dépenses de ressources. La stabilité découle de l'adoption d'un plan quinquennal continu (le GPD, que viennent compléter les plans d'activités); elle est renforcée par la mise en oeuvre, au gouvernement, du Système de gestion des dépenses. L'accroissement du contrôle est une conséquence du transfert des fonds aux ER dans les budgets de fonctionnement et de l'adoption de comptes de répartition ministériels. Le nouveau cadre fournit aux gestionnaires de premier échelon plus d'information sur laquelle s'appuyer pour prendre des décisions concernant les ressources ainsi que la souplesse qui leur permet de transférer des fonds entre les éléments de planification des ressources, principalement dans le cadre du processus de planification des activités.

404. APPROVISIONNEMENT NATIONAL

1. Dans le GPD 1997, le programme d'Approvisionnement national était réparti en trois parts de planification des armées et en une part interarmées. Selon les principes de comptes de répartition ministériels qui y étaient adoptés, les ER 1 à 3 ont la possibilité d'établir, de concert avec le SMA(Mat), des priorités dans leur part de l'approvisionnement national en vue de cadrer les dépenses avec les priorités définies dans leurs plans d'activités. Ils peuvent proposer des modifications à leurs parts, sous réserve d'une entente entre les CEMA et le SMA(Mat) relativement au changement correspondant qui s'impose à la gamme ou au niveau de soutien qu'il incombe au SMA (Mat) de fournir à l'ER.

2. La répartition de l'approvisionnement national représente l'analyse des fonctions, l'usage historique et les demandes futures envisagées. Pour déterminer l'imputation du programme d'approvisionnement national aux ER1, ER2 et ER3, on respecte les principes suivants :

a. les activités que mènent les services de GPE maritime et aérospatial (DGGPEM et DGGPEA) soutiennent principalement l'ER1 et l'ER3 respectivement;

b. le service de GPE terrestre (DGGPET) comporte un volet d'équipement commun qui assure le soutien commun; les autres activités du DGGPET soutiennent principalement l'ER2;

c. le service de soutien des programmes d'équipement (DGSPE) englobe le programme de COLOG (logistique coopérative avec le US DoD), qui est inclus dans les imputations de l'approvisionnement aux ER1, ER2, et ER3, ainsi que le programme de munitions et de bouées acoustiques qui a été approuvé par la Commission de contrôle du programme (CCP) d'autrefois (aujourd'hui Conseil de gestion du programme), lui aussi inclus dans les imputations des ER1, ER2 et ER3; le reste des activités sont essentiellement interarmées et communes;

d. les activités du J4 Mat/DG Log sont toutes communes ou interarmées (service de transport aérien à la demande, service de réservation, transport stratégique et transport de troisième ligne).

3. Prendre en note les points suivants :

a. l'affectation totale de l'approvisonnement national reste sous réserve des rajustements ordonnés par le CGP; les changements apportés aux programmes ministériels, le cas échéant, seront appliqués à l'imputation de l'une ou de toutes les armées selon que le changement est général, exceptionnel ou particulier à un ER;

b. la planification des imputations peut nécessiter des rajustements qui recoupent toutes les armées en raison d'une définition plus précise du fondé des besoins ou pour tenir compte de changements d'importance dans l'envergure du travail ou des systèmes d'équipement auxquels le soutien est destiné;

c. en plus de la vaste fonction de soutien commun que remplit le service de GPE terrestre, ceux de la Marine et de l'Armée de l'air comporte également chacun un volet commun ou interarmées. Pour cette raison, les CEMA et les services de GPE des armées doivent adopter une stratégie ministérielle afin de faire en sorte que les besoins communs méritent la priorité qui leur convient;

d. sont inclus dans les imputations de l'approvisionnement national affectées à la planification des ER1, ER2 et ER3, les niveaux de planification de chacun des services de GPE maritime, terrestre et aérien, en plus d'une part du COLOG et du programme des munitions et bouées acoustiques, estimée en fonction de l'armée;

e. le programme d'approvisionnement national englobe des activités ordinaires et exceptionnelles. Une fois que les imputations des armées sont déterminées, le SMA(Mat) surveille les écarts d'une année à l'autre afin d'assurer le niveau de soutien convenu à chacune des armées pendant toute la durée du plan quinquennal continu.

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

501. GÉNÉRALITÉS

1. La présent chapitre a pour objet de fournir aux destinataires :

a. une bonne compréhension de la mesure du rendement axé sur l'impact;

b. un ensemble de termes communs;

c. un cadre pour la mesure et le rapport du rendement.

2. La mesure du rendement au sein du MDN/FC se fonde sur «l'impact»; elle est axée sur l'incidence qu'ont les dépenses et les activités sur la réalistion des missions de défense. Pour ce fair, le Ministère doit concentrer ses efforts sur les activités et pratiques qui contribuent à la concrétisation de l'impact voulu.

3. Le cadre concernant les mesures et gestion du rendement axées sur l'impact découle de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation décrite dans les chapitres 1 et 3. Les missions de défense et les objectifs connexes forment la base des mesures, indicateurs et normes (MIN) dont il est question dans le présent chapitre.

502. CADRE DE MESURE DU RENDEMENT

1. Le Cadre de mesure du rendement s'appuie sur les trois missions du Ministère, à savoir : défendre le Canada, défendre l'Amérique du Nord et contribuer à la sécurité internationale. Ces missions de défense sont fondées sur l'impact ou les résultats et désignées secteurs d'activité par le Conseil du Trésor. Chacune des missions de la Défense est divisée en objectifs qui définissent de façon générale ce qui est à accomplir, et en résultats clés qui apportent des précisions aux objectifs en attribuant des attentes. Les extrants des ER sont mesurés contre ces objectifs et les attentes à l'égard des résultats clés attribuées à chacun des ER. Voir l'article 302 pour une description du rapport entre les missions et objectifs du Ministère et les résultats clés connexes. La figure 1 donne des détails sur ce rapport.

2. Le cadre de mesure du rendement comprte trois éléments globaux : les mesures, les indicateurs et les normes. Ils sont définis comme suit :

a. *les mesures* constituent les caractéristiques que l'on devra évaluer afin de déterminer si les résultats escomptés sont effectivement poursuivis;

b. *les indicateurs* constituent les aspects que l'on devra évaluer en ce qui concerne les mesures;

c. *les normes* constituent les objectifs pondérés ou qualitatifs poursuivis.

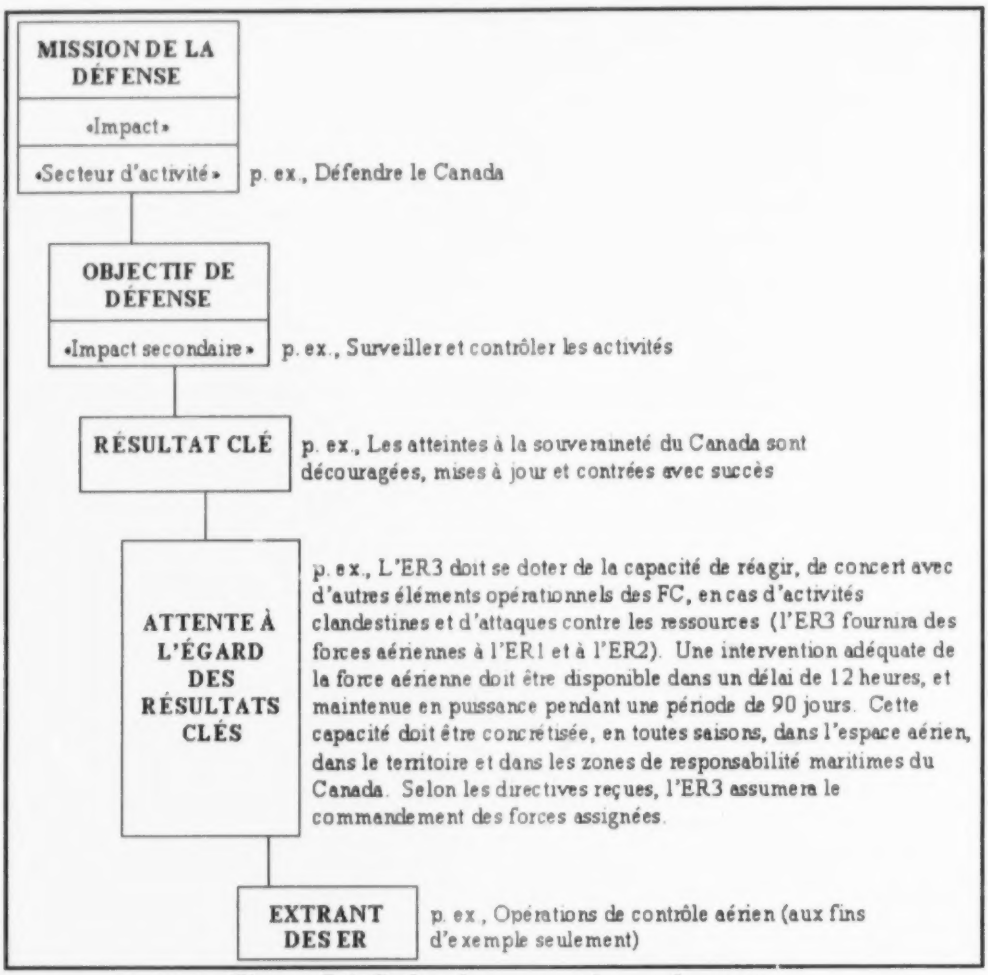

Figure 5-1 Cadre de mesure du rendement

3. Les mesures, indicateurs et normes sont déterminés à tous les échelons afin de permettre la planification et l'évaluation du rendement dans toutes les dimensions de l'organisation. Less mesures constituent les caractéristiques que l'on devra évaluer afin de déterminer si les résultats escomptés sont effectivement poursuivis. Les indicateurs, qui découlent de ces mesures, constituent les valeurs qualitatives ou pondérées que l'on devra évaluer pour déterminer le rendement. Les normes qui correspondent à ces mesures et ces indicateurs établissent les valeurs particulières contre lesquelles les extrants réels ou l'impact seront comparés. Tous ces détails ne sont pas exigés de chaque niveau hiérarchique. Pour que la mesure du rendement demeure possible, les gestionnaires du premier échelon doivent établir des indicateurs et normes pratiques pour chaque mesure, permettant l'évaluation de l'efficacité et du rendement des niveaux subalternes.

4. La mesure du rendement contre des normes permet de : comparer le rendement réel au rendement prévu; prendre des mesures correctrices, soit en ajustant les niveaux de ressources, soit en modifiant les priorités, ou une combinaison des deux; enfin, instaurer la responsabilisation pour chacun des gestionnaires. On peut établir les normes en se fondant sur : une analyse stratégique; une analyse des procédés et activités; une analyse comparative des meilleures pratiques; le rendement antérieur; enfin, le sens du jugement. Les normes peuvent évoluer avec le temps pour tenir compte d'une amélioration du rendement, d'une meilleure conception du travail, de la mise en service d'équipement moderne, ou des nouvelles exigences et priorités.

5. Le cadre comporte deux volets qui permettent d'établir les normes contre lesquelles on peut mesurer le rendement :

a. le premier concerne les attentes à l'égard des résultats clés (voir le chapitre 3). Les normes servent à déterminer l'envergure d'activité/extrant que nécessite la concrétisation des attentes; elles aident également à évaluer l'efficacité du niveau de production relativement à la poursuite des attentes;

b. le second volet concerne la définition détaillée des normes en ce qui concerne les niveaux de production élaborés par le gestionnaire de premier échelon et que doit fournir l'effort. Ce sont les normes «prévues» contre lesquelles le rendement réel peut être mesuré.

503. OBJECTIFS DE DÉFENSE- Mesures, indicateurs et normes

1. Comme il a été précédemment mentionné, chaque mission de la Défense se divise en objectifs de défense et en résultats clés. Les mesures liées aux objectifs de défense sont les suivantes :

a. **Capacité** - la capacité de confronter les risques définis dans les scénarios;

b. **Disponibilité opérationnelle** - le temps requis pour mettre en service les ressources voulues - l'état de préparation en vue d'une intervention;

c. **Maintien en puissance** - durée opératoire de l'effort - la possibilité de maintenir le niveau de ressources voulu dans le théâtre des opérations;

d. **Capacité de déploiement** - les zones d'opérations prévues - la capacité de déployer les ressources requises dans le théâtre des opérations désigné (durée, distance et aspects logistique) et l'effet des conditions locales sur les ressources.

2. Les indicateurs et les normes concernant les objectifs de défense sont établis dans les attentes à l'égard des résultats clés énoncées dans le chapitre 3.

3. Les indicateurs liés aux objectifs de défense sont les suivants :

a. Le nombre d'évaluations établissant la concrétisation des attentes à l'égard des résultats clés. Les ER doivent indiquer dans leurs plans d'activités du premier échelon le nombre et le genre d'évaluations qu'ils entendent mener dans le but de démontrer la poursuite des attentes à l'égard des résultats clés. Les gestionnaires de premier échelon définiront les normes.

b. le taux auquel les ressources attribuées dans les plans d'activités et les accords sur les niveaux de service en vigueur ont comblé les besoins de premier échelon qui ont été sanctionnés.

Objectifs en matière de soutien

4. Les mesures concernant les objectifs en matière de soutien sont les suivantes :

a. satisfaction des exigences opérationnelles;

b. pertinence des interventions.

5. Voici les indicateurs qui se rapportent aux exigences opérationnelles :

a. le pourcentage qui a été satisfait parmi les obligations définies dans les plans d'activités et les accords sur les niveaux de service (les gestionnaires de premier échelon établiront les normes);

b. le degré de satisfaction du client relativement aux produits et services fournis (les gestionnaires de premier échelon établiront les normes).

6. L'indicateur se rapportant à la pertinence des interventions est le degré d'application de la législation ainsi que des principes directeurs et règlements du gouvernement. Les BPR compétents établiront les normes qui s'appliquent et ils les publieront dans le Ministère au moyen d'une correspondance distincte.

504. EXTRANTS - Mesures, indicateur et normes

Catégories d'extrant

1. Comme il a été mentionné précédemment, les extrants constituent les moyens qui servent à concrétiser les attentes à l'égard des résultats clés. Les extrants se catégorisent comme suit :

a. **Conseil en matière de politique de défense** (niveau ministériel seulement). Tous les aspects de la gestion des activités liées au programme d'action en matière de défense (formulation, planification, mise en oeuvre, coordination).

b. **Forces opérationnelles.** Les activités et extrants qui concernent directement les opérations militaires ou qui font partie de ressources contingentes pour la conduite d'opérations militaires. Les forces opérationnelles englobent la force (régulière, de réserve et en mobilisation), le matériel et l'appui tactique . Y sont incluses, l'instruction collective et l'instruction pour une mission précise.

c. **Commandement et contrôle.** Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel destinés à : orienter, coordooner et contrôler tant la constitution que l'emploi des forces; établir l'orientation stratégique et opérationnelle (doctrine et encadrement) ainsi que les principes directeurs et intervenir à ces égards.

d. **Soutien des opérations.** Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel destinés à assurer la gestion et le contrôle du soutien que nécessitent les forces opérationnelles pour remplir les missions de la Défense.

e. **Appui des grands programmes du gouvernement.** Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel qui permettent au MDN et aux FC de respecter les lois et règlements ainsi que les principes directeurs du gouvernement. Également, les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel qui permettent au MDN/FC en tant qu'institution nationale de contribuer à l'instauration de l'unité canadienne, des valeurs et de la qualité de vie propres au Canada.

Sous-catégories d'extrant

2. Les catégories d'extrants «Commandement et contrôle», «Soutien des opérations» et «Appui des grands programmes du gouvernement» sont par ailleurs divisées en sous-catégories afin de mieux cibler la gestion des activités et de pouvoir comparer le niveau d'effort fourni par les ER. Les sous-catégories sont les suivantes :

a. plans;

b. personnel;

c. instruction (propre à la catégorie d'extrant);

d. produits et services (résultats des activités - y est incluse, l'infrastructure propre à la catégorie d'extrant)

e. systèmes d'information (commandement et contrôle, gestion et administration propres à la catégorie d'extrant).

Catégories d'extrant - Mesures, indicateurs et normes

Conseil en matière de politique de défense

3. Les mesures concernant cette catégorie d'extrant sont la pertinence, la perspective globale et l'efficacité :

a. l'indicateur de la pertinence est le pourcentage d'utilisateurs qui sont de l'avis que les politiques et les normes sont pertinentes;

b. l'indicateur de la perspective globale est le pourcentage de programmes d'action couverts;

c. l'indicateur de l'efficacité est le pourcentage de résultats voulus ayant été accompli.

Forces opérationnelles

4. Les mesures concernant cette catégorie d'extrant sont : category are: capacité, disponibilité opérationnelle, maintien en puissance et capacité de déploiement (voir l'article 503.1). Elles renvoient aux mêmes aspects que pour les objectifs de défense, permettant ainsi d'établir un lien direct entre les extrants et les objectifs de défense/attentes à l'égard des résultats clés que ces extrants poursuivent.

5. Les indicateurs se rapportant à ces mesures sont les suivants :

a. **Capacité :**

1. l'importance effective des forces opérationnelles (personnel, matériel, soutien opérationnel);

2. la qualité (capacité de mener la guerre) des forces;

3. l'importance effective et la qualité des forces opérationnelles qui seront soutenues pendant la période de référence.

b. **Disponibilité opérationnelle :**

1. l'effectif et l'état de préparation des forces opérationnelles;

2. la situation matérielle des forces opérationnelles;

3. le délai d'intervention.

c. **Soutenabilité :**

1. le nombre de jours d'opérations au rythme prévu.

d. **Capacité de déploiement :**

1. les secteurs et conditions géographiques dans lesquels les forces opérationnelles peuvent évoluer;

2. les besoins de transport stratégique (taille de la force);

3. la disponibilité de transport stratégique (moyen et délai d'intervention).

Commandement et contrôle, Soutien des opérations, Appui des grands programmes du gouvernement

6. Les mêmes sous-catégories (voir l'article 504.2) s'appliquent à ces catégories pour l'établissement du niveau d'effort prévu. Les mesures connexes sont les suivantes :

a. le type et la quantité;

b. le coût (lorsque les données relatives à l'établissement des coûts seront disponibles dans le système de responsabilité financière et gestionnaire).

7. Voici les indicateurs de type et de la quantité :

a. le type et la quantité d'extrants en fonction de la sous-catégorie, selon les besoins définis dans les plans d'activités et dans les accords sur les niveaux de service;

b. le pourcentage des normes relatives au type et à la quantité ayant été satisfaites;

c. la portée (fournisseur de service, bénéficiaire de service, intervenants, gouvernement, ministère, public, associations, alliés, ainsi de suite), selon les besoins définis dans les plans d'activités et dans les accords sur les niveaux de service;

d. le pourcentage des normes relatives à la porté ayant été satisfaites.

Preuve que les extrants concrétisent les attentes à l'égard des résultats clés

8. Selon l'article 503.2, les ER doivent évaluer la pertinence de leurs extrants et activités à répondre aux objectifs et attentes à l'égard des résultats clés. Parmi les exemples d'évaluations, mentionnons les opérations courantes et naissantes ainsi que les exercices qui visent à mettre la capacité contingente à l'épreuve. Par conséquent, les ER doivent indiquer dans leurs plans d'activités du premier échelon le niveau d'effort qu'ils prévoient consacrer à l'évaluation. Les indicateurs connexes sont les suivants :

a. le nombre et le genre d'opérations courantes prévues;

b. le nombre et le genre d'exercices prévus

b. le nombre et le genre d'exercices prévus.

505. PLANS D'ACTIVITÉS ET ACCORDS SUR LES NIVEAUX DE SERVICE

1. Les plans d'activités et les accords sur les niveaux de service constituent un moyen important qu'utilise le Ministère pour coordonner ses efforts et pour poursuivre les attentes à l'égard des résultats clés. Pour cette raison, deux mesures ont été adoptées pour aider à évaluer l'atteinte de ces objectifs. Ce sont la réalisation des plans d'activités et des accords sur les niveaux de service et le coût qui y est lié :

a. l'indicateur de la réalisation est le pourcentage du plan d'activités et de l'accord sur les niveaux de service ayant été accompli;

b. l'indicateur du coût est le coût réel du plan d'activités et de l'accord sur les niveaux de service comparé au coût prévu, en pourcentage.

506. EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT

1. Il incombe au gestionaire de premier échelon :

a. de créer le meilleur équilibre (quantité et qualité) des activités et extrants (niveau d'effort) au sein des catégories en vue de répondre à l'ensemble des objectifs de défense et des attentes à l'égard des résultats clés;

b. d'établir des normes contre lesquelles sera mesurée l'efficacité du rendement de son organisation.

2. Les gestionnaires devront donc définir les ressources qui seront assignées ainsi que les priorités nécessaires pour les activités et les extrants en vue de créer le niveau d'effort. (Remarque : grâce à la stratégie de forces polyvalentes et aptes au combat, on peut attribuer à une force des tâches qui recoupent des objectifs de défense multiples. Il n'est cependant pas réaliste de s'attendre à ce que tous les objectifs soient atteints en même temps. Au cas où des opérations naissantes devront être entreprises, il sera nécessaire d'établir des priorités, et suspendre les activités liées aux objectifs dont l'importance est relativement moindre).

3. Des comparaisons stratégiques du rendement sont cependant exigées au niveau ministériel, en vue de :

a. déterminer les domaines qui nécessitent le plus de considération stratégique et de ressources;

b. pouvoir adopter les meilleures pratiques (entre autres, l'analyse comparative) dans l'ensemble du Ministère, dans l'optique d'une amélioration permanente.

4. Pour satisfaire à ces exigences, tous les Éléments de ressources doivent bien préciser la quantité et la qualité de leurs activités et extrants dans les catégories et sous-catégories d'extrant, en fonction des mesures et indicateurs précédemment définis. Il convient toutefois de souligner que les gestionnaires de premier échelon ont la responsabilité d'établir les «normes» (quantité et qualité) relativement à leurs propres activités, aux activités de soutien (au moyen des accords sur les niveaux de service) et aux extrants. Ces normes figureront sous forme de résumé dans le plan d'activités du premier échelon .

5. Pour satisfaire aux exigences internes en matière de rapport sur le rendement, les gestionnaires de premier échelon fourniront au Directeur général - Planification stratégique, des rapports pour l'exercice 1997-1998, et ce le 30 juin 1998 au plus tard. Le rapport sera présenté selon le cadre fourni au tableau 5-1 ci après.

Section I - Aperçu

Aperçu fourni par le gestionnaire du premier échelon - résumé des réalisations et description du contexte sous-jacent.
Section II - Rendement de l'ER Comparaison des réalisations aux objectifs définis dans le GPD, les plans d'activités de premier échelon et les accords sur les niveaux de service.
Section III - Exploitation des ressources Exploitattion des ressources, par rapport au GPD, aux plans d'activités de premier échelon et aux accords sur les niveaux de service.
Section IV - Rajustements proposés Rajustements proposés en ce qui concerne les responsabilités, la répartition des ressources, les activités ou les normes, en fonction de la mesure des résultats.
Annexes Détail de l'information fournie dans les sections précédentes.

Tableau 5- 1 Exigences en matière de rapport

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2002 10 3

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence Canada

3A. Scénarios de planification des Forces

1. D'importantes évolutions survenues dans le contexte stratégique ont entraîné une réévaluation des responsabilités et fonctions des Forces canadiennes. Dans le cadre de l'examen permanent de la structure des forces, le MDN est déterminé à perfectionner les scénarios fondamentaux définis dans le GPD 1997. Cette méthodologie, une fois développée, favorisera la conduite d'analyses fondées sur les ressources à partir de scénarios, offrant ainsi une vision unifiée de l'avenir et un cadre unique pour la planification générale des forces.

2. Aux fins de planification des forces, les ER définiront eux-mêmes les capacités requises pour chacun des scénarios figurant dans la série élargie ci-après; ensemble, elles représentront les capacités ministérielles requises.

3. Le développement de l'ensemble de scénarios en est encore au stade initial; toutefois, le MDN en a élaboré onze, qui se fondent sur les obligations prescrites dans le Livre blanc et qui réflètent la gamme des tâches que les FC pourraient être appelées à accomplir. Les paragraphes suivants résument en bref chaque scénario. La responsabilité concernant l'élaboration globale des scénarios de planification incombe au Directeur général - Planification stratégique/Directeur - Analyse de défense (DGPS/DAD).

a. Scénario 1 - Recherche et sauvetage au Canada. Le MDN assume des responsabilités bien définies en matière de recherche et de sauvetage. Afin de pourvoir se doter pleinement des capacités requises pour accomplir cette mission, deux scénarios secondaires sont proposés. Le premier évoque un sauvetage en mer au moyen d'un navire, tandis que le deuxième concerne une recherche et sauvetage d'un petit aéronef en retard dans le Nord. La SAR constitue l'une des quelques missions des FC qui exigent l'accomplissement intégral au quotidien du rôle opérationnel; l'élargissement de tels incidents ne devrait donc pas nécessiter beaucoup d'effort. L'un ou l'autre de ces scénarios peut s'accomplir simultanément avec les activités courantes de SAR, selon la saison et la zone.

b. Scénario 2 - Secours aux sisnistrés au Canada. Les FC jouent un rôle vital dans une intervention en cas de sinistres naturels ou de catastrophes dues à l'action de l'homme. Le scénario proposé a été élaboré par Protection civile Canada et évoque un tremblement de terre survenu sur la côte ouest de l'Amérique du Nord. Des dégâts considérables se produits tant au nord qu'au sud de la frontière. On fait appel aux FC de contribuer à la foruniture de secours humanitaire et d'aider les autorités à restaurer l'infrastructure locale.

c. Scénario 3 - Aide humanitaire internationale et secours aux sinistrés. Appel est fait aux FC de fournir de l'aide humanitaire/secours aux sinistrés dans un centexte international. Le scénario proposé concerne un pays de l'Afrique centrale où, faisant partie d'une force internationale, des éléments des FC doivent créer un environnement sécuritaire, fournir du secours pour alléger la souffrance humaine et aider à améliorer la situation en attendant que les organisations non gouvernementales puissent de nouveau se mettre à l'oeuvre et reprendre le contrôle.

d. Scénario 4 - Surveillance/contrôle du territoire canadien et de ses voies d'accès. La surveillance et le contrôle font partie intégrante des activités que les FC mènent au Canada. Le scénario proposé situe cette tâche quotidienne en utilisant le trafic de stupéfiants et le débarquement d'immigrants clandestins comme catalyseurs. Ici, les FC collaborent avec d'autres ministères pour la conduite des opérations de surveillance et

de contrôle.

e. Scénario 5 - Évacuation de Canadiens de l'étranger. Les FC doivent conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à assurer la protection et l'évacuation de Canadiens de régions menacées par un conflit. Le scénario proposé évoque une évacuation facultative de Canadiens et autres nationaux, entreprise par une force interalliés.

f. Scénario 6 - Opérations de soutien de la paix (Chapitre 6). Le Canada est partisan ferme d'une ONU énergique et efficace; il est de l'avis que l'on devrait résoudre les situations qui nécessitent une intervention militaire internationale en respectant les prévisions dela Charte. Le scénario de maintien de la paix proposé évoque une force ONU demaintien de la paix dirigée par les FC et chargée d'instaurer un cessez-le-feu le long de la frontière départageant deux pays, tout en imposant un embargo naval et une zone d'exclusion aérienne.

g. Scénario 7 - Aide au pouvoir civil. À travers l'histoire du Canada, les provinces ont la possibilité de faire appel aux FC pour le maintien et le rétablissement de l'ordre public lorsque les autorités civiles n'ont pas la capacité de le faire. Le scénario proposé concerne essentiellement l'aide forunie par les FC pour l'instauration de l'ordre public à une époque où une sécheresse intense survient au Canada et provoque des conflits dont l'envergure dépasse la capacité des autorités locales.

h. Scénario 8 - Respect de la souveraineté et des intérêts nationaux. Les Canadiens ont exprimé en termes clairs leur désir de protéger les ressources naturelles du Canada contre toute exploitation illégale ou considérablement nuisible. Le scénario proposé évoque ce thème, axant l'opération sur la protection de gisements de minéraux au large des côtes du Canada. La mission consiste à aider d'autres ministères à faire respecter les recendications du Canada dans la zone d'exclusion économique élargie.

i. Scénario 9 - Opérations de soutien de la paix (Chapitre 7). Comme précédemment mentionné, le Canada est partisan ferme d'une ONU énergique. Le scénario proposé envisage des éléments des FC, faisant partie d'une coalition, sont chargés de mener des opérations visant à rétablir les frontières qui existaient entre deux pays avant le déclenchement des hostilités. Ce genre d'opération a déjà été entrepris et il représente les opérations de soutien de la paix autorisées par le Chapitre 7 de la Charte de l'ONU.

j. Scénario 10 - Défense du territoire du Canada et des États-Unis. Le Canada a des obligations concernant la défense de l'ensemble des territoires; la planification à cet égard a donné lieu au Plan de sécurité fondamental canado-américain. Le scénario proposé, qui se déroulerera simultanément avec celui de la défense collective, concerne une alerte rapide en cas de menace et une évaluation de l'offensive dans un contexte d'intensification des hostilités.

k. Scénario 11 - Défense collective. Dans le Livre blanc sur la défense de 1994, le Canada réaffirmait sa détermination à contribuer à la sécurité internationale. En effet, la politique de défense du pays se fonde sur la défense collective. Le scénario proposé, qui envisage l'invasion d'un État membre de l'OTAN, illustre un exemple particulier de cet engagement et s'appuie sur des obligations bien définies.

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada
Défense nationale National Defence
Canada

3B. Structures des forces assignées aux éléments de ressources

ER1 La structure des forces suivantes est attribuée à l'ER1 :

1. **Force opérationnelle**

   a. Bâtiments de guerre de surface : 16 DDH/FFH/DDE

   b. Soutien logistique à la mer : 3 AOR (systèmes secondaires de remplissage d'huile)

   c. Bâtiments de guerre sous-marine : 3SSK (on envisage 4 UPHOLDER SSK)

   d. Petits navires de guerre : 12 navires de défense côtière maritime et 2 bâtiments auxiliaires de soutien maritime

   e. 2 unités de plongée de la flotte

   f. 1 Système intégré de surveillance sous-marine des FC

   g. 4 états-major du Groupe des opérations maritimes

   h. 4 unités de défense portuaire

   i. 4 unités régionales de contrôle naval de la navigation commerciale

   j. 2 unités de commodore de convoi

   k. Ressources aériennes, fournies par l'ER3

2. **Commandement et contrôle**

   a. 1 élément de QG stratégique (CEMM)

   b. 2 QG opérationnels (FMAR(A) et FMAR(P)

   c. 2 détachements de communications (éléments de soutien du commandement et contrôle)

   d. 2 centres d'analyse des données acoustiques (éléments de soutien du commandement et contrôle)

3. **Soutien aux opérations**

a. **Instruction :**

1. QG de la Réserve navale (QG RESNAV) Québec (élément de soutien du commandement et contrôle)
2. Centre de guerre navale des Forces canadiennes (CGNFC) Halifax (élément de soutien du commandement et contrôle)
3. École des opérations navales des Forces canadiennes (EONFC) Halifax
4. École de génie naval des Forces canadiennes (EGNFC) Halifax
5. École de la flotte des Forces canadiennes (EFFC) Esquimalt
6. École de la flotte des Forces canadiennes Québec
7. VENTURE, le Centre d'entraînement des officiers de la marine (CEOM) Esquimalt
8. 24 divisions de la Réserve navale (DRN)
9. 2 unités d'entraînement maritime (Halifax et Esquimalt)
10. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**
    1. 2 installations de maintenance de la flotte
    2. BFC Halifax
    3. Unité de soutien du personnel (USP) Halifax
    4. BFC Esquimalt
    5. SFC St. John's
    6. 2 capitaines de port (Halifax et Esquimalt)
    7. Éléments logistiques avancés
    8. Navires auxiliaires

ER2 La structure des forces suivantes est attribuée à l'ER2 :

1. **Force opérationnelle**

   a. Trois groupes-brigades polyvalents, géographiquement dispersés, de structure comparable, constitué chacun de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment blindé, d'un régiment d'artillerie et d'un régiment de génie, ainsi qu'un appui tactique adéquat (dont l'aviation) et un soutien au combat

   b. Le quartier général de la 1re Division du Canada, qui assume des responsabilités bien définies concernant le CFT mais qui, au besoin, l'on peut également déployer à titre opérationnel, comme quartier général de groupe

opérationnel, comme élément de commandement national (dans le cadre d'opérations internationales) ou comme quartier général interarmées

c. Un régiment d'appui du génie

d. Un régiment d'artillerie antiaérienne

e. Un escadron de chars de bataille

f. L'élément terrestre du GSC

g. Neuf groupes-brigades de la Réserve ainsi que des éléments essentiels d'appui tactique et de soutien au combat

h. Ressources aériennes et de l'aviation, fournies par l'ER3

i. La structure actuelle de la force terrestre englobe le matériel principal suivant :

1. 114 chars Leopard C1
2. 195 véhicules blindés légers Cougar
3. 269 transports de troupes blindés Grizzly
4. 199 tranmsports de troupes blindés Bison
5. 1 390 transports de troupes blindés M-113
6. 76 obusiers automoteurs de 155 mm M-109
7. 185 obusiers tractés de 105 mm C1/C3
8. 8 obusiers tractés de 105 mm LG1 modèle II
9. 34 systèmes d'arme antiaériens et antichars (ADATS)
10. 20 canons bitubes de 35 mm GDF-005

2. **Commandement et contrôle** :

a. 1 élément de QG stratégique (CEMAT)

b. 4 QG de secteurs de l'Armée de terre (Ouest, Centre, Québec et Atlantique)

c. Un cadre visant la constitution d'un QG interarmées déployable, qui se fonde sur le QG de la 1re Division du Canada

3. **Soutien aux opérations**

a. **Instruction** :

1. Centre d'instruction au combat
2. Collège de commandement et d'état-major de la Force terrestre canadienne
3. Centre de parachutisme du Canada

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** :

1. BFC Edmonton
2. BFC Gagetown
3. BFC Kingston
4. BFC Montréal
5. BFC Petawawa
6. BFC Shilo
7. BFC Suffield
8. BFC Valcartier
9. Élément de soutien aux emplacements satellites (ESES) Calgary
10. ESES Chilliwack
11. ESES London
12. ESES Moncton
13. ESES Toronto

ER3 La structure des forces suivantes est attribuée à l'ER3 :

1. **Force opérationnelle**

a. **Force de chasse** - 122 x CF-18, 10 x CH-146, 14 x CC/CE-144, 49 x CT-133

1. 4 escadrons de chasse - 60 x CF-18
2. 5 escadrons de soutien - CT/CE-133, CC/CE-144, CH-146
3. 2 escadrons de maintenance

4. 4 radars côtiers
5. 2 escadrons de radar mobile
6. 1 escadron de contrôle et d'alerte aériene

b. **Aviation maritime** - 21 x CP-140 (dont 3 x CP-140A), 30 x CH-124

1. 2 escadrons d'h.livoptères maritimes - CH-124
2. 3 escadrons de patrouille maritime - CP-140/140A
3. 3 escadrons de maintenance

c. **Aviation terrestre** - 89 x CH-146 (mis en service en avril 1998)

1. 5 escadrons d'hélicoptères tactiques - CH-146

d. **Transport aérien et recherche et sauvetage** - 32 x CC-130, 5 x CC-150, 13 x CH-113, 6 x CC-115, 4 x CC-138

1. 5 escadrons de transport - CC-130, , CC-150, CC-138
2. 3 escadrons de recherche et de sauvetage - CC-130, CC-115, CH-113
3. 1 escadron de maintenance
4. 1 escadron de transmissions et de contrôle aérien
5. 2 escadrons de mouvements aériens

2. **Commandement et contrôle**

a. 1 élément de QG stratégique (CEMFA),

b. 1 QG opérationnel (QG de la 1re Division aérienne du Canada/Région canadienne du NORAD)

c. Centre de contrôle des opérations régionales/sectorielles (North Bay)

d. Système d'alerte du Nord (sous le contrôl du NORAD)

3. **Soutien aux opérations**

a. **Instruction :**

1. 1 escadron de chasse (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(a)

2. 1 escadron d'hélicoptères maritimes (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1 (b)
3. 1 ecadron de patrouille maritime (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(b)
4. 1 escadron d'aviation tactique terrestre (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(c)
5. 1 escadron de transport et de recherche et sauvetage (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(d)
6. Réacteurs (entraînement) : 139 x CT-114 (dont 15 x CT-114 sont affectés à la démonstration aérienne)
7. Avions de transport légers (entraînement) : 6 x CC/CT-142<

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

1. 1re Escadre Kingston
2. 3e Escadre Bagotville
3. 4e Escadre Cold Lake
4. 5e Escadre Goose Bay
5. 8e Escadre Trenton
6. 9e Escadre Gander
7. 12e Escadre Shearwater
8. 14e Escadre Greenwood
9. 15e Escadre Moose Jaw
10. 16e Escadre Borden
11. 17e Escadre Winnipeg
12. 19e Escadre Comox
13. 22e Escadre North Bay

ER4A La structure des forces suivantes est attribuée à l'ER4A :

1. ***Force opérationnelle***

   a. 1re Unité du Génie construction

   b. Tous les membres du personnel affectés à des postes de l'OTAN

   c. État-major de liaison des Forces canadiennnes (Washington)

   d. État-major de liaison des Forces canadiennnes (Londres)

   e. Bureaux des attachés des Forces canadiennes

   f. Unité de photographie des Forces canadiennes

   g. Centre des officiers de liaison des Forces canadiennes

   h. Unité des enquêtes spéciales des Forces canadiennes

   i. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Londres)

   j. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Washington)

   k. Commandants et membres du personnel en mission de maintien de la paix

   l. Centre d'entraînement Dwyer Hill

   m. Bureaux régionaux de Protection civile Canada

   n. Service de cartographie

   o. Unité de sécurité militaire

2. **Commandement et contrôle**

   a. Centre des opérations de la Défense nationale

   b. Centre de renseignement de la Défense nationale

   c. Centre de coordination des opérations d'urgence du Gouvernement

   d. Directeurs régionaux de Protection civile Canada

3. **Soutien aux opérations**

   a. **Instruction :**

      1. Collège de Protection civile Canada

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

1. Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe)

2. Caserne de détention et prison militaire des Forces canadiennes

ER4C La structure des forces suivantes est attribuée à l'C4C :

1. **Soutien aux opérations**

a. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

1. QG du SNFC Yellowknife (soutenu par le Secteur de l'Ouest de la Force terrestre (SOFT))

2. Détachement du SNFC au Yukon (soutenu par le SOFT)

ER5 La structure des forces suivantes est attribuée à l'ER5 :

1. **Force opérationnelle**

a. 71e Groupe des communications

b. 72e Groupe des communications

c. 73e Groupe des communications

d. 73e Groupe des communications

e. 74e Groupe des communications

f. 76e Groupe des communications

g. 79e Régiment des communications

h. 771e Escadron de recherche en communications

2. **Commandement et contrôle**

a. QG de l'Organisation des services d'information de la Défense

b. QG du Groupe des communications

c. QG du Groupe des opérations de guerre de l'information des FC

3. **Soutien aux opérations**

a. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

1. SFC Alert
2. SFC Lietrim
3. CINM Borden
4. Centre de guerre électronique des FC
5. Élément GE de la Réserve
6. Unité de soutien du matériel cryptographique des FC
7. Unité de maintenance du matériel cryptographique des FC

ER6 La structure des forces suivantes est attribuée à l'ER6 :

1. **Force opérationnelle**

a. Élément médical du Rôle 3

b. Intervention en cas d'incident NBC

2. **Commandement et contrôle**

a. Sous-ministre adjoint (Personnel) au QGDN

b. QG du Groupe médical des FC

c. QG du Système de recrutement, d'éducation et d'instruction des FC

3. **Soutien aux opérations**

a. **Instruction :**

1. Collège des Forces canadiennes
2. École des pompiers des FC
3. École d'administration et de logistique des FC
4. Centre de musique des FC
5. École du Service dentaire des FC
6. Écoles des langues des FC (deux)

7. École du renseignement et de la sécurité des FC
8. École du Service de santé des FC
9. École du génie militaire des FC
10. École de guerre nucléaire, biologique et chimique des FC
11. École de l'électronique et des communications des FC
12. École du génie électrique et mécanique des FC
13. École de perfectionnement en gestion des FC
14. École du leadership et des recrues des FC
15. Centre de développement de l'instruction des FC
16. Collège militaire royal
17. Centre des études sur la sécurité nationale

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel**

1. BFC Borden
2. Centre de médecine environnementale des FC
3. 1er Hôpital de campagne du Canada
4. 1re Unité dentaire des FC
5. Centre de production du matériel d'instruction des FC
6. Dépôt central de matériel médical
7. Centre de réadaptation des alcooliques et toxicomanes des FC - Halifax
8. Bureau du logement des FC
9. Bureau de soutien du personnel des FC
10. Zones de recrutement (deux)

ER7A La force présentera la structure suivante :

1. **Soutien aux opérations**

a. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

1. Dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (deux)
2. Régions d'assurance de la qualité des Forces canadiennes (huit)
3. Centres d'essais techniques (trois)
4. Centres de recherche pour la défense (cinq)
5. Centre d'essais techniques et d'expérimentation
6. 202^{e} Dépôt d'ateliers
7. 3^{e} Groupe de soutien du Canada
8. 4^{e} Unité de contrôle des mouvements des Forces canadiennes
9. Dépôts de munitions des Forces canadiennes (trois)
10. Dépôt d'entretien des parachutes des Forces canadiennes
11. Unité du service postal des Forces canadiennes
12. Centre d'expérimentation et d'essais maritimes des Forces canadiennes
13. Dépôt des publications des Forces canadiennes
14. Centre d'instruction de gestion du matériel

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

4A. Structure des éléments de ressources

1. La structure des ER, décrite ci-après, entre en vigueur à compter du 1er avril 1997 :

   a. **ER1 -- Force navale polyvalente**. Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de la Marine, et l'infrastructure qui leur est affectée.

   b. **ER2 -- Force terrestre polyvalente**. Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de l'Armée de terre, et l'infrastructure qui leur est affectée.

   c. **ER3 -- Force aérienne polyvalente**. Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de l'Armée de l'air, et l'infrastructure qui leur est affectée.

   d. **ER4 -- Opérations interarmées et protection civile.**

      1. **ER4A -- Opérations interarmées, renseignement, géomatique, recherche opérationnelle et protection civile**. Les fonctions d'état-major du SCEMD, plus Protection civile Canada; la Deuxième Force opérationnelle interarmées; le Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS)*; le Centre de la sécurité des télécommunications (CST)*; l'État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres) (ELFC(L)); l'État-major de liaison des Forces canadiennes (Washington) (ELFC(W)); le Centre d'entraînement Dwyer Hill (CEDH); l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) (USFC(E)); les unités de campagne contrôlées par le SCEMD; et l'infrastructure qui leur est affectée.

      2. **ER4B -- NORAD HORS-CANADA**. Les éléments de soutien qui ont rapport avec le NORAD à l'extérieur du Canada.

      3. **ER4C -- Secteur du Nord des Forces canadiennes**. Les éléments opérationnels et les éléments de soutien du SNFC, et l'infrastructure qui leur est affectée.

   e. **ER5 -- Communications et gestion de l'information**. Les fonctions de gestion de l'information du Ministère et l'infrastructure qui leur est affectée; plus les organismes interarmées de renseignement sur les transmissions et de guerre électronique (SINGIT/GE).

   f. **ER6 -- Fonctions liées au personnel**. Les fonctions du SMA(Per), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

   g. **ER7 -- Fonctions liées au matériel, à l'infrastructure et à l'environnement.**

      1. **ER7A -- Fonctions liées au matériel**. Les fonctions du SMA(Mat), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

      2. **ER7B -- Fonctions liées à l'infrastructure et à l'environnement**. Les fonctions du SMA(IE).

h. **ER8 -- Fonctions exécutives du Ministère et des Forces**.

1. **ER8A -- Fonctions liées aux finances et aux services ministériels**. Les fonctions du SMA(Fin SM), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

2. **ER8B -- Fonctions liées à la politique.** Les fonctions du sous-ministre adjoint (Politique) (SMA(Pol)).

3. **ER8C --Fonctions du Groupe du Sous-chef d'état-major de la Défense**. Les fonctions du Groupe du SCEMD, les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée. Sont inclus dans ce groupe les fonds de fonctionnement du Cabinet du Ministre de la Défense nationale*, du bureau du Chef d'état-major de la Défense* et du Cabinet du Sous-ministre*.

4. **ER8D -- Service d'examen**. Les fonctions du CS Ex.

5. **ER8E -- Juge-avocat général**. Les fonctions du JAG.

6. **ER8F -- Direction des affaires publiques**. Les fonctions du DGAP.

* Rapport seulement

LIEN ENTRE LA STRUCTURE DES ÉLÉMENTS DE RESSOURCES ET LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Organisation	ER	Planificateur des activités de premier échelon
Commandement maritime	1	CEMM
Commandement de la Force terrestre	2	CEMAT
Commandement aérien	3	CEMFA
Groupe du Sous-chef d'état-major de la Défense	4A	SCEMD
Centre d'entraînement Dwyer Hill	4A	SCEMD
Protection civile Canada	4A	SCEMD
Unité de soutien des Forces canadiennes (E)	4A	SCEMD
État-major de liaison des Forces canadiennes (L)	4A	SCEMD
État-major de liaison des Forces canadiennes (W)	4A	SCEMD
Centre de sécurité des télécommunications	4A	SCEMD (rapport seulement)
Secrétariat national Recherche et sauvetage	4A	SCEMD (rapport seulement)
NORAD HORS-CANADA	4B	Cmdt en second, NORAD

Secteur du Nord des Forces canadiennes	4C	Cmdt SNFC
Services d'information de la Défense	5	OPID
Groupe du personnel	6	SMA(Per)
Groupe du matériel	7A	SMA(Mat)
Groupe de l'infrastructure et de l'environnement	7B	SMA(IE)
Groupe des finances et des services ministériels	8A	SMA(Fin SM)
Groupe de la politique	8B	SMA(Pol)
Cabinet du Ministre de la Défense nationale	8C	VCEMD (rapport seulement)
Cabinet du Sous-ministre	8C	VCEMD (rapport seulement)
Chef d'état-major de la Défense	8C	VCEMD (rapport seulement)
Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense	8C	VCEMD
Chef - Services d'examen	8D	CS Ex
Bureau du Juge-avocat général	8E	JAG
Direction des affaires publiques	8F	DGAP

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2002 10 3

© Travaux et Services gouvernementaux Canada
Défense nationale National Defence
Canada

4B. Niveaux de planification des ressources

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE (ER1) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-20000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	367 318 $	370 800 $	375 831 $	380 937 $	386 120 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	367 318 $	370 800 $	375 831 $	380 937 $	386 120 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	34 508 $	34 954 $	35 406 $	35 865 $	36 331 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	1 830 $	1 640 $	1 640 $	15 140 $	16 192 $
Total du crédit 5	36 338 $	36 594 $	37 046 $	51 005 $	52 523 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	403 656 $	407 394 $	412 877 $	431 942 $	438 643 $
Attribution des recettes	(1 868 $)	(1 875 $)	(1 905 $)	(1 918 $)	(1 955 $)
Allocation nette prévue	401 788 $	405 519 $	410 972 $	430 024 $	436 688 $

Tableau 4B-1 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER1, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER1 CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					

- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 9 561 AP	9 506 $	9 202 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	385 166 $	389 476 $	389 476 $	389 476 $	389 476 $
- Approvisionnement national	224 462 $	226 123 $	233 798 $	246 333 $	277 355 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	10 000 $	25 000 $	45 000 $	55 000 $	62 500 $

Tableau 4B-2 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER1, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE (ER2) (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	557 481 $	561 072 $	544 986 $	551 660 $	558 439 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	2 000 $	(20 218 $)	(20 744 $)	2 000 $	(21 794 $)
Total du crédit 1	559 481 $	540 854 $	524 242 $	553 660 $	536 645 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	55 203 $	55 802 $	56 409 $	57 026 $	57 652 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	4 469 $	3 970 $	2 699 $	40 468 $	43 412 $
Total du crédit 5	59 672 $	59 772 $	59 108 $	97 494 $	101 064 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	619 153 $	600 626 $	583 350 $	651 154 $	637 709 $
Attribution des recettes	(11 185 $)	(11 228 $)	(11 404 $)	(11 485 $)	(11 703 $)
Allocation nette prévue	607 968 $	589 398 $	571 946 $	639 669 $	626 006 $

Tableau 4B-3 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER2, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER2 CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
-Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 21 176 AP	20 692 $	20 402 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	781 739 $	805 156 $	805 156 $	805 156 $	805 156 $
- Approvisionnement national	384 414 $	389 337 $	401 420 $	420 684 $	411 485 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	10 000 $	25 000 $	45 000 $	55 000 $	62 500 $

Tableau 4B-4 ER2 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR (ER3) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	454 742 $	463 228 $	469 750 $	476 468 $	483 292 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	(538 $)	(293 $)	(105 $)	0 $	0 $
Total du crédit 1	454 204 $	462 935 $	469 645 $	476 468 $	483 292 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	50 044 $	50 642 $	51 248 $	51 864 $	52 489 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	3 238 $	2 888 $	2 888 $	30 344 $	32 484 $
Total du crédit 5	53 282 $	53 530 $	54 136 $	82 208 $	84 973 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	507 486 $	516 465 $	523 781 $	558 676 $	568 265 $

Attribution des recettes	(6 909 $)	(6 935 $)	(7 044 $)	(7 094 $)	(7 229 $)
Allocation nette prévue	500 577 $	509 530 $	516 737 $	551 582 $	561 036 $

Tableau 4B-5 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER3, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER3 (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Comptes ministériels du crédit 10					
Institut de Goose Bay	1 125 $	1 125 $	1 125 $	1 125 $	1 125 $

Tableau 4B-6 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER3, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER3 CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 -15 182 AP	14 230 $	13 312 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	610 663 $	596 744 $	596 744 $	596 744 $	596 744 $
- Approvisionnement national	629 557 $	642 118 $	654 379 $	687 702 $	737 879 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	10 000 $	25 000 $	45 000 $	55 000 $	62 500 $

Tableau 4B-7 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER3, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SCEMD (ER4A) (CST et SNRS exclus) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	58 256 $	60 731 $	62 843 $	65 187 $	66 167 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	(30 $)	(30 $)	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	58 226 $	60 701 $	62 843 $	65 187 $	66 167 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	2 405 $	2 441 $	2 478 $	2 515 $	2 553 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 5	2 405 $	2 441 $	2 478 $	2 515 $	2 553 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	60 631 $	63 142 $	65 321 $	67 702 $	68 720 $
Attribution des recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Allocation nette prévue	60 631 $	63 142 $	65 321 $	67 702 $	68 720 $

Tableau 4B-8 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER4A, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4A (CST et SNRS exclus) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Opérations dans le théâtre de l'ONU					
Fonds ordinaires	6 021 $	6 112 $	6 203 $	6 297 $	6 391 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	6 021 $	6 112 $	6 203 $	6 297 $	6 391 $

- Services météo des FC					
Fonds ordinaires	7 459 $	7 571 $	7 684 $	7 800 $	7 917 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	7 459 $	7 571 $	7 684 $	7 800 $	7 917 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- Besoins opérationnels non prévus	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
- Besoins opérationnels prévus					
Fonds ordinaires	2 800 $	3 042 $	3 388 $	3 438 $	3 490 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	1 200 $	2 400 $	2 400 $	0 $	0 $
Financement total	4 000 $	5 442 $	5 788 $	3 438 $	3 490 $
Comptes ministériels du crédit 10					
- Subventions et contributions	4 768 $	4 852 $	4 807 $	4 807 $	4 807 $

Tableau 4B-9 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER4A, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4A CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 1 507 AP	1 505 $	1 505 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	79 248 $	82 782 $	82 782 $	82 782 $	82 782 $

Tableau 4B-10 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIEL DE L'ER4A, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR ER4A - CSE (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	68 822 $	70 600 $	72 440 $	74 323 $	76 256 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	68 822 $	70 600 $	72 440 $	74 323 $	76 256 $
Attribution des recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Allocation nette prévue	68 822 $	70 600 $	72 440 $	74 323 $	76 256 $

Tableau 4B-11 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DU CST, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4A - CST (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Crédit 5 - Immobilisations du CST					
Fonds ordinaires	25 397 $	26 266 $	26 765 $	27 247 $	27 737 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	25 397 $	26 266 $	26 765 $	27 247 $	27 737 $

Tableau 4B-12 COMPTES MINISTÉRIELS DU CST, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4A - NSS (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					

- Fonds ordinaires	1 766 $	1 803 $	1 840 $	1 877 $	1 915 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	1 766 $	1 803 $	1 840 $	1 877 $	1 915 $
Attribution des recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Allocation nette prévue	1 766 $	1 803 $	1 840 $	1 877 $	1 915 $

Tableau 4B-13 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DU SNRS, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4A - NSS (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Immobilisations du SNRS du crédit 5					
Fonds ordinaires	8 195 $	8 195 $	8 195 $	8 195 $	
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	
Financement total	8 195 $	8 195 $	8 195 $	8 195 $	8 195 $
Comptes ministériels du crédit 10					
- Subventions et contributions	1 311 $	193 $	193 $	193 $	193 $

Tableau 4B-14 COMPTES MINISTÉRIELS DU SNRS, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4B - NORAD HORS-CANADA (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	1 117 $	1 134 $	1 151 $	1 168 $	1 186 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $

Total des dépenses des budgets de fonctionnement	1 117 $	1 134 $	1 151 $	1 168 $	1 186 $
Attribution des recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Allocation nette prévue	1 117 $	1 134 $	1 151 $	1 168 $	1 186 $

Tableau 4B-15 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DU NORAD HORS-CANADA, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4B CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification (S courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 268 AP	268 $	268 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	14 219 $	14 853 $	14 853 $	14 853 $	14 853 $

Tableau 4B-16 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4B, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4C - SNFC (000 $)	**Niveaux de planification**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	4 072 $	4 119 $	4 162 $	4 205 $	4 249 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	4 072 $	4 119 $	4 162 $	4 205 $	4 249 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	97 $	98 $	100 $	101 $	103 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 5	97 $	98 $	100 $	101 $	103 $

Total des dépenses des budgets de fonctionnement	4 169 $	4 217 $	4 262 $	4 306 $	4 352 $
Attribution des recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Allocation nette prévue	4 169 $	4 217 $	4 262 $	4 306 $	4 352 $

Tableau 4B-17 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER4C, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4C CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 56 AP	56 $	56 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	2 569 $	2 684 $	2 684 $	2 684 $	2 684 $

Tableau 4B-18 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4C, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER5 - CIS (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	130 737 $	132 439 $	134 201 $	135 988 $	137 803 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	130 737 $	132 439 $	134 201 $	135 988 $	137 803 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	10 808 $	10 961 $	11 117 $	11 274 $	11 434 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	(600 $)	(600 $)	(600 $)	(600 $)	(600 $)

Total du crédit 5	10 208 $	10 361 $	10 517 $	10 674 $	10 834 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	140 945 $	142 800 $	144 718 $	146 662 $	148 637 $
Attribution des recettes	(68 $)	(69 $)	(70 $)	(70 $)	(71 $)
Allocation nette prévue	140 877 $	142 731 $	144 648 $	146 592 $	148 566 $

Tableau 4B-19 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER5, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER5 CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 2 850 AP	2 648 $	2 498 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	111 721 $	110 092 $	110 092 $	110 092 $	110 092 $

Tableau 4B-20 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER5, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (PER) (ER6) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	251 752 $	253 368 $	257 114 $	260 917 $	264 777 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	109 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	251 752 $	253 477 $	257 114 $	260 917 $	264 777 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	15 093 $	15 294 $	15 498 $	15 705 $	15 915 $

- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	1 307 $	1 237 $	1 237 $	7 381 $	7 859 $
Total du crédit 5	16 400 $	16 531 $	16 735 $	23 086 $	23 774 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	268 152 $	270 008 $	273 849 $	284 003 $	288 551 $
Attribution des recettes	(2 916 $)	(2 927 $)	(2 973 $)	(2 994 $)	(3 051 $)
Allocation nette prévue	265 236 $	267 081 $	270 876 $	281 009 $	285 500 $

Tableau 4B-21 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER6, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(PER) (ER6) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Solde militaire + FOA (fonds ordinaires)	2 725 112 $	2 689 116 $	2 680 060 $	2 680 053 $	2 680 046 $
- RSA (fonds ordinaire)	550 $	550 $	550 $	550 $	550 $
- Enveloppe salariale du personnel du Ministère					
Fonds ordinaires (04NP)	18 468 $	15 491 $	15 723 $	15 959 $	16 199 $
Fonds ordinaires (04AP)	5 000 $	5 075 $	5 151 $	5 228 $	5 307 $
Financement total	23 468 $	20 566 $	20 874 $	21 187 $	21 506 $
- Coûts du CADI (fonds exceptionnels)	5 550 $	5 550 $	2 000 $	1 000 $	0 $
- SLFC					
Fonds ordinaires	81 800 $	82 900 $	83 900 $	84 800 $	84 800 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	81 800 $	82 900 $	83 900 $	84 800 $	84 800 $
- Dépenses de déménagement des militaires					
Fonds ordinaires	175 226 $	166 161 $	168 654 $	171 184 $	173 751 $

Fonds exceptionnels (en cours d'année)	(73 500 $)	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	101 726 $	166 161 $	168 654 $	171 184 $	173 751 $
- Première réserve du Ministère					
Fonds ordinaires	6 931 $	6 952 $	6 975 $	6 997 $	7 020 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	6 931 $	6 952 $	6 975 $	6 997 $	7 020 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- SLFC					
Fonds ordinaires	1 600 $	1 600 $	1 700 $	1 700 $	1 700 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	1 600 $	1 600 $	1 700 $	1 700 $	1 700 $
Comptes ministériels du crédit 10					
- Subventions et contributions	300 $	300 $	300 $	300 $	300 $

Tableau 4B-22 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER6, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER6 (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 4 405 AP	4 182 $	3 981 $			
- Solde militaire [DBE]	175 356 $	174 372 $	174 372 $	174 372 $	174 372 $

Tableau 4B-23 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER6, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (MAT) (ER7A) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	164 721 $	167 199 $	169 715 $	172 270 $	174 862 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	4 108 $	(1 033 $)	(4 490 $)	0 $	0 $
Total du crédit 1	168 829 $	166 166 $	165 225 $	172 270 $	174 862 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	10 131 $	10 261 $	10 392 $	10 526 $	10 661 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	(1 229 $)	(1 229 $)	(1 229 $)	(623 $)	(575 $)
Total du crédit 5	8 902 $	9 032 $	9 163 $	9 903 $	10 086 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	177 731 $	175 198 $	174 388 $	182 173 $	184 948 $
Attribution des recettes	(134 $)	(135 $)	(137 $)	(138 $)	(140 $)
Allocation nette prévue	177 597 $	175 063 $	174 251 $	182 035 $	184 808 $

Tableau 4B-24 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER7A, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (MAT) (ER7A) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Approvisionnement national					
Fonds ordinaires	1 436 586 $	1 455 275 $	1 474 282 $	1 496 396 $	1 518 842 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	(62 397 $)	(86 999 $)	(87 800 $)	(54 116 $)	0 $
Financement total	1 374 189 $	1 368 276 $	1 386 482 $	1 442 280 $	1 518 842 $
- R&D					

Fonds ordinaires	94 535 $	95 953 $	97 392 $	98 853 $	100 336 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	(51 $)	(51 $)	0 $	0 $	
Financement total	94 484 $	95 902 $	97 392 $	98 853 $	100 336 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- Matériel					
Fonds ordinaires	1 411 368 $	1 517 768 $	1 516 588 $	1 515 168 $	1 515 168 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	(173 185 $)	(103 732 $)	(109 975 $)	(164 053 $)	(152 750 $)
Financement total	1 238 183 $	1 414 036 $	1 406 613 $	1 351 115 $	1 362 418 $
- R&D					
Fonds ordinaires	12 702 $	12 702 $	12 702 $	12 702 $	12 702 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	12 702 $	12 702 $	12 702 $	12 702 $	12 702 $
- Munitions					
Fonds ordinaires	2 326 $	2 375 $	2 420 $	2 466 $	2 466 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	2 326 $	2 375 $	2 420 $	2 466 $	2 466 $

Tableau 4B-25 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER7A, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER7A CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 1 794 AP	1 634 $	1 474 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	79 291 $	74 717 $	74 717 $	74 717 $	74 717 $

Tableau 4B-26 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER7A, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (IE) (ER7B) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	15 674 $	15 909 $	16 147 $	16 390 $	16 635 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	15 674 $	15 909 $	16 147 $	16 390 $	16 635 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	347 $	352 $	357 $	363 $	368 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	846 $	846 $	846 $	2 733 $	2 883 $
Total du crédit 5	1 193 $	1 198 $	1 203 $	3 096 $	3 251 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	16 867 $	17 107 $	17 350 $	19 486 $	19 886 $
Attribution des recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Allocation nette prévue	16 867 $	17 107 $	17 350 $	19 486 $	19 886 $

Tableau 4B-27 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER7B, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (IE) (CC7B) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Programme environnemental					
Fonds ordinaires	45 000 $	42 000 $	38 000 $	34 000 $	34 000 $

Fonds exceptionnels (en cours d'année)	40 800 $	44 300 $	39 800 $	39 976 $	0 $
Financement total	85 800 $	86 300 $	77 800 $	73 976 $	34 000 $
- Démantèlement de l'infrastructure (fonds exceptionnels)	28 920 $	28 611 $	8 919 $	1 499 $	1 509 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- Construction					
Fonds ordinaires	134 008 $	135 068 $	138 166 $	141 466 $	141 466 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	13 724 $	(23 596 $)	(44 276 $)	(132 600 $)	(139 600 $)
Financement total	147 732 $	111 472 $	93 890 $	8 866 $	1 866 $
Comptes ministériels du crédit 10					
Subventions et contributions	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Aide financière	4 650 $	4 650 $	4 650 $	4 650 $	4 650 $

Tableau 4B-28 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER7B, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER7B CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 55 AP	50 $	46 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	2 989 $	2 873 $	2 873 $	2 873 $	2 873 $

Tableau 4B-29 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER7B, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (FIN SM) (ER8A) (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Budget de fonctionnement du crédit 1					

- Fonds ordinaires	49 801 $	50 550 $	51 311 $	52 083 $	52 867 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	12 030 $	5 415 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	61 831 $	55 965 $	51 311 $	52 083 $	52 867 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	4 286 $	4 334 $	4 382 $	4 432 $	4 482 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	104 $	84 $	84 $	2 556 $	2 744 $
Total du crédit 5	4 390 $	4 418 $	4 466 $	6 988 $	7 226 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	66 221 $	60 383 $	55 777 $	59 071 $	60 093 $
Attribution des recettes	(659 $)	(662 $)	(672 $)	(677 $)	(690 $)
Allocation nette prévue	65 562 $	59 721 $	55 105 $	58 394 $	59 403 $

Tableau 4B-30 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8A, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER8A (000 $)	**Niveaux de planification ($ courants)**				
	1998-1999	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Comptes ministériels du crédit 1					
- Produits pétroliers récupérables du QGDN	8 874 $	9 007 $	9 142 $	9 279 $	9 418 $
- Divers produits récupérables du QGDN	20 285 $	20 528 $	20 836 $	21 148 $	21 466 $
Comptes ministériels du crédit 10					
- Subventions	14 $	14 $	14 $	15 $	15 $
- Infrastructure de l'OTAN	45 000 $	40 000 $	38 000 $	35 000 $	35 000 $
- Budgets militaireS de l'OTAN	97 828 $	97 328 $	94 128 $	97 328 $	97 328 $
- Autres dépenses de l'OTAN	260 $	0 $	0 $	0 $	0 $

Tableau 4B-31 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER8A, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8A CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 437 AP	432 $	428 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	18 578 $	19 227 $	19 227 $	19 227 $	19 227 $

Tableau 4B-32 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8A, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(POL) (ER8B) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	4 049 $	4 110 $	4 171 $	4 234 $	4 297 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	4 049 $	4 110 $	4 171 $	4 234 $	4 297 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	546 $	554 $	563 $	571 $	580 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 5	546 $	554 $	563 $	571 $	580 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	4 595 $	4 664 $	4 734 $	4 805 $	4 877 $
Attribution des recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Allocation nette prévue	4 595 $	4 664 $	4 734 $	4 805 $	4 877 $

Tableau 4B-33 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8B, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (POL) (ER8B) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- PAIM					
Fonds ordinaires	6 950 $	6 950 $	6 850 $	6 750 $	6 750 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	(1 200 $)	(1 200 $)	(1 200 $)	(1 200 $)	0 $
Financement total	5 750 $	5 750 $	5 650 $	5 550 $	6 750 $
Comptes ministériels du crédit 10					
- PAIM	3 178 $	3 223 $	3 376 $	3 308 $	3 725 $
- Centre Pearson pour le maintien de la paix	5 125 $	4 973 $	4 801 $	5 357 $	0 $
- Subventions et contributions	2 244 $	2 219 $	2 219 $	2 219 $	2 169 $

Tableau 4B-34 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER8B, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8B CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 43 AP	39 $	36 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	2 553 $	2 462 $	2 462 $	2 462 $	2 462 $

Tableau 4B-35 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8B, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD (ER8C) (MINISTRE DE LA DN/SM/CEMD exclus) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	6 794 $	6 792 $	6 885 $	6 980 $	7 077 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	3 423 $	4 009 $	3 700 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	10 217 $	10 801 $	10 585 $	6 980 $	7 077 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	1 042 $	1 058 $	1 074 $	1 090 $	1 106 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 5	1 042 $	1 058 $	1 074 $	1 090 $	1 106 $
Total des dépenses des budgets de fonctionnement	11 259 $	11 859 $	11 659 $	8 070 $	8 183 $
Attribution des recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Allocation nette prévue	11 259 $	11 859 $	11 659 $	8 070 $	8 183 $

Tableau 4B-36 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8C, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD (ER8C) (MINISTRE DE LA DN/SM/CEMD exclus) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Cadets					
Fonds ordinaires	100 242 $	101 087 $	101 944 $	102 813 $	103 696 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $

Financement total	100 242 $	101 087 $	101 944 $	102 813 $	103 696 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- Cadets					
Fonds ordinaires	655 $	665 $	675 $	685 $	695 $
Fonds exceptionnels (en cours d'année)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Financement total	655 $	665 $	675 $	685 $	695 $
Comptes ministériels du crédit 10					
- Subventions et contributions	710 $	710 $	710 $	710 $	710 $

Tableau 4B-37 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER8C, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8C CONTRÔLÉS PAR 'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 89 AP	85 $	82 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	5 416 $	5 458 $	5 458 $	5 458 $	5 458 $
Comptes ministériels du crédit 5					
- Immobilisations non stratégiques à répartir entre les ER 4A à 8F [SMA (Mat)]	10 000 $	25 000 $	45 000 $	55 000 $	62 500 $

Tableau 4B-38 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8C, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER8C - MINISTRE DE LA DN (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budgets de fonctionnement ministériel du crédit 1					
- Fonds ordinaires	1 495 $	1 500 $	1 505 $	1 510 $	1 515 $

- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	1 495 $	1 500 $	1 505 $	1 510 $	1 515 $

Tableau 4B-39 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8C CONTRÔLÉS PAR LE MINISTRE DE LA DN, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER8C - SM (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budgets de fonctionnement ministériel du crédit 1					
- Fonds ordinaires	652 $	662 $	672 $	682 $	692 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	652 $	662 $	672 $	682 $	692 $

Tableau 4B-40 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8C CONTRÔLÉS PAR LE SOUS-MINISTRE, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER8C - CEMD (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budgets de fonctionnement ministériel du crédit 1					
- Fonds ordinaires	258 $	262 $	266 $	270 $	274 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	258 $	262 $	266 $	270 $	274 $

Tableau 4B-41 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8C CONTRÔLÉS PAR LE CEMD, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CHEF - SERVICES D'EXAMEN (ER8D) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	6 176 $	6 269 $	6 363 $	6 458 $	6 555 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	6 176 $	6 269 $	6 363 $	6 458 $	6 555 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	202 $	205 $	208 $	211 $	214 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 5	202 $	205 $	208 $	211 $	214 $
Total des budgets de fonctionnement	6 378 $	6 474 $	6 571 $	6 669 $	6 769 $

Tableau 4B-42 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8D, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8D CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 15 AP	13 $	12 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	925 $	892 $	892 $	892 $	892 $

Tableau 4B-43 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8D, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE JUGE-AVOCAT GÉNÉRAL (ER8E) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	13 913 $	14 070 $	14 281 $	14 495 $	14 713 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	13 913 $	14 070 $	14 281 $	14 495 $	14 713 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	253 $	257 $	261 $	265 $	269 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 5	253 $	257 $	261 $	265 $	269 $
Total des budgets de fonctionnement	14 166 $	14 327 $	14 542 $	14 760 $	14 982 $

Tableau 4B-44 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8E, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8E CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 89 AP	89 $	89 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	6 291 $	6 571 $	6 571 $	6 571 $	6 571 $

Tableau 4B-45 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8E, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CHEF -- AFFAIRES PUBLIQUES (ER8F) (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Budget de fonctionnement du crédit 1					
- Fonds ordinaires	4 200 $	4 263 $	4 326 $	4 391 $	4 457 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	500 $	500 $	500 $	500 $	500 $
Total du crédit 1	4 700 $	4 763 $	4 826 $	4 891 $	4 957 $
Budget de fonctionnement du crédit 5					
- Fonds ordinaires	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
- Fonds exceptionnels (en cours d'année seulement)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 5	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des budgets de fonctionnement	4 700 $	4 771 $	4 842 $	4 915 $	4 988 $

Tableau 4B-46 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8F, 1998-2003

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8F CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Comptes ministériels du crédit 1					
- Structure de la Force rég au 1er avril 97 - 39 AP	39 $	39 $			
- Solde militaire [SMA(Per)]	2 213 $	2 312 $	2 312 $	2 312 $	2 312 $

Tableau 4B-47 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8F, 1998-2003

RESSOURCES EN DOLLARS GÉRÉES PAR LE DB AU NOM DU CGP (000 $)	Niveaux de planification ($ courants)				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Réserves du VCEMD du crédit 1					
- Réserve générale + D2000	23 435 $	28 390 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $
- Réserve destinée aux opérations	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $
- Compte des frais de transfert (08TP)	0 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
- Réserves protégées :					
A. Réaménagement du personnel - Effectif régulier	173 679 $	280 579 $	383 668 $	456 322 $	531 235 $
B. Réaménagement du personnel - Effectif de la Réserve	51 129 $	66 981 $	74 024 $	83 081 $	91 626 $
C. Réaménagement du personnel - Effectif civil	3 100 $	0 $	0 $	0 $	0 $
D. Paiement tenant lieu d'impôts	126 518 $	126 518 $	126 518 $	126 518 $	126 518 $
E. Divers	312 $	321 $	330 $	339 $	348 $
Total partiel	354 738 $	474 399 $	584 540 $	666 261 $	749 727 $
Total du crédit 1	398 173 $	527 789 $	639 540 $	721 261 $	804 727 $
Réserves du VCEMD du crédit 5					
- Réserve générale	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
- Fonds d'invetissement D2000	3 740 $	3 729 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
- Réserve destinée aux opérations	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $
Total du crédit 5	23 740 $	23 729 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $
Réserves du VCEMD du crédit 10					
- Fonds d'affectation spéciale de lONU pour Haïti	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des réserves du VCEMD	421 913 $	551 518 $	664 540 $	746 261 $	829 727 $

Tableau 4B-48 NIVEAUX DE PLANIFICATION DES RÉSERVES MINISTÉRIELLES, 1998-2003

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

Page précédente | Prochaine page
Accueil du VCEMD | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Mesure d'accomplissement des résultats voulus.

Accord sur les niveaux de service

Moyen par lequel on veille à l'uniformité dans les organisations fonctionnelles, en établissant le niveau de soutien qu'un Élément de ressource fournit à un autre, dans la conduite des opérations ou dans la gestion des comptes de répartition ministériels. Les accords sur les niveaux de service établissent la responsabilisation horizontale et comprennent des données pertientes aux normes de service.

Aide au pouvoir civil

Assistance armée founie par les Forces canadiennes aux autorités provinciales, conséquence d'une demande dûment formulée, dans les cas où une émeute ou des troubles de l'ordre public dépassent les pouvoirs des autorités civiles à réprimer, à prévenir ou à résoudre.

Aide humanitaire (proposition)

Activités des forces militaires, le plus souvent en situation d'urgence, visant à atténuer les souffrances humaines, surtout dans les cas où les autorités locales ou gouvernementales ne sont pas en mesure de fournir une assistance adéquate à la population ou encore qu'elles ne souhaitent pas le faire. L'aide humanitaire peut prendre les formes suivantes : protection contre les épidémies, fourniture d'aide alimentaire, de soins médicaux ou d'aide aux services de santé publique (par exemple, la restauration des infrastructures essentielles). Le consentement de l'État en conflit n'est pas requis pour fournir l'aide sanctionnée par une résolution de l'ONU.

Appui des grands programmes du gouvernement

Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel qui permettent au MDN et aux FC de respecter les lois et règlements ainsi que les principes directeurs du gouvernement. Également, les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel qui permettent au MDN/FC en tant qu'institution nationale de contribuer à l'instauration de l'unité canadienne, des valeurs et de la qualité de vie propres au Canada.

Apte au combat

État d'un organisme, témoignant de sa disponibilité à exécuter une mission de combat.

Arme d'appui au combat

Terme générique désignant les éléments des transmissions, du renseignement et de l'aviation qui apportent un soutien opérationnel et tactique aux armes de combat, en temps de guerre.

Attentes à l'égard des résultats

Formulation de ce qui est à accomplir avec les ressources fournies. L'attente à l'égard des résultats constitue un niveau cible de rendement, de service, d'intrant ou d'impact, exprimé comme objectif tangible et mesurable, contre lequel on peut évaluer le rendement réel. Les attentes comprennent, aux échelons supérieurs, les effets, les objectifs, les résultats clés; aux échelons inférieurs, ce sont les exigences en matière de capacité, les objectifs de mission, les objectifs de tâche, les objectifs de rendement et les extrants.

Attentes à l'égard des résultats clés

Les résultats clés qui sont définis en termes suffisamment tangibles pour permettre aux chefs d'état-major des armées ou aux chefs de groupe de déterminer les niveaux d'extrants requis pour satisfaire à ces attentes.

Attentes en matière de rendement

Ce qu'il faut accomplir avec les ressources fournies (les attentes s'apparentent aux mesures du rendement). Certains définissent les attentes comme un niveau de service, un extrant, une qualité ou un résultat désiré, que l'on peut mesurer et comparer au niveau réellement atteint (s'apprentent aux normes de rendement).

Cadre de rendement

Traduit les objectifs (et, au besoin, les stratégies et les programmes) en mesures et en indicateurs de rendement. Ce cadre décrit, pour chaque indicateur, les sources et les méthodes de collecte des données.

Cadre de responsabilisation

Il définit la nature et la portée des responsabilités ministérielles, le rendement escompté, les exigences en matière de surveillance et de rapport au regard desquelles le ministère rend compte des responsabilités dont il est investi. La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation est le cadre de responsabilisation du gouvernement fédéral.

Capacité

La capacité de confronter les risques définis dans le scénario qui se rapporte à un objectif de mission de défense, ou les risques associés à des opérations réelles. Elle englobe la disponibilité du personnel et du matériel ainsi qu'une évaluation quantitative et qualitative.

Capacité de déploiement

La capacité de déployer le personnel et le matériel dans un théâtre d'opérations. Les aspects importants à considérer sont la taille de la force, le délai requis pour rejoindre le théâtre, la distance entre le théâtre opérationnel et la base habituelle d'opérations ainsi que les conditions locales dans le théâtre.

Capacité militaire contingente

Le Programme de défense est en grande partie voué à la fourniture de capacités qui répondent aux attentes à long terme du gouvernement. Ces capacités dépassent souvent les besoins des opérations quotidiennes mais elles offrent le potentiel d'entreprendre un éventail de tâches éventuelles quelle que soit l'intensité

opérationnelle. Dans ce contexte, la mesure des extrants exige une approche différente par rapport à la plupart des autres secteurs de dépenses publiques, qui se définit par la mesure dela capacité militaire contingente. L'évaluation des extrants doit commencer par les mesures que l'on peut observer directement en temps de paix et qui peuvent être reliées aux extrants d'aptitude au combat, objectifs ultimes de la politique de défense. Des scénarios permettront d'obtenir l'exactitude requise pour définir les extrants de capacité voulus.

Cible d'extrant

Les indicateurs d'extrant sont d'ordre gestionnel. Par exemple, ils permettent de suivre le pourcentage de réalisation d'un plan d'activités, d'un accord sur les niveaux de service ou d'un programme autorisé. Les cibles indiquées dans ces documents constituent les cibles d'extrant et comprennent celles qui définissent la portée, la gamme de produits/services, l'efficacité ou le coût. Ces cibles d'extrant déterminent la condition voulue en vue d'atteindre les résultats clés.

Commandement et contrôle

Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel destinés à : orienter, coordooner et contrôler tant la constitution que l'emploi des forces; établir l'orientation stratégique et opérationnelle (doctrine et encadrement) ainsi que les principes directeurs et intervenir à ces égards.

Conseil en matière de politique de défense

Tous les aspects de la gestion des activités liées au programme d'action en matière de défense (formulation, planification, mise en oeuvre, coordination).

Conseil et information (sous-catégorie d'extrant)

Les activités qui sont liées à la conduite d'analyse et à la fourniture de recommendations sur lesquelles les désisions sont prises.

Consolidation de la paix (proposition)

Mesures prises à la suite d'un conflit en vue de repérer et de soutenir les structures qui viendront plutôt renforcer un règlement politique du différend et prévenir ainsi un retour aux hostilités, consolider la paix, favoriser un sens de la confiance et du bien-être, et appuyer la reconstruction économique. Ces dispositifs peuvent faire appel à la participation tant des militaires que des civils.

Coût

Les coûts directs et indirects liés à la production d'un résultat. Ils peuvent être ajustés fréquemment en choisissant des objectifs d'impact et d'extrant différents.

Délai d'intervention

Intervalle entre la délivrance d'un ordre d'avertissement et l'exigence, requise de l'élément à qui la mission est confiée, d'être prêt pour une intervention. Le délai se calcule en minutes, heures ou jours et se fonde sur l'atteinte du niveau de préparation voulu dans la localité habituelle. Il n'inclut pas le trajet jusqu'au secteur des opérations.

Disponibilité opérationnelle

Le niveau de préparation (matériel, personnel) requis pour confronter le risque décrit dans un scénario ou une opération naissante réelle. On peut accroître un état de préparation opérationnelle avec le temps grâce au recrutement, à l'instruction ou à une capacité matérielle accrue. On maintient un état de préparation réduit afin de ralentir l'usure du personnel et du matériel et pour minimiser les coûts. Les états en vigueur sont : Haut, Normal, Réduit et Mobilisation

Dollars courants

Les coûts exprimés en dollars courants reflètent le pouvoir d'achat du dollar pendant l'exercice au cours duquel la dépense est faite. Ils sont parfois désignés « dollars à terme ».

Efficacité

Degré auquel l'activité ou le procédé ou l'extrant a atteint les résultats clés escomptés.

Équipe de la Défense

L'Équipe de la Défense embrasse toute personne qui relève du Ministre de la Défense nationale et qui doit répondre à la population canadienne dans l'exécution de la mission de défense.

Équipement

Tous les articles non consommables nécessaires pour habiller et équiper une personne ou une organisation.

État de capacité opérationnelle

Capacité opérationnelle globale requise pour l'exécution d'une tâche, que le commandant attribue à une unité ou à une formation en fonction des cinq critères suivants : effectif, matériel, instruction, services de soutien et dispositif de commandement et contrôle.

Évaluation

Évaluation officielle ou officieuse du rendement en fonction d'un exercice qui simule les conditions décrites dans un scénario ou les conditions opérationnelles prévues.

Extrants

Les produits et services directs obtenus au moyen des procédés ou activités, sans mention particulière de leur but ultime. La différence entre un extrant et un effet est que le premier est axé sur le produit tandis que le second renvoie à l'impact, aux conséquences ou aux résultats. Dans le cas du MDN/FC, les catégories d'extrant sont : politique de défense (échelonministériel seulement), forces opérationnelles, commandement et contrôle, soutien des opérations et appui des grands programmes du gouvernement (mission de la Défense liées à la défense du Canada seulement).

Fonds de renseignements

Ensemble des informations dont l'organisme détient le contrôle, quels que soient le mode physique ou le moyen d'entreposage.

Force polyvalente

Force totale souple et prête au combat, capable de mener avec efficacité des opérations dans un contexte caractérisé par des menaces multiples.

Force totale

Combinaison de membres de la Force régulière et de la Réserve qui constitue un potentiel de combat économique et polyvalent, au niveau de préparation voulu.

Forces opérationnelles

Les activités et extrants qui concernent directement les opérations militaires ou qui font partie de ressources contingentes pour la conduite d'opérations militaires. Les forces opérationnelles englobent la force (régulière, de réserve et en mobilisation), le matériel et l'appui tactique . Y sont incluses, l'instruction collective et l'instruction pour une mission précise.

Géomatique

Activités scientiques et techniques qui concernent le captage, l'entreposage, l'analyse, le traitement, la présentation, la diffusion et la gestion des données géospatiales.

Gestion de l'information

Moyen par lequel une organisation planifie, cueille, organise, contrôle, diffuse, utilise et élimine l'information de la façon la plus efficace possible et qui lui permet d'en déterminer l'utilité réelle et potentielle et d'en tirer le meilleur parti.

Guerre de commandement et contrôle (proposition)

La guerre de commandement et contrôle constitue l'application militaire de la guerre de l'information. Elle fait appel à l'intégration de toutes les capacités militaires dans le but d'influencer, de dégrader ou de détruire l'information que recherchent les dispositifs de commandement et contrôle ennemis ou encore de leur en interdire l'accès, tout en protégeant ses propres fonds documentaires contre des mesures semblables.

Guerre de l'information (PFC(J)5(4))

La guerre de l'information consiste à protéger les informations et les systèmes d'information dont on dispose tout en s'employant à exploiter ou à brouiller les fonds et systèmes documentaires de l'adversaire ou à l'empêcher d'en faire usage.

Impact/Objectifs/Attentes à l'égard des résultats clés

Description de l'effet réel, de l'avantage ou des conséquences qui découlent (à court ou à long terme) du résultat d'un programme, d'un procédé ou d'une activité - soit le résultat global que produit, dans le temps, un

ensemble d'extrants choisis dans le but d'atteintre un but précis. L'expression hiérarchique de ces effets respecte l'ordre Impact => Objectif => Résultat clé.

Imposition de la paix (proposition)

Le recours à des moyens militaires pour rétablir la paix dans une zone de conflit. Il peut s'agir de confronter un conflit entre États ou dans un pays donné, dans le but de répondre à un besoin humanitaire ou lorsque les structures de l'État sont en grande partie effondrées.

Indicateurs de rendement

Les indicateurs de rendement sont la quantification ou la qualification d'une mesure de rendement. S'il est difficile de quantifier une mesure de rendement, il peut être nécessaire d'avoir un ou plusieurs indicateurs.

Information (APP-6)

Donnée non traitée, de toute nature, dont on peut tirer du renseignement.

Information opérationnelle

Renseignements, systèmes d'information et technologie de l'information qui facilitent l'échange de données, d'idées et de directives et qui sont axés sur les opérations.

Infrastructure (APP-6)

Terme englobant d'une façon générale les constructions, les installations ou les aménagements fixes et permanents qui permettent d'assurer le soutien et le contrôle de la force militaire.

Intrants (ou ressources)

Se présentent sous diverses formes : ensemble du financement des programmes, équivalents temps plein, dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, subventions et contributions, etc., ayant servi à l'exécution des programmes et à la prestation des services.

Maintien de la paix (proposition)

Activités organisées et dirigées par un organisme international, visant la prévention, le contrôle, la médiation et l'arrêt des hostilités entre États ou dans un pays donné, dans le cadre d'une tierce-intervention impartiale. Une telle intervention fait appel à la force militaire, à la police et aux civils, avec l'accord des principaux belligérants; elle a pour but de compléter le processus diplomatique de règlement du conflit, de rétablir la paix et de maintenir celle-ci.

Maintien en puissance

Exigence requise d'une force militaire de maintenir sa capacité opérationnelle pendant le temps qu'il faut pour atteindre ses objectifs. Le maintien en puissance englobe l'approvisionnement ininterrompu en articles consomptibles ainsi que le remplacement en matériel et en personnel des pertes subies au combat et des usures non liées au combat.

Matériel

Équipement ou fournitures qu'une organisation ou une institution utilise, ou qui sont nécessaires à un travail ou à une entreprise quelconque. Tous les articles (incluant les navires, les chars, les armes automotrices, les aéronefs, ainsi de suite, et les pièces de rechange, les logiciels et le matériel de soutien qui y sont associés, et excluant les biens mobiliers, les aménagements et les services publics) qui sont nécessaires à la dotation, à l'exécution, au maintien et au soutien des activités liées à la défense, que ces articles servent à des fins administratives ou au combat.

Mesures d'impact

Indiquent ce qu'une organisation, un programme ou un service doit accomplir. Elles visent à définir les retombées réelles des activités d'une organisation. Il peut s'agit d'effets à court, moyen et long terme.

Mesures du rendement

Caractéristiques qualitatives ou quantitatives quel'on doit mesurer pour déterminer si les résultats escomptés sont atteints. Voici certains exemples : capacité, disponibilité opérationnelle, maintien en puissance, capacité de déploiement, opportunité et satisfaction du client. Les mesures du rendement peuvent être en outre analysées en fonction de leurs éléments composites comme effecif, matériel, principes directeurs, plans, doctrine, partenariats, etc., et leur priorité établie en termes d'importance. On peut répartir ces éléments d'analyse dans des catégories de granularité plus grandes aux échelons subalternes.

Mission

La mission et le mandat d'une organisation énoncent les objectifs que celle-ci poursuit ou sa raison d'être.

Missions de la Défense (secteurs d'activités)

Regroupement des principaux programmes et leurs résultats escomptés. Les trois rôles fondamentaux du MDN/FC sont liés à la défense de la sécurité nationale, à la défense de l'Amérique du Nord et à l'instauration de la sécurité internationale. Ces trois missions globales représentent nos secteurs d'activités et sont définies comme les missions de la Défense suivantes : défendre le Canada, défendre l'Amérique du Nord et contribuer à la sécurité internationale.

Norme de service

Norme de service promise à un client, à un intervenant, etc., qui prévoit : la description du service à fournir, les principes ou les promeses de service, les cibles en matière de prestation, les mécanismes de règlement des plaintes et de recours.

Normes de rendement

Cibles quantitatives et objectifs qualitatifs bien définis contre lesquels on peut comparer les extrants et résultats réels. À titre d'exemple, il faudra peut-être satisfaire 98 p. 100 des demandes d'approvisionnement en temps opportun.

Normes ou cibles fondées sur les scénarios

Normes ou cibles établies en fonction des scénarios les plus probables où sera requis un impact de circonstance donné. La norme de rendement dans ce contexte peut être considérablement inférieure au potentiel maximal. Par exemple, même si un escadron de chasseurs peut être disponible dans un déali de 30 jours, le scénario le plus probable nécessitant sa présence accordera 90 jours pour lui permettre d'être prêt au combat. La norme de disponibilité opérationnelle s'établit donc à 90 jours.

Objectifs

Énoncés clairs qui reflètent la mission et le mandat d'une organisation; ils doivent être réalisables et mesurables. Les objectifs déterminent par ailleurs l'orientation des stratégies et des programmes.

Objectifs de mission

Partie d'une mission qui permet de regrouper des éléments de ressources.

Opérations

Courantes ou naissantes. Les opérations courantes représentent d'habitude des activités qui sont constabulaires ou menées dans le cadre d'opérations hors-guerre. Elles sont en principe planifiées. Les opérations naissantes sont d'habitude celles qui ont lieu dans des périodes précédant des hostilités ou dans des contextes d'hostilités. Les opérations constabulaires ou les OHG qui ne sont pas prévues constituent elles aussi des opérations naissantes.

Opérations de circonstance

Opérations provoquées par des événements imprévus et visant à défendre les intérêts du Canada au pays comme à l'étranger, qui font appel à l'application d'une force militaire ou à l'assistance militaire.

Opérations de soutien de la paix (proposition)

Terme générique englobant un éventail d'activités comme la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'imposition de la paix, la consolidation de la paix et l'aide humanitaire.

Opérations hors-guerre (proposition)

Terme englobant le recours aux capacités militaires dans toute la gamme des opérations militaires, exception faite de celles liées à une action d'envergure et soutenue qui, elles, se rapportent à la guerre. Le concept des opérations hors-guerre est vaste; elles englobent tant les opérations menées au Canada que celles menées à l'étranger dans le cadre de l'imposition de la paix.

Orientation stratégique

Orientation générale pour le Ministère relativement aux priorités, aux capacitées exigées, aux responsabilités et à l'affectation des ressources. Elle peut définie à divers échelons. Au niveau supérieur, elle est fournie dans le Guide de planification de la Défense. Elle regroupe de façon générale les directives, les plans, la doctrine et l'orientation opérationnelle en vigueur.

Personnel (sous-catégorie d'extrant)

Les ressources humaines du Ministère, y compris leur organisation, leurs compétences et leurs responsabilités.

Pertinence

L'importance du programme d'action ou de l'orientation au fonctionnement effectif du MDN et des FC.

Politique de défense

L'ensemble global d'idées et de plans que le Gouvernement du Canada a sanctionné - énoncé dans les grandes lignes dans le Livre blanc sur la défense et autres déclarations du gouvernement et du Ministre de la Défense nationale.

Perspective globale

Niveau d'intégralité de tous les renseignements pertinents dans le plan d'activités, dans les accords sur les niveaux de service, etc.

Plans (sous-catégorie d'extrant)

Documents d'exploitation des ressources qui définit les engagements en matière de rendement, par exemple : les plans d'activités, les accords sur les niveaux d de service et les plans d'immobilisations à long terme.

Plan d'activités

Il définit les objectifs de l'organisation, les stratégies qu'elle mettra en oeuvre pour les atteindre (en fonction du milieu dans lequel l'organisation fonctionne et des besoins de ses clients), les mesures du rendement utilisées pour évaluer les progrès réalisés et atteindre les buts fixés (c.-à-d. les engagements et les cibles). Le plan d'activités satisfait aux attentes à l'égard des résultats clés en établissant des niveaux d'extrant, dans les limites prescites pasr le GPD. Il constitue en outre le véhicule principal pour la responsabilisation verticale.

Planification fondée sur les scénarios

En se fondant sur des évaluations des conditions externes et internes à divers moments dans l'avenir, on distingue et définit des scénarios relativement aux exigences en ce qui concerne l'impact des capacités, donnant lieu à l'élaboration des plans et à l'allocation de ressources.

Portée

Les destinataires d'un programme/service/politique. D'habitude, la portée au niveau des extrants est bien précise et peut être énuméré (p. ex., le ministère des Pêches et Océans tire profit des activités de surveillance maritime menées par les FC). Au niveau plus global des résultats, la portée indique les destinataires finaux, par exemple un secteur donné de l'économie ou l'ensemble des Canadiens.

Produits et services (sous-catégorie d'extrant)

Les résultats découlant des activités. Les exemples comprennent le matériel acquis, le nombre d'étudiants formés, les conseils et renseignements fournis.

Programmes autorisés (catégorie d'extrant)

Les activités, produits et services qui se rapportent à mise en oeuvre de programmes imposés au Ministère, d'habitude par des organismes externes. Les programmes autorisés se regroupent en trois catégories : ceux imposés par le gouvernement, ceux imposés par le Ministère et ceux imposés par le chef d'état-major d'une armée ou un chef de groupe. En voici des exemples : gouvernement - les langues officielles et l'équité en matière d'emploi; Ministère - appui à l'élimination du harcèlement et à l'éthique de la Défense; CEMA - Plan de vol 1997.

Rapport sur les plans et les priorités

Rapports pilotes qui fournissent au Parlement des renseignements estimatifs sur les plans et le rendement escompté d'un ministère. Ils contiennent généralement de l'information sur la mission et le mandat, les objectifs, les stratégies et les programmes, les intrants, les activités, les extrants, les impacts et les mesures du rendement.

Rapports de rendement

Documents fournissant les renseignements nécessaires pour juger du succès d'un programme ou secteur d'activité, en fonction des cibles fixées et des engagements pris

Réalisations

Principales réalisations à partir desquelles on peut évaluer la mesure dans laquelle une organisation a satisfait aux attentes en matière de rendement. Les réalisations doivent être consignées par rapport aux attentes énoncées (et par rapport aux objectifs cibles et aux en engagements en matière de rendement).

Rendement

La mise en oeuvre de mesures qui transforment les intrants (au moyen de procédé ou d'activité) en extrants et en effets. Cela englobe les mesures prises pour créer la condition dans laquelle il est possible de remplir sa tâche (p. ex., capacité contingente).

Résultats clés

Voir Impact/Objectifs/Attentes à l'égard des résultats clés.

Rétablissement de la paix (proposition)

Démarches diplomatiques entreprises au déclenchement d'un conflit, dans le but d'en arriver à un règlement direct. Il peut s'agir de l'offre de bons offices, de médiation, de conciliation ou de mesures comme l'isolement et les sanctions diplomatiques.

Scénario

La description d'une série d'événements planifiés (réels ou inventés), notamment les spécifications relatives aux différentes scènes et situations, aux personnages et des directives détaillées en ce qui concerne les décors et l'évolution des événements.

Secteur d'activité

Voir missions de la Défense.

Services d'information

Direction, expertise et ressources requises par une organisation pour assurer la gestion de l'information dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Services techniques

Éléments de soutien installés dans les bases militaires fixes et qui ont une incidence sur les besoins matériels des FC. Ce sont l'approvisionnement, l'entretien, le génie de construction, le transport, les systèmes d'information et la technologie de l'information.

Soutenabilité

Le temps pendant lequel des articles consomptibles comme les pièces de rechange essentielles, les produits pétroliers, les munitions et les aliments peuvent être conservés afin de permettre à une force de poursuivre les opérations de façon engagée. L'usage de ces articles dépend largement de la nature du conflit. Les opérations hors-guerre et les périodes précédant les hostilités nécessitent en général une quantité considérablement moindre de consomptibles, en particulier les munitions, que les moments d'hostilités.

Soutien au combat (AAP-6)

Aide fournie aux éléments de combat, principalement aux plans logistique et administratif.

Soutien des opérations (catégorie d'extrant)

Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel destinés à assurer la gestion et le contrôle du soutien que nécessitent les forces opérationnelles pour remplir les missions de la Défense.

Stratégies et programmes

Ils représentent les démarches que suit une organisation à la poursuite de ses objectifs.

Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)

Cadre de responsabilisation utilisée par les ministères fédéraux et approuvé par le Conseil du Trésor du Canada. Pour chaque secteur d'activité (mission de la Défense), il doit comporter un objectif, une description, les principaux résultats qui seront rapportés dans les document de planification et de rendement, une stratégie de mesure du rendement et le poste auquel se rattache la responsabilité de l'atteinte des principaux résultats.

Structure des forces

Composition des forces quant aux types des unités principales et au rapport qu'elles entretiennent l'une avec l'autre.

Système de gestion des dépenses (SGD)

Le SGD est un mécanisme devant permettre d'établir un juste milieu entre l'exécution des programmes et la prestation des services essentiels à la population canadienne et l'atteinte des objectifs financiers. Un élément clé de cet équilibre réside dans la réaffectation des ressources pour répondre à de nouvelles exigences.

Systèmes

Systèmes de gestion et d'information - degré de connectivité degré et fonctionnalité des systèmes opérationnels (non tactiques), degré et fonctionnalité des systèmes de soutien du processus décisionnel de la haute direction.

Systèmes d'information

Coordination du matériel, des méthodes, des techniques et, au besoin, du personnel en vue de remplir les fonctions particulières de traitement de l'information.

Technologie de l'information

Ensemble des techniques se rapportant au traitement, à la manipulation, à la diffusion et au stockage de l'information, des applications dérivées et des logiciels et matériel connexes, incluant l'interaction de ceux-ci avec les êtres humains et les machines.

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Liste des abbréviations

AAP	Publication administrative interalliée
AF	Année financière
AP	Année-personne
APP	Publications alliées sur les procédures
BC	Bureau consultatif
BD	Besoins divers
BFC	Base des Forces canadiennes
BPR	Bureau de première responsabilité
CADI	Centre annexe de direction des inspections
C Air	Commandement aérien
CEDH	Centre d'entraînement Dwyer Hill
CEMA	Chef d'état-major d'une armée
CEMAT	Chef d'état-major de l'Armée de terre
CEMD	Chef d'état-major de la Défense
CEMFA	Chef d'état-major de la Force aérienne
CEMM	Chef d'état-major de la Marine
CFA	Conseil des Forces armées
CFT	Commandement de la Force terrestre
CGD	Comité de gestion de la Défense
CGP	Conseil de gestion du Programme
CMR	Collège militaire royal
CNNC	Contrôle naval de la navigation commerciale
CODN	Centre des opérations de la Défense Nationale
COLOG	Logistique coopérative
COMAR	Commandement maritime
CPDNAC	Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants
CRDN	Centre de renseignement de la Défense Nationale
C Rés et Cad	Chef - Réserves et cadets
CS Ex	Chef - Services d'examen
CSRR	Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve
CST	Centre de la sécurité des télécommunications
CT	Conseil du Trésor
DBE	Directeur - Besoins en effectifs
DDH	Destroyer porte-hélicoptères

DGAP	Directeur général - Affaires publiques
DGPS	Directeur général - Planification stratégique
DGSRG	Directeur général - Services du renouveau de la gestion
DMPS	Diversification des modes de prestation des services
DRN	Division de la Réserve navale
DSAP	Direction des stratégies d'apprentissage permanent
ÉE	Équité en matière d'emploi
EII	Environnement informationnel intégré
EFA	Effectif en formation avancée
EFE	Effectif en formation élémentaire
ELFC (W)	État-major de liaison des Forces canadiennes (Washington)
ELFC (L)	État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres)
ER	Élément de ressource
ESES	Élément de soutien aux emplacements satellites
ESUS	Effectif en stage universitaire subventionné
ETP	Équivalent temps plein
FC	Forces canadiennes
F&E	Fonctionnement et entretien
FFH	Frégate porte-hélicoptères
FMAR(A)	Forces maritimes de l'Atlantique
FMAR(P)	Forces maritimes du Pacifique
FOA	Agence des opérations à l'étranger
FOI	Force opérationnelle interarmées
FRI	Force de réaction immédiate
GE	Guerre électronique
GI	Gestion de l'information
GMC	Groupe médical du Canada
GPD	Guide de planification de la Défense
GPE	Gestion du programme de l'équipement/TD
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GSC	Groupe de soutien du Canada
JAG	Juge-avocat général
JCR	Jeunes Canadian Rangers
LO	Langues officielles
MAECIC	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MDN	Ministère de la Défense nationale
MIN	Mesures, indicateurs et normes
MPO	Ministère des Pêcheset Océans
NBC	Nucléaire, biologique et chimique
NCSM	Navire canadien de Sa Majesté
NDCM	Navire de défense côtière maritime

NORAD	Défense aérienne du continent nord-américain
OCC/CIC	Organisation des cadets du Canada/Cadre des instructeurs des cadets
OHG	Opérations hors-guerre
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPID	Officier principal de l'information de la Défense
OSID	Organisation des systèmes d'information de la Défense
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAIM	Programme d'aide à l'instruction militaire
PCC	Protection civile Canada
PCE	Prise en charge par les employés
PDA	Programme directeur d'application
PDA GI	Programme directeur d'application en matière de gestion de l'information
P, F, & E	Personnel, fonctionnement et entretien
PILT	Plan d'immobilisations à long terme
P Rés	Première réserve
PSD	Programme des services de Défense
QG	Quartier général
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
QGI	Quartier général interarmées
QG RESNAV	Quartier général de la Réserve navale
R & D	Recherche et développement
Rés supp	Réserve supplémentaire
RFGP	Registre des fournisseurs (Gestion des projets)
RH	Ressources humaines
RSA	Réserve supplémentaire d'attente
RSD	Réserve supplémentaire disponible
RRSFC	Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes
SAR	Recherche et sauvetage
SCEMD	Sous-chef d'état-major de la Défense
SFC	Station des Forces canadiennes
SGD	Système de gestion des dépenses
SGPM	Structure des groupes professionnels militaires
SIGII	Système d'information de gestion (Instruction individuelle)
SIGINT	Renseignement sur les transmissions
SIIE	Système de l'instruction individuelle et de l'éducation
SM	Sous-ministre
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et services du Ministère)
SMA(IE)	Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)
SMA(Mat)	Sous-ministre adjoint (Matériel)
SMA(Per)	Sous-ministre adjoint (Personnel)

SMA(Pol)	Sous-ministre adjoint (Politique)
SNFC	Secteur du Nord des Forces canadiennes
SNFL	Force navale permanente de l'Atlantique
SNFT	Secteur du Nord de la Force terrestre
SNRS	Secrétariat national Recherche et sauvetage
SPF	Scénario de planification des Forces
SPRR	Structure de planification, de rapport et de responsabilisation
SSK	Sous-marin diesel
VBC	Véhicule blindé de combat
VBL	Véhicule blindé léger
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense

Table des matières modifiée le 1998 3 25
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada